REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi

COMMUNE DE DIEGOUNE

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDC)

2018-2022

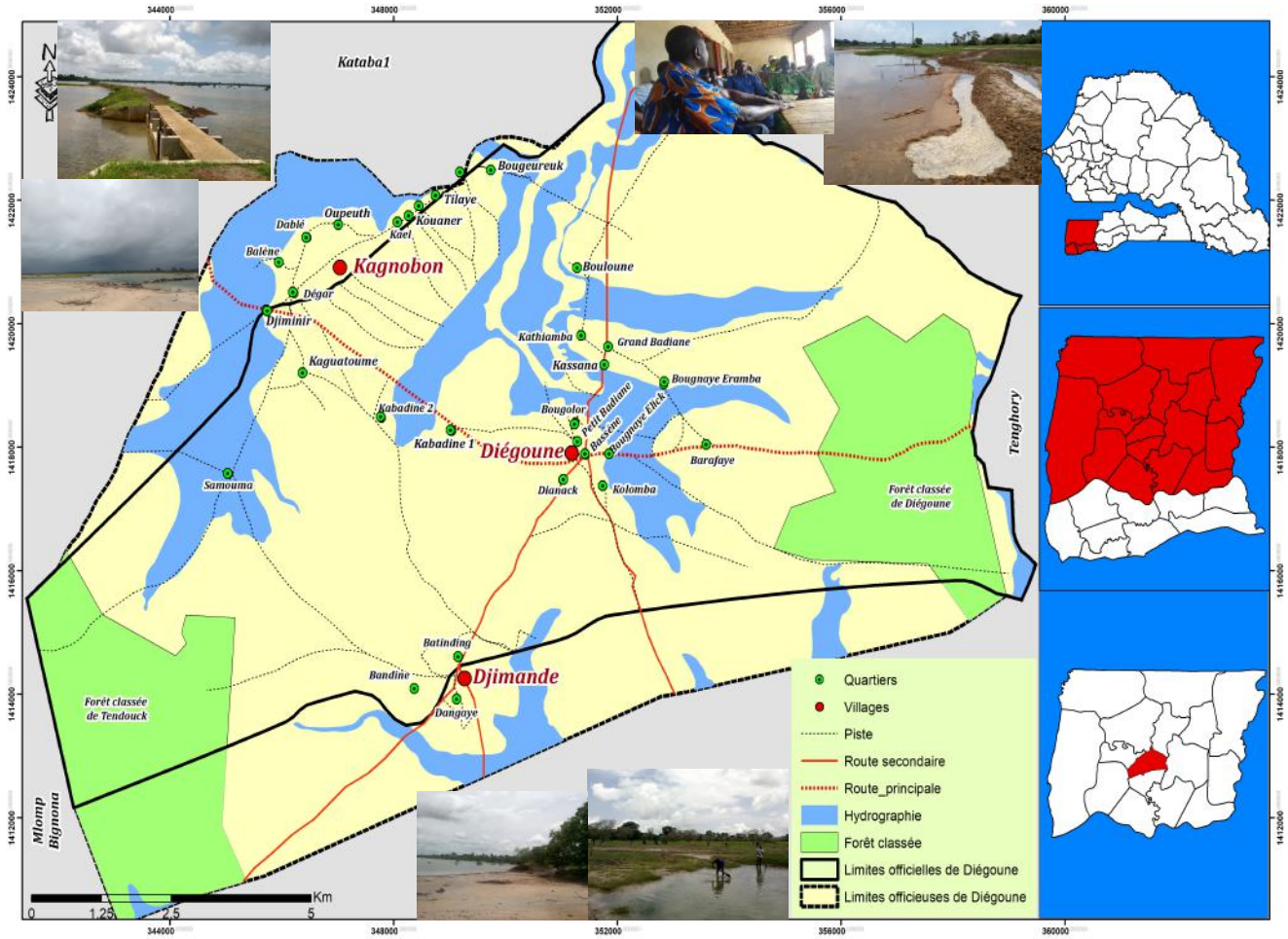

Ce rapport a été préparé avec la forte participation active des acteurs du développement local de la commune de Diégoune, des partenaires au développement de la commune, du département de Bignona et de la région de Ziguinchor, grâce à un appui financier du PPDC. Ce travail a été coordonné et co-animé par le SRADL de la région de Ziguinchor et un Consultant, avec le soutien et la collaboration particulière du maire de la commune de Diégoune et de son conseil municipal, des professionnels du PPDC. L'équipe de production est constituée des personnes suivantes :

Le 20 février 2018

El Hadji SONKO, Maire de Diegoune

Le 20 février 2018

Mamadou Talla DIAGNE, Agr, Ph. D, Facilitateur

Le 20 février 2018

Jean Eudes CARDOZ, Chef SRADL / Ziguinchor

Le 20 février 2018

Équipe de soutien : Appui siège PPDC et soutien cartographique

Gestion Suivi évaluation des travaux

Remy DIATTA, RSE UC PPDC

Cartographie Télédétection

El Hadji Sidy Babacar, TALL SIG PPDC

Avec :

La collaboration spéciale et le soutien technique des techniciens et cadres des comités du conseil municipal, du cadre de concertation ou du comité élargi de planification ainsi que les OP, Associations, Groupements, leaders d'opinons, chefs de villages et toute la population de Diégoune

Ibrahima SAGNA	CADL Tendouck
Dembo BODIAN	Aménagiste
Boubacar BA	Planificateur
Services Techniques de développement local	Santé, Education, Agriculture

Secrétariat et planification des activités

Saly BODIAN, Sec.	Bourama SADIO
UCP PPDC	ASCOM Mairie de Diégoune

Table des matières

PRÉFACE DU MAIRE **1**
CONTEXTE ET ENJEUX DE L'ACTUALISATION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION DES COMMUNES **1**
Le projet pilote d'engagement citoyen **2**
Qu'est-ce que l'engagement citoyen ? *2*
L'actualisation / élaboration des documents de planification de la commune de DIEGOUNE *3*
APPROCHE METHODOLOGIQUE DE REALISATION DU PDC DE DIEGOUNE *1*
PREMIERE PARTIE: PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE **1**
1.1 Historique **1**
1.2 Situation géographique **2**
1.3 Caractéristiques démographiques **3**
1.4 Villages et quartiers de la commune **4**
1.5 Mouvement de la population **5**
1.6 Caractéristiques physiques, hydrographiques et climatologiques **5**
1.6.1 Climat *6*
1.6.2 Relief et géomorphologie *7*
1.6.3 Sols *8*
1.6.4 Hydrologie *10*
1.6.5 Formations et espèces végétales *11*
1.6.6 Milieux protégés *11*
1.6.7 Faune *11*
DEUXIEME PARTIE: BILAN DIAGNOSTIC **12**
2.1 PROFIL SOCIAL **12**
2.1.1 EDUCATION *12*
2.1.1.1 Préscolaire 12
2.1.1.2 Elémentaire 12
2.1.1.3 Moyen Secondaire 12
2.1.1.4 Daaras et Ecoles franco- arabes 12
2.1.1.5 Alphabétisation 12
2.1.2 SANTE *14*
2.1.2.1 Inventaire de l'existant 14
2.1.2.2 Bilan épidémiologique 14
2.1.3 HYDRAULIQUE – ASSAINISSEMENT *15*
2.1.3.1 Hydraulique 15
2.1.3.2 Assainissement 16
2.1.4 URBANISME HABITAT ET CADRE DE VIE *17*
2.1.5 SPORTS, CULTURE ET TOURISME *17*
2.1.5.1 Sport 17
2.1.5.2 Culture et tourisme 18
2.2 PROFIL ECONOMIQUE **20**
2.2.1 SECTEURS PRODUCTIFS *20*
2.2.1.1 Agriculture 20
2.2.1.2 Élevage 24
2.2.1.3 Pêche 25
2.2.1.4 Commerce 26
2.2.1.5 Artisanat et transformation artisanale de produits agricoles et forestiers 27
2.2.1.6 Tourisme 28
2.2.1.7 Industrie et mines 28
2.2.2 SECTEURS D'APPUI A LA PRODUCTION *28*
2.2.2.1 Accès à l'énergie et à l'électrification rurale *28*
2.2.2.2 Technologie de l'information et de la communication et services financiers 29
2.2.2.3 Accessibilité et Transport 30
2.3 PROFIL GOUVERNANCE **31**
2.3.1. ..... *31*
Analyse de la dynamique communautaire *31*
2.3.1.1. Le conseil municipal *31*

2.3.1.2. ... *32*
Le tissu associatif dans la commune ... *32*
Les groupements de promotion féminine ... 32
Les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) ... 33
Les Associations Religieuses ... 33
Les Associations Sportives et Culturelles (ASC) ... 33
2.3.1.3. Les partenaires au développement et projets réalisés ou en cours ... *35*
2.3.2. Dispositif de bonne gouvernance ... *36*
2.3.2.1. Gestion foncière /Conflits fonciers et sociaux ... *39*
2.3.2.2. Gouvernance environnementale et dynamique de paix ... *39*
Intercommunalité ... *40*
TROISIEME PARTIE : PROJECTIONS SCHEMATIQUES ET PROGRAMMES PAR AXES ... **40**
3.1. Logique d'intervention dans le cadre du PDC de Diégoune ... **40**
Vision de la commune de Diégoune ... *40*
Les objectifs de développement visés et les actions envisagées ... *40*
Objectif global : ... 40
Objectifs spécifiques : ... 41
3.2. Actions prioritaires (programmes / projets) à réaliser dans le cadre du développement de la commune de Diégoune ... **41**
Programme 1 : Organisation du territoire, habitat et cadre de vie ... *44*
Programme 1.1. Aménagement du territoire ... 44
Programme 1.2. Désenclavement et développement de la mobilité (transport) ... 44
Programme 1.3. Assainissement ... 44
Programme 2 : Développement économique et création de richesse ... *45*
Programme 2.1. Exploitation du potentiel agricole ... 45
Programme 2.2. Développement du potentiel horticole ... 45
Programme 2.3. Développement de petites infrastructures Post Récolte/mise en marché ... 45
Programme 2.4. Relance des activités commerciales ... 46
Programme 2.5. Exploitation des potentialités pastorales, avicoles et apicoles ... 46
Programme 2.6. Relance des activités de pêche ... 46
Programme 2.7. Redynamisation des activités artisanales ... 47
Programme 2.8. Amélioration de l'accès à la téléphonie/internet, à la radio et à l'énergie ... 47
Programme 2.9. Amélioration de l'accès aux crédits des acteurs ... 47
Programme 3 : Développement et amélioration des services sociaux de base ... *48*
Programme 3.1. Amélioration de la qualité et de l'accès à l'école fondamentale ... 48
Programme 3.2. Amélioration de l'accès et la qualité des prestations sanitaires ... 48
Programme 3.3. Amélioration de l'accès à l'eau potable ... 49
Programme 3.4. Promotion de la créativité culturelle, sportive et de loisirs ... 49
Programme 3.5. Promotion de l'entreprenariat des jeunes ... 49
Programme 3.6. Protection et gestion de l'environnement ... 49
Programme 4 : Renforcement institutionnel et de la gouvernance locale ... *50*
Programme 4.1. Renforcement des capacités financières et techniques de la commune ... 50
Programme 4.2. Amélioration de la participation des acteurs au service du développement de la commune ... 50
Programme 4.3 Prévention et gestion des conflits ... 51
3.3. Orientations prioritaires d'aménagement du territoire de la commune ... **52**
QUATRIEME PARTIE : ... **57**
MECANISME DE SUIVI-EVALUATION ... **57**
Annexes ... **58**
FICHE DE PROGRAMMES/PROJETS ... *58*
Programme 1 : Organisation du territoire, habitat et cadre de vie ... 58
Programme 2 : Développement économique et création de richesse ... 62
Programme 3 : Développement et amélioration des services sociaux de base ... 73
Programme 4 : Renforcement institutionnel et de la gouvernance locale ... 80
Budget et plan quinquennal d'investissement ... **88**
Le Budget 2018 ... *88*

LISTE DES CARTES

Carte 1: Situation géographique et administrative de la commune de Diégoune 2
Carte 2: Hypsométrie (relief et unités de paysage) de la commune de Diégoune 8
Carte 3 : Carte des sols de Diégoune – Extrait la carte des sols du Sénégal (PNAT) 9
Carte 4 : Carte des sols de Diégoune – Extrait de la carte pédologique de la Basse Casamance (Domaine fluvio marin). Orstom/IRD. 1986 9
Carte 5 : Carte des sols de la commune de Diégoune – Synthèse. 2017 10
Carte 7 : Infrastructures scolaires de la commune..... 13
Carte 8 : Infrastructures de santé de la commune..... 15
Carte 9 : Infrastructures d'adduction d'eau de la commune..... 16
Carte 10 : Infrastructures socio culturelles communautaire et de jeunesse de la commune 18
Carte 11 : Infrastructures religieuses de la commune..... 19
Carte 6 : Infrastructures marchandes de la commune 27
Carte 12 : Occupation du sol dans la commune de Diégoune..... 57
Carte 13 : Orientations participatives d'aménagement du territoire et de développement communal..... 57

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Données démographiques désagrégées par village 3
Tableau 2 : Composition et taille du cheptel de la commune..... 24
Tableau 3 : Sous Programmes et projets du Programme 1 : Organisation du territoire, habitat et cadre de vie (Axe 1 PSE)..... 41
Tableau 4 : Sous Programmes et projets du Programme 2 : Développement économique et création de richesse (Axe 1 PSE)..... 42
Tableau 5 : Sous Programmes et projets du Programme 3 : Développement et amélioration des services sociaux de base (Axe 2 PSE)..... 42
Tableau 6 : Sous Programmes et projets du Programme 4 : Renforcement institutionnel et de la gouvernance locale (Axe 3 PSE)..... 43
Tableau 7: Cout des programmes de développement et projet de budget quinquennal du PDC de Diégoune..... 43
Tableau 8 : Superficie des différentes classes d'occupation du sol de la commune 57
Tableau 9 : Orientations, axes d'aménagement et objectifs ce tableau est à retravailler pour le rendre plus compris..... 57
Tableau 8 : Synoptique des outils de planification, plan d'actions, outils d'aide à la décision pour les communes..... 83

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Pyramide des âges de la commune de Diegoune Pyramide des âges de la commune de Diegoune 2

Figure 2 : Taille des villages de l'arrondissement de Tendouk 3

Figure 3 : Pluviométrie à la station de Tendouck (1980 - 2016) 5

Figure 4 : Répartition mensuelle des pluies (station de Tendouck) de 2006 à 2016 6

Figure 5 : Climatogramme (Variation mensuelle de la pluie et des températures pour l'année 2017) de Tendouck (Climate-Data.org 2018) 6

PRÉFACE DU MAIRE

CONTEXTE ET ENJEUX DE L'ACTUALISATION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION DES COMMUNES

La décentralisation peut être considérée comme toute politique visant à ramener l'État au niveau du citoyen à travers les collectivités locales qui sont des institutions plus proches et plus accessibles aux populations. Il s'agit donc d'un transfert de compétences de l'Etat central vers les collectivités locales (communes et départements actuellement) qui vise à doter celles-ci d'une personnalité morale, d'un territoire ou terroir bien circonscis et des compétences propres et pleines en matière de planification économique et sociale.

Le Sénégal a une longue tradition de décentralisation et fait figure de pionnier dans ce domaine en Afrique francophone même si son expérience ne fut pas toujours linéaire. La création des premières communes urbaines remonte en effet au 19ème siècle (entre 1872 et 1887) tandis que la création des premières communautés rurales (décentralisation rurale) ne fut mise en œuvre qu'à partir de 1972. De nouvelles réformes, introduites dans les années 90, ont permis un approfondissement de cette décentralisation. Elles ont concerné l'élargissement, en 1990, du statut de plein exercice à toutes les communes et de l'autonomie de gestion à toutes les collectivités locales et en 1996, de l'adoption de lois et décrets sur la régionalisation, consacrant, entre autres, l'érection de la région en collectivité locale et le transfert de certains domaines de compétence aux collectivités locales.

En 2013, les autorités sénégalaises ont cependant procédé à une réforme de la Décentralisation qui se veut plus consolidante avec la loi 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des collectivités locales (GGCL). Cette loi abroge et remplace les lois 96-06 portant Code des collectivités locales et 96-07, portant transfert des compétences aux collectivités locales.

La nouvelle réforme, appelée Acte 3, se veut corriger toutes les insuffisances des premières expériences et met en avant le crédo de la territorialisation des politiques publiques et érige la participation citoyenne en principe au même titre que la libre administration des collectivités locales. La reforme réaffirme l'attribution d'une compétence propre et pleine en matière de conception, de programmation et de mise en œuvre des actions de développement local. Ce dernier peut être considéré soit d'un point de vue technique, soit d'un point de vue politique. Sur le plan technique, le développement local se définit comme un processus consensuel visant le développement global en rapport avec les besoins des populations locales. D'un point de vue politique, il s'agit d'une volonté émise par des décideurs d'enclencher des dynamiques locales afin de stimuler le développement économique global d'un territoire.

La territorialisation des politiques publiques, considérée par l'autorité comme le concept pivot de la nouvelle réforme (Acte 3) devant structurer toutes les interventions en matière de développement local peut être une voie d'émergence des collectivités locales du fait qu'elle fait véritablement appel aux deux leviers-clés du développement local que sont l'aménagement du territoire et la planification.

Le projet pilote d'engagement citoyen

Le PPDC est un projet multisectoriel centré sur le développement agricole qui a du intégrer lors de sa conception plusieurs secteurs de développement : paix, développement de chaines de valeurs et de marchés, amélioration de l'accessibilité, développement local, etc. A la suite de l'évaluation à mi-parcours du PPDC, une restructuration du projet a été entreprise dans le but de renforcer plusieurs points fondamentaux liés aux objectifs de la composante 3 que sont : (i) les liens institutionnels avec les communes et les organismes déconcentrés de l'Etat, (ii) les mécanismes d'accès à l'information par les populations au niveau local, (iii) la gestion de doléances, (iv) le renforcement de l'inclusion des femmes et des jeunes dans les activités du PPDC et dans les processus de développement local.

La restructuration partielle du projet a concerné essentiellement la modification des activités de la composante 3 afin de mettre en place des pilotes dits d'engagement citoyen pour renforcer le cadre institutionnel de la participation des citoyens aux affaires locales, la communication et l'appropriation par les bénéficiaires dans une logique de développement territorial. Le contexte particulier de l'acte III de la décentralisation : territorialisation des politiques publiques ; promotion de la démocratie participative ; du contrôle citoyen et de la participation citoyenne à la gouvernance locale et la communalité intégrale ont fortement inspiré la conception de la composante d'engagement citoyen qui fait partie intégrante du PPDC.

Pour rappel la démocratie représentative est organisée par la Section 2 du CGCL qui dit qu'il est donné à toute personne physique ou morale de faire toutes propositions pour l'impulsion du développement local ou l'amélioration du fonctionnement des collectivités locales. Le droit à l'information est garanti avec la possibilité d'avoir communication à ses frais des procès-verbaux des budgets et des comptes. L'acte III rend aussi possible la participation des populations à travers la création de cadres de concertation par les maires et président de département et renvoie pour les modalités à un décret. La loi démocratise le processus budgétaire en rendant obligatoire le débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget.

Qu'est-ce que l'engagement citoyen ?

Ces dernières années, la manière de gouverner a évolué, passant d'une gouvernance descendante à une gouvernance plus horizontale ainsi que sur la promotion d'une nouvelle citoyenneté active. L'engagement citoyen repose sur un dialogue permanent actif et délibéré entre les citoyens et leurs élus. Il s'agit d'un outil démocratique puissant qui repose sur l'idée que les citoyens devraient être plus impliqués dans les décisions politiques qui les affectent directement. Cette nouvelle approche responsabilise les différentes catégories d'acteurs locaux et appelle toutes les parties prenantes d'un projet public à prendre part à sa mise en œuvre.

L'engagement citoyen fait donc la promotion de la démocratie participative, et promeut la bonne gouvernance de l'action publique locale dans les communes en rendant les gouvernements locaux plus responsables et transparents envers leurs citoyens et permet en définitive d'améliorer la qualité des services et des programmes publics.

Le Projet Pilote d'engagement citoyen mis en œuvre par le PPDC, vise à renforcer les capacités des acteurs du développement du territoire communal en vue de soutenir le processus de décentralisation, l'augmentation de la cohésion et de l'inclusion sociales par l'accroissement des capacités des communes et des villages dans la maitrise du processus de développement local.

Le projet pilote d'engagement citoyen s'appuiera sur l'élaboration/actualisation des documents de planification communale (PDC) de trois (3) communes pilotes de la région naturelle de la Casamance en établissant des mécanismes d'engagement citoyen pilotes concentrés sur la planification participative ainsi que des mécanismes de gestion et de règlement des plaintes et doléances, de capitalisation sur les suggestions, recommandations et leçons apprises sur le PPDC. Ces pilotes permettront de mobiliser les populations sur l'identification et la priorisation de micro-projets d'investissement dans le cadre la mise à jour/actualisation des Plans de Développement Communaux.

L'actualisation / élaboration des documents de planification de la commune de DIEGOUNE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui promeut la territorialisation des politiques publiques à travers l'Acte III de la Décentralisation, les enjeux du développement territorial imposent une actualisation et une harmonisation des approches dans l'élaboration des outils de planification

La démarche de la planification locale doit être guidée par le souci de réalisme dans le choix des actions et leur priorisation avec une participation des acteurs du développement local. Son appropriation par ces acteurs constitue également un gage de succès en ce sens qu'elle privilégie la responsabilisation des populations dans l'identification de leurs contraintes et la définition des stratégies susceptibles de les résoudre. Elle permet d'harmoniser les interventions les actions de développement local et les rendent plus cohérentes

Le projet d'EC de la composante 3 restructurée du PPDC s'articulait sur un certain nombre de constats et d'insuffisances dans les documents de planification (PLD, PTI, POAS, PAE, etc.) , que disposaient les communes dont : le faible taux d'exécution des projets inscrits dans les divers PLD ; le manque de réalisme et le chapelet de vœux pieux qui caractérisent ces documents, le manque de connexion réelle avec les politiques publiques conduites par les Conseillers majoritaires. Ces documents réalisés le plus souvent selon une démarche élitiste avec une participation centrée sur les élus et les 'intellectuels' de la commune, ne prennent peu ou pas en compte le citoyen du niveau le plus bas (quartier ou village).

C'est dans contexte que s'inscrit l'appui du PPDC à la commune de Diégoune, première commune test pour la mise en œuvre d'activités-pilotes d'engagement citoyen et de gestion des plaintes, pour l'élaboration de son PDC dit de nouvelle génération.

La démarche méthodologique de réalisation du nouveau PDC se veut donc participative et globale et se fonde sur un diagnostic sans complaisance des actions et interventions de toutes les parties prenantes et de tous les secteurs de développement de la commune (socioéconomique, agricole, environnemental, etc.). Elle s'articule aussi sur une planification concertée et une programmation réaliste des actions et solutions de développement et d'aménagement du territoire municipal jugées prioritaires et réalisables à court et moyen termes par l'ensemble des acteurs du développement municipal.

Une des originalités de ce PDC réside toutefois dans son approche et sa volonté d'intégrer une dimension spatiale aux nouveaux documents de planification. Elle fait le pari de l'intégration du POAS (Plan d'occupation et d'Affection des sols) et du PDC (Plan de Développement Communal) dans un seul document dit de PDC de nouvelle génération en partant du fait que ces 2 documents, conçus habituellement, de façon séparée, partageaient en commun dans les faits plusieurs activités et étapes méthodologiques. Cette possibilité de faire des économies d'échelle a été facilitée dans le cadre du PPDC par la disponibilité d'une base de données géographiques (SIG PPDC) très importante qui pouvait être valorisée et complétée par quelques travaux de terrain : enquêtes et relevés au GPS de points d'intérêt sur le territoire municipal

Enfin en complément à l'intégration de la dimension spatiale; les autres avantages de ce PDC de nouvelle génération sont de :

a) fournir une base de données SIG simple à opérer ainsi que de renforcer les capacités de quelques-uns des membres du conseil municipal en vue de l'opération et de l'actualisation de cette BD. Celle-ci s'articulera sur le récapitulatif et la structuration des données géographiques et documents consultés ; de données du territoire géo référencées et des informations importantes sur les différentes infrastructures de la commune
b) Réaliser un 'Atlas géographique / Infographie': document A3 constitué essentiellement de cartes thématiques produites dans le cadre de l'étude et un résumé succinct du PDC illustrant les cartes thématiques. La pertinence de cet Atlas réside dans le fait qu'il constitue un document: a) de plaidoyer, convertible en divers formats (A4, lettre, dépliants, etc.), b) consultable au niveau de Mairie et servant de plaidoyer pour le maire et ses conseillers lors des missions de recherche de partenariats, auprès de la diaspora, etc.

APPROCHE METHODOLOGIQUE DE REALISATION DU PDC DE DIEGOUNE

Le processus d'actualisation et/ou d'élaboration du PDC nouvelle génération de Diégoune s'est appuyé sur quatre phases et vingt une (21) activités conduites de façon inclusive et concertée avec toutes les parties prenantes du développement municipal comme suit :

PHASE 1 : PRÉPARATION LIMINAIRE

1. Pré-diagnostic

Cette étape a concerné les activités suivantes :

- Visite de courtoisie auprès des autorités administratives et locales
- La tenue de réunions au niveau de la Mairie et au niveau des villages de la commune de Diegoune pour le partage du contenu des pilotes d'engagement citoyen, du système de gestion des plaintes et du plan de développement communal ;
- L'élaboration par le PPDC, la DADL et les trois SRADL d'un plan d'action pour le contrôle de légalité des différentes étapes du processus d'élaboration des trois PDC ;
- Mise à disposition par le maire des arrêtés pris par son conseil municipal depuis son installation
- Recueil d'informations et de données secondaires (revue documentaire et entretiens exploratoires) : tenue de deux réunions les 08 et 18 août 2017 avec l'ensemble des parties prenantes (PPDC, Consultant, ANRAC, SRADL Ziguinchor, SRADL Kolda, SRADL Sédhiou, Consultant RTS4) afin de relancer les activités d'engagement citoyen par le concours du Consultant recruté pour appuyer les SRADL et le PPDC à actualiser/élaborer des plans de développement communaux.
- Exploitation du PLD finissant

2. Atelier de lancement du processus d'élaboration du PDC

Un atelier de lancement officiel du processus d'actualisation du PDC a été tenu en présence des membres du Conseil municipal, de l'Autorité territoriale (sous-préfet), de représentants des Services départementaux/régionaux de planification et/ou de développement (ARD, SDDR, agents – santé éducation, eaux et forêts, environnement), des représentants de diverses associations (Groupements féminins, ASC, Groupements de producteurs, comité de vallée), des ONG, projets et programmes intervenant sur le territoire communal, des Notables et autres personnes ressources des quartiers (Imam, chef de village/quartier, etc.). Cet atelier fut une étape importante dans le processus d'élaboration des PDC, car a permis de réunir, dès le début du processus, toutes les parties prenantes du développement municipal afin de les informer et les sensibiliser sur la démarche de la planification qui est retenue, sur les objectifs et le processus d'élaboration du nouveau PDC.

L'atelier a permis d'établir avec les différentes parties prenantes une compréhension commune des objectifs et des résultats du volet d'engagement citoyen dans son ensemble ainsi que de sa sous composante d'élaboration de PDC de nouvelle génération. Il a permis aussi de constituer une équipe d'animation, et de définir les rôles et responsabilités de chacun des membres de cette équipe.

3. Sélection des personnes ressources (enquêteurs et superviseurs) et revue des données existantes

En rapport avec le conseil municipal, 3 jeunes, en raison d'un par quartier ou zone d'animation de la commune ont été sélectionnés et formés à l'utilisation de GPS pour la collecte et la cartographie des données sur les infrastructures socioéconomiques, points et sites d'intérêt du territoire communal.

4. Préparation et test des outils de collecte

Des formulaires permettant d'associer aux données de localisation certains descripteurs ou indicateurs (nombre, état, besoin, etc.) des infrastructures inventoriées ont été préparés et testés sous la supervision du géographe cartographe du PPDC.

PHASE 2 : DIAGNOSTIC APPROFONDI

La démarche méthodologique de réalisation du PDC étant ici itérative, la phase 2 de Diagnostic approfondi a commencé avec l'administration d'enquêtes à la fois qualitatives (focus groupe) et quantitatifs (inventaire et géo référencement des infrastructures communales).

5. Formation et Supervision de la collecte des données

Cette étape conduite sur le terrain sous la supervision du géographe cartographe du PPDC a permis en plus de l'inventaire de l'ensemble des infrastructures par type ou secteur d'activités de la commune, de faire une première analyse et une actualisation de la carte d'occupation des sols de la commune.

6. Diagnostics participatifs par zone

Parallèlement à la collecte des données sur les infrastructures, plusieurs réunions de consultations et diagnostics participatifs ou focus groupes ont été tenus avec les populations ciblées par le SRADL ou par l'ANRAC en collaboration étroite avec le consultant. Pour ce travail complémentaire de terrain, des tdr permettant de préciser les objectifs, activités, méthodologie et résultats attendus des travaux du diagnostic communautaire participatif ainsi que des guides d'entrevues ont été préparés.

Le diagnostic approfondi a porté particulièrement sur l'état des ressources naturelles (principales potentialités et contraintes de mise en valeur), sur les moyens d'existence, sur les enjeux de développement socioéconomique et environnemental et les solutions envisageables identifiées par les populations, sur leur niveau de satisfaction et de participation aux activités et projets de développement communautaires, etc.

Les focus groupe ont concerné en outre la tenue et l'animation de réunions avec les populations en vue de l'implantation en rapport avec le conseil municipal d'un pilote d'engagement citoyen portant spécifiquement sur le test d'un système de gestion des doléances.

7. Intégration et Traitement des données

Cette étape a concerné la compilation et le traitement de l'ensemble des données collectées dans les étapes précédentes. Cette étape a permis de structurer une base de données cartographique et thématique sur les ressources et infrastructures de la commune. Ce travail de bureau a été réalisé par le Consultant en étroite collaboration avec le géographe cartographe stagiaire au PPDC.

8. Synthèse et rédaction d'un bilan diagnostic de la commune

Ce travail a été réalisé essentiellement par le Consultant

9. Rencontre de travail et de partage du rapport diagnostic

Il s'agit d'une activité spécifique du SRADL entrant dans le processus de garantie de la qualité et du respect du guide de planification des PDC de la DADL. Cette activité a concerné dans le cas de Diegoune à un examen approfondi du premier draft du bilan diagnostic préparé par le Consultant.

10. Atelier de restitution du diagnostic

Un atelier de restitution du bilan diagnostic a été préparé et tenu le 05 octobre 2017 à Diégoune avec la forte participation des populations, autorités et agents de développement local.
Des groupes de travail organisés dans le cadre de cet travail ont permis sur la base de la matrice FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces/contraintes) de chaque secteur de développement communal de définir de façon concertée les orientations et axes stratégiques de développement local jugés prioritaires par les populations.

PHASE 3 : PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Cette phase cruciale dans le processus d'élaboration de tout document de planification commence avec l'intégration, des observations, commentaires et recommandations formulés par l'atelier de validation du bilan diagnostic. Cette planification stratégique s'est fixée le double objectif d'intégrer à la fois les préoccupations de développement socioéconomique et environnemental ainsi que celles d'aménagement du territoire (valorisation des potentialités, allocation, l'affectation et/ou réaffectation des terres, définition de principes, règlements ou codes de conduite ou d'utilisation des principales unités d'affectation du territoire communal).

11. Rencontres de préparation de l'atelier sur la planification stratégique (vision et axes stratégiques de développement)

Cette étape conduite en étroite collaboration entre le Consultant et le SRADL a permis de tenir un certain nombre de rencontres et d'échanges en vue de la préparation d'un atelier important de validation des orientations stratégiques d'aménagement et de développement local, leur hiérarchisation et leur programmation budgétaire à court, moyen et long terme.

Les travaux ont permis d'élaborer des fiches de programmes et projets couvrant à la fois l'horizon et les axes stratégiques du PSE, document de référence du Sénégal en matière de planification stratégique du développement socioéconomique et de viabilisation des territoires.
Une revue actualisée des couts des ouvrages, des infrastructures, des services d'études et de supervision des travaux de construction ou d'aménagement a été également réalisée.

12. Revue des plans d'affaire CEC et priorisation des sous projets à inscrire au financement PPDC

Des rencontres de travail visant à étudier plus en détails et/ou approfondir les fiches de programmes prioritaires de développement et d'aménagement du territoire communal ont tenus par le SRADL avec d'une part le maire et ses conseillers et d'autre part avec les représentants des trois groupes (Femmes, jeunes et OP) ciblés par le volet d'engagement citoyen. Dans le cas de Diegoune, cette activité a porté sur l'information et la communication sur les projets admissibles au financement du PPDC et à l'établissement des idées de projets des CEC

13. Atelier sur la planification stratégique (vision et axes stratégiques d'aménagement et de développement durable de la commune)

Il s'agit ici d'un mini atelier tenu entre l'équipe d'animation (PPDC, SRADL, Consultant, DECLIC et ANRAC) et la mairie en vue de la validation des orientations stratégiques de développement et d'aménagement retenues, la définition d'une vision de développement communal en cohérence avec les différents échelons de planification nationale (commune, département, région et échelle nationale).
Cette activité et celles des étapes 14 et 15 ci-dessous pourraient être regroupées dans une seule activité par commune pour accélérer le processus d'élaboration des PDC. Les travaux ont concerné surtout l'approfondissement de l'analyse sur l'accès au foncier et sa gestion dans la commune, des règles d'usage et codes de conduite locaux de règlements des conflits sociaux et fonciers en particulier, d'approfondir et de valider les unités d'affectation identifiées et des règles d'usage et règlement de litiges retenus de façon consensuelle.

14. Rencontre de préparation de la planification opérationnelle (programmation et budgétisation des projets prioritaires)

Cette étape conduite par l'équipe technique régionale (SRADL, ARD, DRDR, ANDES, etc.), a permis de vérifier et de valider les couts unitaires des ouvrages, des matériaux et des infrastructures ainsi que de finaliser la budgétisation et la hiérarchisation des projets et programmes prioritaires de développement de la commune accordant une attention particulière à l'intégration des projets prioritaires des CEC pour financement du PPDC

15. Atelier de planification opérationnelle (programmation et budgétisation des projets)

Cette activité est à inscrire surtout comme capitalisation de l'exercice de Diegoune pour sa généralisation dans les 2 autres communes pilotes. Elle aurait consisté en quelque sorte à un

débat d'orientation budgétaire organisé par le conseil municipal élargi aux représentants des CEC et des différents comités et constituera une étape de prévalidation des programmes d'investissement et d'aménagement du territoire ainsi que de leur programmation dans le temps.

16. Synthèse et rédaction d'un rapport PDC à dimension spatiale de la commune

Cette étape est surtout de bureau et consistera surtout aux travaux de finalisation du document de PDC. C'est une étape d'intégration des amendements, avis et suggestions des phases antérieures et rédaction de la version provisoire du PDC à dimension spatiale-, intégrant toutes les cartes thématiques, graphiques et orientations et d'affectation du territoire communal

PHASE 4. VALIDATION

Plusieurs activités et étapes de cette dernière phase de validation ont été complétées. Il s'agit principalement des activités associées aux étapes 17 et 18 ci-dessous : Quelques activités de validation finale devront être tenues avant la mise en vigueur officielle du PDC. Il s'agit en particulier d'un atelier municipal pour l'adoption du nouveau plan.

En raison du temps écoulé depuis l'atelier de validation du PDC, de l'existence d'un budget 2018 en cours d'exécution postérieur aux programmes quinquennaux d'investissement élaborés par l'étude ainsi que de la disponibilité de trois plans d'affaires des CEC, un accompagnement du SRADL ou du CTR est requis pour franchir quelques dernières étapes de validation auprès des autorités administratives et un accompagnement pour l'opérationnalisation et le suivi du nouveau plan.

Les livrables relatifs à l'établissement d'un atlas cartographique promotionnel et le transfert de la base des données de l'étude seront au plus tard après la validation des autorités compétentes.

17. Rencontre de partage et de validation technique du PDC provisoire

Ce travail est sous la responsabilité du CTR qui devra se réunir pour une dernière lecture du document de PDC revu par le Consultant

18. Atelier de restitution du PDC de la commune

Un atelier d'une demi-journée est organisé sous l'égide du Conseil municipal pour l'adoption du nouveau PDC et de sa transmission officielle à l'autorité compétente

19. Approbation de l'autorité administrative

Appui à la transmission du rapport final à l'autorité administrative.

Le rapport PDC de la commune de Diegoune est structuré et présenté en quatre parties comme suit ;

- I : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE
- II: BILAN DIAGNOSTIC
- III : PROJECTIONS SCHEMATIQUES ET PROGRAMMES PAR AXES
- IV : OPERATIONNALISATION DU PLAN ET MECANISME DE SUIVI

PREMIERE PARTIE: PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1 Historique

Diegoune est un des 21 villages du Blouf et une des régions les plus représentatives de la Basse-Casamance. Le Blouf est l'un des lieux d'enracinement les plus profonds et les plus anciens de la culture Diola, peuple le plus ancien du Sénégal avec les Baïnouk, peuples de la forêt (Pélissier, 1966). Cette partie de la basse Casamance a été islamisée par les troupes du marabout Fodé Kaba Doumbya ce qui expliquerait en partie le «statut» de joola-mandingue des populations du Blouf.

Comme partout en Casamance, la colonisation du Blouf est venue tard. C'est entre 1836 et 1914 que le Blouf fut colonisé par les Français, qui chassèrent les Portugais, premiers arrivés dans la région. Ils en font un vaste canton appelé Djigoutte qui couvrait à la fois le Blouf, une partie des arrondissements respectifs de Sindian et de Diouloulou. Par la suite, des réformes de l'administration coloniale aboutiront à la création d'un canton vers 1920 qui ne couvrait que la province du Blouf mais divisé en deux parties : Djigouttes Nord et Djigouttes Sud.

La commune actuelle de Diegoune constituait le cœur de la partie dite de Djigottes Nord. D'après plusieurs sources, c'est surtout Baboucar Sagna plus connu sous le nom de Sagna Sagna, originaire de Diégoune qui a donné à la route du Blouf sa première configuration. Il a en outre construit des pistes entre les villages, foré des puits (pour permettre aux populations de s'alimenter en eau potable au lieu de puiser dans les mares ou marigots et édifié des ponts en bois aux endroits où les routes sont coupées par des cours d'eau. Par la suite c'est Arfang Sonko (Arfang de Bessire) un autre érudit de la tidjanyya, devenu lui aussi chef de canton de Djigouttes Nord en 1943, qui a continué avec succès l'œuvre de sagna Sagna.

Dans le cadre du conflit qui affecte la région naturelle de la Casamance, Diégoune a été il y a plusieurs années le théâtre de plusieurs affrontements violents dont le plus meurtrier est celui en l'attaque le 20 décembre 2011 du cantonnement militaire de Diégoune par les rebelles du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (Mfdc).

Mamadou Sané alias Nkrumah est né à Diégoune comme d'ailleurs de plusieurs grands ténors du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (Mfdc) sont originaires du Blouf, tels que Mamadou Diémé du village de Diégoune, Moustapha Kamara de Tionkésyil, Sanoune de Mandégan, Sidy Badji de Diatok (décédé), Salif Sadio de Karthiak et Kamoungué Diatta, ancien prisonnier de l'Etat Gambien.

Le village a organisé un boukout en l'an 2000. Le village avait longtemps attendu puisque les précédentes éditions dataient de 1961 et 1939.

1.2 Situation géographique

La commune de Diégoune est située en Basse-Casamance, dans la région historique du Blouf. La commune couvre une superficie d'environ 120 km^2 et se trouve dans l'arrondissement de Tendouck (908 km^2), département de Bignona (5 266 km^2), région de Ziguinchor (7 328 km^2).

Elle est limitée (carte 1) :

- au nord par les communes de Djinaky, de Suelle et le marigot de Baila,
- au sud par les communes de Balingore et de Mangagoulack,
- à l'ouest par les communes de Kartiack et de Mlomp et à
- l'est par la Commune de Tenghory.

La commune englobe les terroirs de trois villages que sont Diégoune, Djimande et Kagnobon. Le village de Diegoune fait office de chef-lieu de la commune. Ses habitants sont nommés les Diégounois.

Carte 1: Situation géographique et administrative de la commune de Diégoune

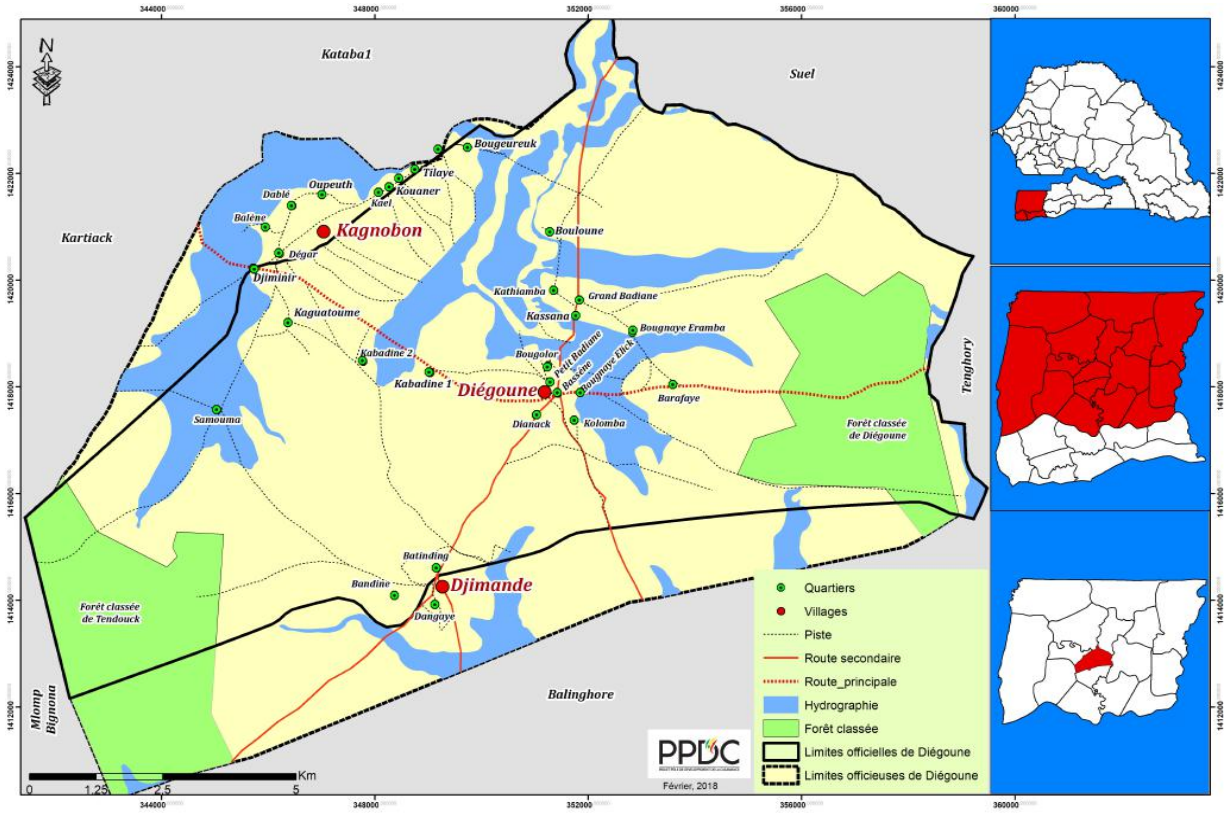

1.3 Caractéristiques démographiques

Le rapprochement des résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH) de 1988, 2002 et 2013 montre bien une régression démographique. La population totale de la Commune est passée de 9025 habitants en fin 1988 à 7511 en 2013 (Tableau 1). La taille moyenne des ménages est en 2013 de 7,8 personnes, en croissance par rapport à 2002 où elle était de 7,2 personnes par ménage. Le nombre de ménage par concession est de 1,6. La variation entre le RGPH 2013 et celui de 2002 est insignifiante. Le taux d'accroissement naturel de la population est peu connu et est estimé actuellement à 2,6%.

Tableau 1: Données démographiques désagrégées par village

QUARTIER/VILLAGE	CONCESSIONS	MENAGES	HOMMES	FEMMES	POPULATION
DIEGOUNE	238	405	1 811	1 732	3 544
DJIMANDE	64	112	317	307	624
KAGNOBON	282	445	1 678	1 665	3 343
	584	**962**	**3 806**	**3 705**	**7 511**

ANSD RGPH 2013

La densité de population tourne autour de 62 hbts/km^2 (Direction de la Statistique et de la Prévision, 2013). La structure de la population traduit une inégale répartition entre villages, avec une plus grande concentration des ménages dans les villages de Diégoune et de Kagnobon.

Selon les données du RGPH 2013, on observe une légère prédominance des hommes qui constituent près de 51 % de la population contre 49 % de femmes. La population est par ailleurs jeune car 70 % d'entre elle a moins de 30 ans, soit respectivement 42,6% pour les moins de 15 ans et 27,2 % pour la tranche d'âge comprise entre 15 et 29 ans (Figure 1). Le niveau de scolarisation de cette population est par ailleurs faible.

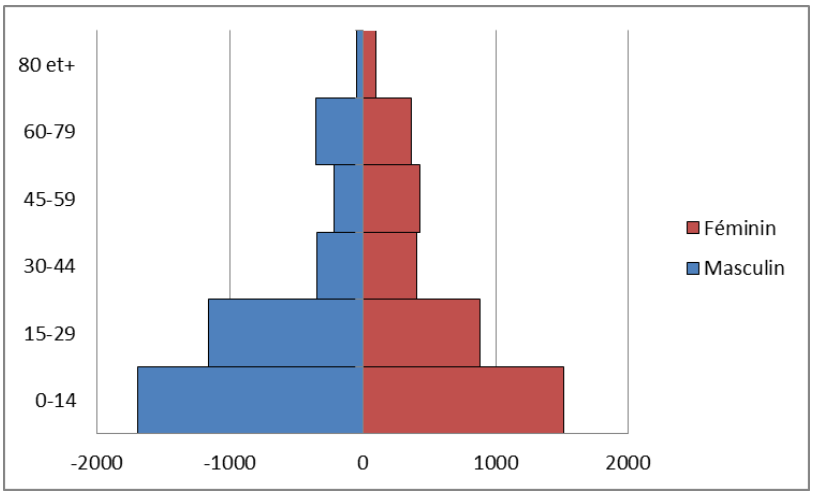

Figure 1 : Pyramide des âges de la commune de Diégoune

La population de la commune est à majorité Diola. Une minorité de Mandingues et de peulhs, surtout des commerçants et des bergers, est notée dans presque tous les villages.

La population de la Commune est de confession musulmane à l'exception de quelques communautés qui pratiquent le christianisme et la religion traditionnelle. Toutefois, malgré cette forte islamisation, les Diolas antérieurement animistes ont conservé des relents de cette religion à travers les rapports de l'homme à la nature, imprégnés de sacralité (fétiches, rites de forêts sacrées, etc.).

1.4 Villages et quartiers de la commune

On recense 3 villages administratifs dans la commune : Diégoune, Kagnobon et Djimande. Ce sont tous de gros villages de plus de 1 000 habitants regroupant chacun plusieurs quartiers. Le village est administré par un chef de village, représentant l'autorité administrative dans sa localité. Il est assisté dans sa tâche par des représentants de chaque quartier appelés chef de quartier et des notables ayant qualité de conseillers.

Malgré les efforts de modernisation (électrification, adduction d'eau), on n'y trouve aucune ville. Il y a également une disparité dans l'occupation de l'espace, les populations étant concentrées autour des axes routiers et vallées tandis que les zones de forêts sont presque vides.

Le zonage naturel ou fonctionnel de la commune a consisté à considérer chacun des trois villages de Diégoune, Kagnobon et Djimande comme étant une zone de gestion à part. Chacun des trois villages comprend en effet plusieurs quartiers avec une densité de population importante. Un tel zonage s'explique par la taille des villages et l'importance de leur population qui se démarquent de la moyenne des villages du Sénégal. Les villages de Diégoune et de Kagnobon sont les plus peuplés de l'arrondissement de Tendouck (Figure 2).

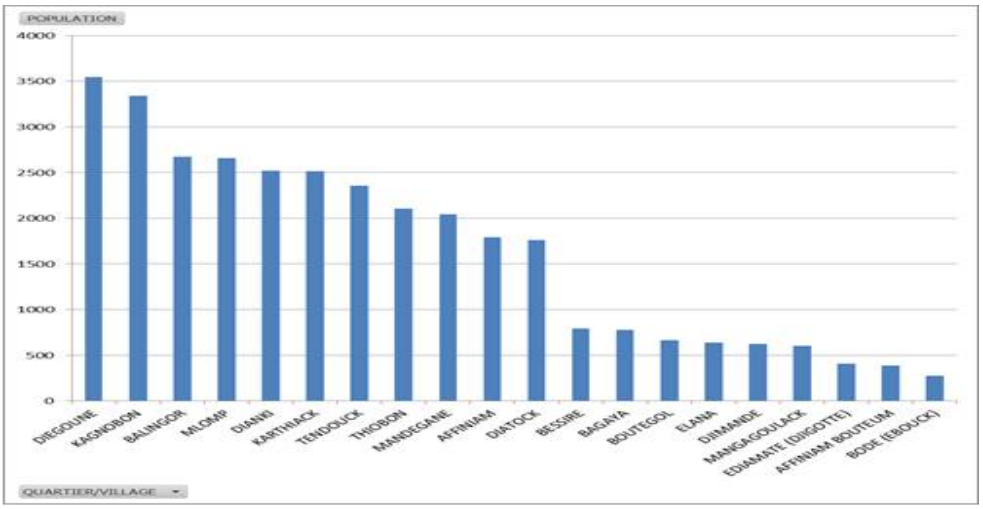

Figure 2 : Taille des villages de l'arrondissement de Tendouck

Diégoune

La zone de gestion ou village de Diégoune, chef-lieu de la commune, est situé à l'Est de la commune. Il est constitué de onze(11) quartiers. Le village est traversé par un bas fond rizicole qui le divise en 03 blocs inégalement répartis :

- Quartier de Barafaye,
- Bouyème appelé communément Diégoune 2 qui est un ensemble de 4 quartiers : Bougnaye Eramba (plus gros quartier du village), Bougolor Kassana, Grand Badiane et Kathiamba dont une famille est excentrée et répondant à l'appellation de Bouloune, et enfin,
- Diégoune 1 qui comprend 6 quartiers : Bougnaye Elick, Petit Badiane, Bougolor Koulona, Bassène, Dianague et Colomba.

Il faut cependant noter que le quartier de Barafaye fait partie du bloc de Diégoune 1. La zone dispose entre autres des infrastructures suivantes : 3 postes de santé dont 1 non fonctionnel par manque de personnel, 4 écoles primaires, un lycée et un forage. Tous les quartiers sont électrifiés sauf le quartier de Bouloune

Kagnobon

Elle occupe la partie Ouest de la commune. Limitée au nord par les villages de Belaye et Badiana, au sud par la forêt classée de Tendouck, à l'ouest par le village de Bessire et à l'est par le village de Diégoune, Kagnobon est constitué de dix (10) grands quartiers dont ceux qui sont situés aux extrémités nord (Bougarack) et sud (Samouma) sont distants de sept (7) kilomètres. Le village de Kagnobon est, de par sa superficie (52 km^2, soit 40% de la Commune) et sa population, l'un des plus gros villages du Sénégal.

L'Environnement naturel de kagnobon est constitué de marigots, d'un couvert végétal assez épais avec de nombreuses essences forestières auxquelles viennent s'ajouter les rares cultures de plantation. Au plan infrastructurel, il dispose de quatre écoles primaires, d'un CEM, d'un poste de santé et d'une case de santé, d'un château d'eau d'un foyer moderne. Le village est à moitié électrifié.

Djimande

Il est localisé au Sud de la commune et comprend trois gros quartiers (Dangaye, Bandine et Batinding) pour environ plus de mille (1000) habitants. Le village de Djimande est le plus petit village de la commune. Lors du dernier recensement (2002), le village comptait 962 habitants et 134 ménages. Cependant son taux d'émigration est l'un des plus importants. En cours d'électrification, il dispose de moins d'infrastructures que les autres. (voir annexe)

1.5 Mouvement de la population

Deux types de migrations sont observés dans la commune :

L'émigration saisonnière vers les grandes villes du Sénégal et de la Gambie (Dakar, Ziguinchor, Banjul) est dominante. Elle concerne principalement les jeunes (hommes et femmes) qui partent à la recherche de travail ou pour la poursuite de leurs études mais qui reviennent au village pendant la saison des pluies pour participer aux travaux agricoles.

L'émigration internationale, sans atteindre la proportion des régions Nord et Est du Sénégal, est assez considérable. Les principales destinations sont la France, l'Italie, l'Espagne et certains pays d'Afrique. Ces émigrés contribuent individuellement à la satisfaction des besoins de leur famille (construction d'habitation, alimentation, etc.) et collectivement à celui du village ou quartier d'origine (mosquée, école, etc.).

Quant à l'immigration elle se limite à la présence de quelques commerçants et autres agents de l'administration.

1.6 Caractéristiques physiques, hydrographiques et climatologiques

Au-delà du zonage fonctionnel de la commune en trois zones de gestion correspondant aux (3) villages de Diégoune, Kagnobon et Djimande, il faut noter que sur le plan éco-géographique, ces zones de villages ont relativement les mêmes caractéristiques. Elles sont caractérisées par la mangrove, la vallée et le plateau. En effet, au plan physique, la zone naturelle du «Blouf» dont fait partie la commune de Diégoune est une zone alluviale déterminée par le Fleuve Casamance et ses affluents. Cette appartenance est attestée par l'intrusion des eaux salées à la fois sur les terres de rizières et la nappe phréatique.

1.6.1 Climat

Dans cette région la pluviométrie est l'élément climatologique le plus important. Il est le facteur principal de différenciation saisonnière. Le climat y est de transition entre les régions soudano-sahélienne et guinéenne. L'influence des alizés et de la mousson permet de distinguer annuellement 2 saisons :

- une saison sèche qui s'étale de novembre à mi-juin. Cette saison qui dure près de 7 mois (Novembre à Mai) se caractérise par des écarts de températures élevés et relativement constants ;

- une saison des pluies appelée hivernage qui s'étale de mi-juin à octobre (5 mois) au cours de laquelle sont menées les activités agricoles.

La pluviométrie moyenne annuelle dans la commune est comprise entre 1000-1500 mm. Les pluies dans cette région présentent deux caractéristiques principales : elles augmentent du Nord au Sud à la fois en quantité et en durée de la saison et varient plus ou moins fortement d'une année à l'autre. Les cumuls pluviométriques de la station de Tendouck, ont atteint une valeur maximale de 1600 mm en 2012 et des valeurs très basses au cours des années 1980, 1983, 1992, 2002 et 2004 (Figure 3).

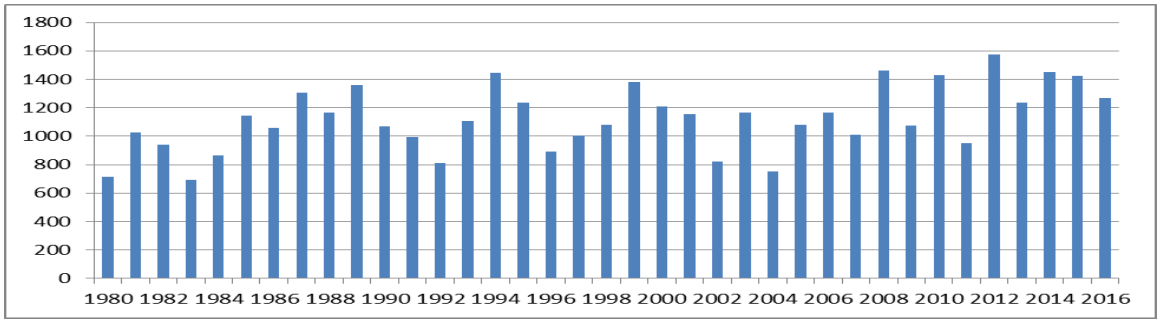

Figure 3 : Pluviométrie à la station de Tendouck (1980 - 2016)

Les séries statistiques disponibles montrent une succession d'années excédentaires et d'années déficitaires sans périodicité très nette. La variabilité mensuelle de pluies est également très importante (Figure 4) et la hauteur de pluie la plus importante est obtenue au mois d'aout ou elle atteint entre 500 et 800 mm pour les années de bonne pluviométrie. Les conséquences des déficits pluviométriques s'inscrivent dans les paysages et se répercutent sur les activités et la vie des populations : disparition de certains petits cours d'eau, terres fendues de crevasses, perte d'arbres fruitiers, affaissement de la nappe phréatique, déficit vivrier, etc.

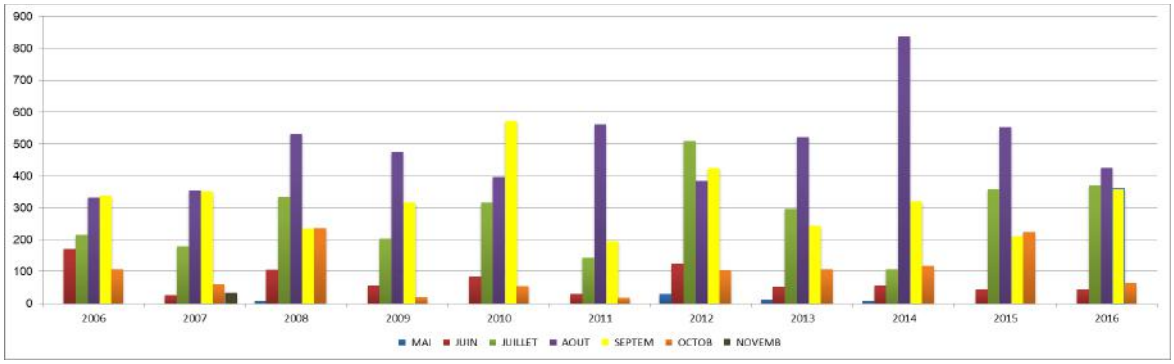

Figure 4 : Répartition mensuelle des pluies (station de Tendouck) de 2006 à 2016

La température moyenne annuelle est estimée à 24,28 °C. La vitesse moyenne des vents est entre 2,3 et 5 m/s et l'humidité relative moyenne est de 15-90%.(préciser les sources)

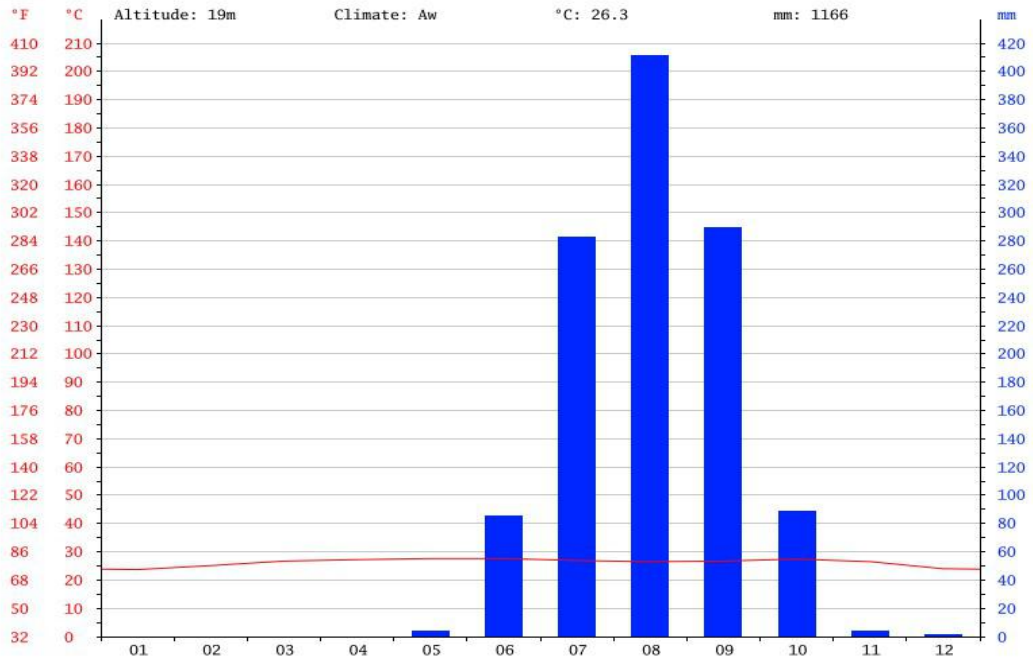

Figure 5 : Climatogramme (Variation mensuelle de la pluie et des températures pour l'année 2017) de Tendouck (Climate-Data.org 2018)

1.6.2 Relief et géomorphologie

Du point de vue du relief, le Blouf se caractérise par de bas plateaux atteignant rarement dix (10) mètres d'altitude, des plaines, de nombreuses vallées arrosées par une multitude de cours d'eau pour la plupart saisonniers sauf les cours d'eau envahis par la mer. La commune de Diegoune est située dans les parties les plus hautes (ici la notion de hauteur est relative) du Blouf.

Le relief de la Commune de Diégoune est relativement plat avec cependant une légère pente orientée des terres hautes de plateau vers les zones basses. Le dénivellement du relief se trouve accentué par les effets de l'érosion en nappe, assez intense en raison de l'abondance de la pluviométrie. L'impact de cette érosion peut être observé à partir de l'ensablement des rizières, l'importance des dépôts de limon par endroits et le ravinement sur les pistes et routes soumises aux effets des eaux de ruissellement pendant la saison des pluies. La carte hypsométrique (carte 2) montre bien ce zonage en quatre unités géomorphologiques que sont :

- Les **vallées marécageuses ou vasières** qui correspondent aux zones d'altitude les plus basses, souvent en dessous du niveau de la mer. C'est le domaine des mangroves et tannes fortement influencé par la pénétration des eaux (fleuve, cours d'eau, marigots) lesquelles peuvent parfois être salines et affectent par endroits la nappe phréatique et les sols. Cette unité pédopaysagique couvre une superficie de 2070 ha soit 18 % du territoire communal

- Les **terrasses alluviales**, bordant le domaine des vasières, sont des zones inondées pendant une partie de l'année, notamment en période d'hivernage à cause de leur altitude plus élevée. Cette unité pédopaysagique couvre une superficie de 1537 ha soit 13 % du territoire communal
- Les **terrasses** dites **hautes** dont l'altitude est plus élevée, domaine de transition entre la vallée et le plateau. Cette zone n'est pas sous l'influence du fleuve et des cours d'eau. C'est le domaine de prédilection des forets et des cultures sous pluie. Cette unité couvre une superficie de 3531ha, soit 31% du territoire communal
- Les **plateaux,** domaine du plateau continental du Sénégal correspond aux altitudes les plus élevées de la région pouvant aller jusqu'à 30 m. Domaine des forêts denses, cette unité occupe 4412 h, soit 38 % de la superficie totale de la commune

Carte 2: Hypsométrie (relief et unités de paysage) de la commune de Diégoune

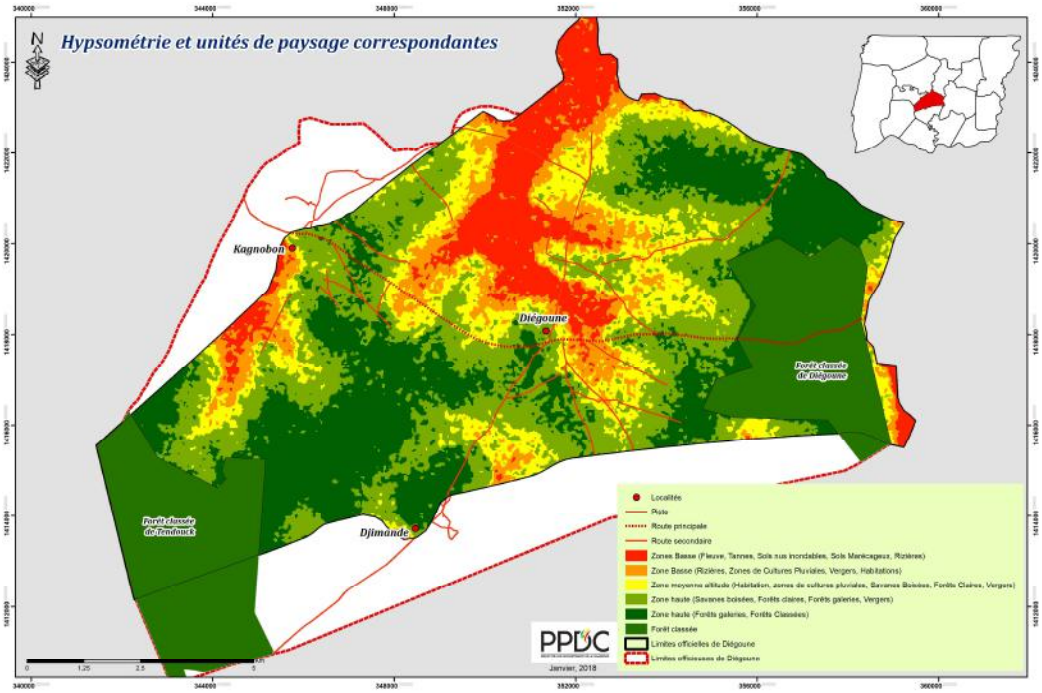

1.6.3 Sols

De nombreuses études pédologiques et/ou d'aptitudes culturales effectuées dans la région ont permis de bien caractériser les sols de la région de Basse Casamance dont la commune de Diegoune fait partie. Les principales propriétés physico chimiques de ces sols, incluant leur potentiel de fertilité et leurs possibilités d'utilisation agricoles, leur potentiel d'acidification (sulfato acidification) pour les sols hydromorphes et/ou semi hydromorphes ainsi que les techniques de défense et de restauration de ces sols sont bien connus aujourd'hui.

Toutes ces études s'accordent sur le fait que les terres de la commune, comme celles de la région sont disposées en étages selon une topo séquence (selon la position topographique). Ce qui permet de distinguer grossièrement trois grandes unités morpho pédogénétiques

Carte 3 : Carte des sols de Diégoune – Extrait la carte des sols du Sénégal (PNAT)

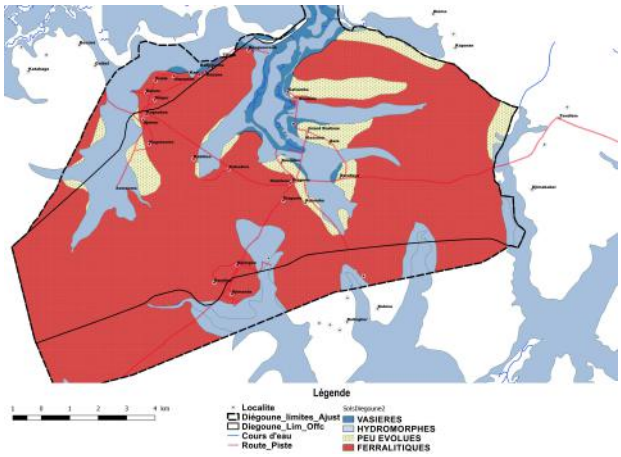

Carte 4 : Carte des sols de Diégoune – Extrait de la carte pédologique de la Basse Casamance (Domaine fluvio marin). Orstom/IRD. 1986

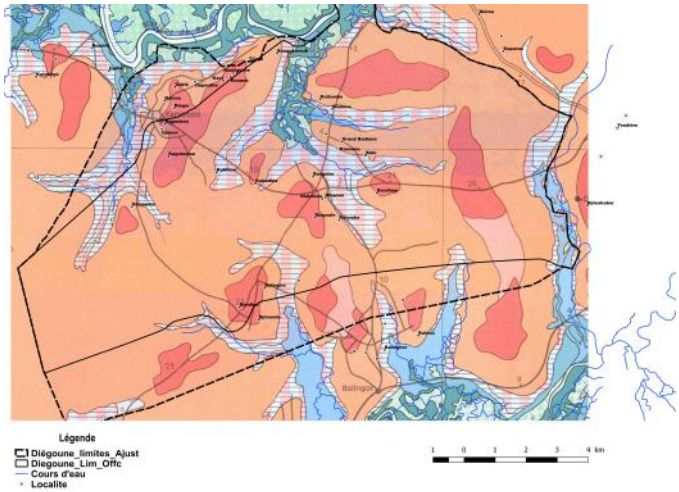

Un traitement combiné des cartes existantes (PNAT et ORSTOM), d'un modèle numérique de terrain (MNT ou DEM), complété par des travaux de terrain (relevés de points GPS) pour le contrôle et la vérification des unités de sols au terrain a permis de produire, dans le cadre du présent travail, une nouvelle carte des sols (carte 5), plus détaillée que celles existantes encore en raison surtout de son échelle d'étude qui se situe entre 1/30 000 à 1/50 000.

Dans le cadre de la planification de l'aménagement et du développement du territoire d'une commune des cartes détaillées de cette échelle sont très précieuses car permettant d'asseoir la planification de l'utilisation et de l'exploitation des ressources naturelles sur une évaluation qualitative et quantitative plus précises de la nature et de la valeur des terres en termes de possibilités d'utilisation ou potentiel des différentes séries de sols présentes au niveau communal. Cette carte des sols (carte 5) classifie les sols de la commune de Diégoune en 5 catégories ou groupes de sols dont les :

- Sols hydromorphes sur divers matériaux mais argileux à gley dominant. Ce sont les sols des vases de mangroves non encore dégradées
- Sols halomorphes qui ceinturent les sols précédents, sont d'altitude plus élevée et sont situés au centre et au nord de la commune. La pédogenèse de ces sols est intimement liée à celui du marigot de Baila et de ses différents (bolongs) qui pénètrent la commune.

- Sols de terrasse alluviale argilo sableux constituant la transition entre les sols inondés (hydromorphes) et les sols exondés (ferrugineux tropicaux et ferralitique). Leur texture est très variable. Ils ressemblent plus aux sols bruns subarides du nord du Sénégal ou aux sols à allophanes. Ils sont relativement bien fertiles malgré leur pH moyennement acide.
- Sols ferrugineux tropicaux
- Sols ferralitiques

Selon les entretiens avec les populations, il ressort que le déficit pluviométrique constaté certaines années a notamment contribué à la salinisation des basses terres rizicoles, avec comme conséquences : la réduction des surfaces agricoles, l'appauvrissement des sols et à la baisse de la nappe phréatique. D'où la nécessité de construire des digues de protection des terres des terres les plus basses considérées comme les meilleures. Les rizières profondes, les plus remarquables, sont poldérisées par une grande digue d'environ un mètre de haut pour un de large à la base, avec des drains pour évacuer les eaux ou remplir les rizières.

Carte 5 : Carte des sols de la commune de Diégoune – Synthèse. 2017

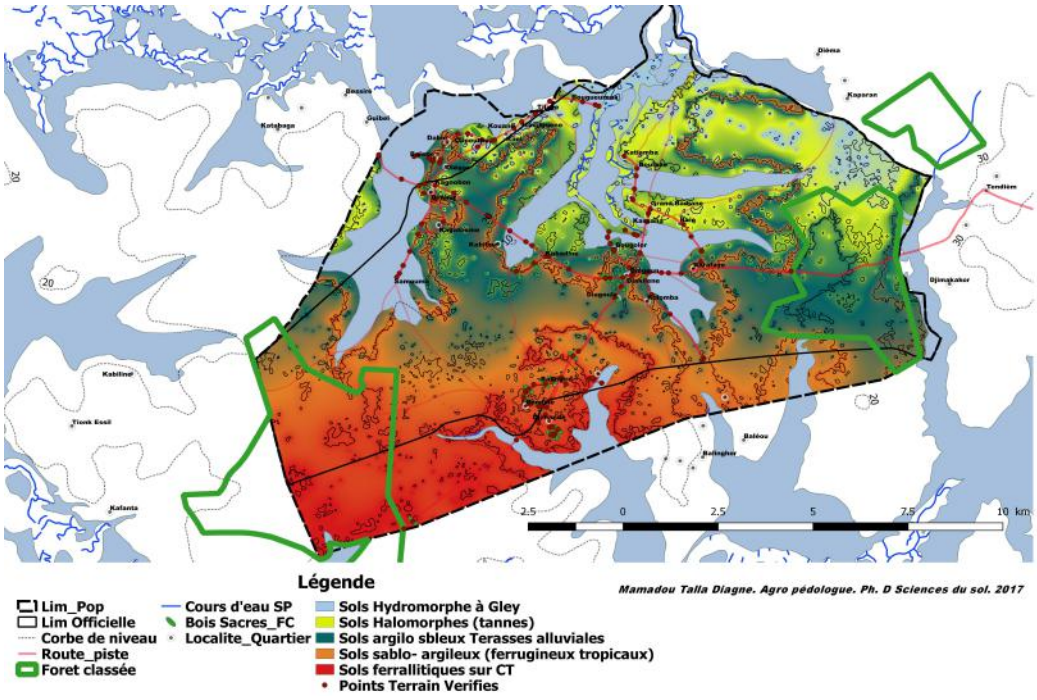

1.6.4 Hydrologie

Nature des eaux de surface

Le réseau hydrographique est constitué principalement du marigot de Baila situé au nord de la Commune, dont le cours est permanent. Les eaux de cet affluent du fleuve Casamance sont salées. Le marigot de Bignona pénétrait jadis la commune par le sud à travers de nombreuses ramifications. L'édification d'un barrage anti-sel sur son cours principal, en amont (à Affiniam) a grandement modifié l'allure de propagation des eaux dont certains petits bras qui traversaient le territoire de la commune.

Pendant la saison des pluies, les nombreux bas-fonds et bassins naturels retiennent les eaux de ruissellement, utilisées pour l'alimentation du bétail et le drainage des rizières.

Nature des eaux souterraines

Les eaux souterraines, constituées en premier lieu par la nappe phréatique, sont salées dans les zones avoisinant le marigot de Baila. Dans cette partie, la nappe phréatique est relativement peu profonde (5 m en moyenne). En remontant la pente, du lit des cours d'eau vers les terres plus élevées de plateau, la nappe phréatique dont les eaux sont de moins en moins salées se situerait en moyenne autour de 15 m. cette nappe joue un rôle important dans le maintien et le développement de la végétation.

Les eaux souterraines sont exploitées essentiellement par des puits modernes et les forages de captage. Ces puits sont généralement trop profonds et tarissent fréquemment. Les puits abandonnés à cause de l'eau saumâtre, sont localisés le plus souvent aux environs des bas-fonds, c'est-à-dire au niveau des quartiers proches du marigot de Baila. Cependant, ce problème est rencontré parfois sur le plateau quand le puits atteint une certaine profondeur. Cette eau saumâtre des puits de certains quartiers, explique les distances relativement longues parcourues par les populations de ces quartiers à la recherche d'eau potable. Cette situation est bien présente à Kagnobon où près des deux tiers (2/3) des puits sont abandonnés.

1.6.5 Formations et espèces végétales

La Commune de Diégoune, à l'image de toute la région, possède des ressources naturelles relativement importantes. La commune est située dans la zone éco géographique forestière dite Sous zone forestière Sud-ouest à mangrove (SOM) selon le PAFR, 2003, elle couvre l'arrondissement de Tendouck et la commune de Kafountine. La végétation, de type soudano-guinéen, est constituée de :

- Des formations forestières (forêts denses sèches) importantes sont retrouvées sur les terres hautes du plateau et sont constituées d'arbres de grande taille des régions guinéennes : Tomboiro, Caïlcédrat, Parkia biglobosa (Néré), Ceiba pentendra (Fromagers), Dialium senegalensis (solom), Detarium senegalensis (ditakh), Santan, Prosopis, Daniellia oliveri (baline en diola), etc. Des espèces comme Carapa procera (touloucouno en mandingue et boukounoum en diola), Pterocarpus erinaceus (vèn) sont en voie de disparition. Les reliques de forêts galeries sont localisées principalement dans la partie sud.
- de mangrove située le long des affluents du marigot de Baila et de ses bolongs, du marigot de Bignona, constituée de palétuviers (avec Rhizophora racemosa et Avicenia africana comme espèces dominantes). Cette mangrove luxuriante et constituant une forme de forêt galerie qui bordait les marigots et cours d'eau a pratiquement disparu en raison notamment de la teneur élevée des terres alluviales en sel
- entre les bordures des cours d'eau et le plateau se trouvent des peuplements importants de palmiers à huile (Elaeïs guinéensis) et de rôniers (Borassus aethiopum) dominant une savane arbustive où se rencontrent des épineux et des combretacées. Les arbustes sont représentés par Combretum micrantum (kinkéliba), Guiera senegalensis (nguer), Icacina senegalensis. L'herbe y existe abondamment, notamment Andropogon gayanus.

1.6.6 Milieux protégés

Le territoire de la commune abrite près de 2000 ha de forêts classées dont celle de Diégoune (1180 ha), occupée par une plantation de Gmelina de la CAFAL ainsi qu'une partie (800 ha) de la forêt classée de Tendouck (2300 ha).

1.6.7 Faune

La commune en raison de ses nombreux plans d'eau et forets est propice au développement d'une faune aviaire. La faune sauvage est essentiellement constituée de diverses espèces d'antilopes, d'hyènes, de singes, de phacochères, de rongeurs et une avifaune assez variée (hérons, pélicans, perdrix, tourterelles...). Cette faune se trouve sous la menace constante des braconniers.

DEUXIEME PARTIE: BILAN DIAGNOSTIC

2.1 PROFIL SOCIAL

2.1.1 EDUCATION

2.1.1.1 Préscolaire

L'éducation préscolaire n'est pas beaucoup développée dans la commune. On y retrouve quand même cinq écoles maternelles et une case des tout-petits. Le nombre de classes disponible est toutefois insuffisant au regard des effectifs pléthoriques. Les écoles sont souvent logées dans des abris provisoires ou dans des locaux prêtés.

2.1.1.2 Elémentaire

La commune de Diégoune totalise soixante-cinq (65) salles de classes primaires, dont treize (13) en abris provisoires. Toutes les écoles primaires disposent de blocs sanitaires. Dans chacun des trois villages de la commune on compte des écoles élémentaires. La problématique scolaire majeure est à situer dans le mauvais état des infrastructures et de l'équipement des écoles d'une part, du nécessaire relèvement du niveau des élèves pour en réduire la forte déperdition en fin de cycle primaire d'autre part.

2.1.1.3 Moyen Secondaire

La commune dispose de deux établissements d'enseignement moyen et secondaire que sont le CEM de Kagnobon et le lycée de Diégoune. Ce dernier est mixte avec un moyen secondaire. On dénombre 2 enseignants en arabe.

Le CEM KAGNOBON dispose de 4 cours (6è, 5è, 4è et 3è) ; de 9 classes pédagogiques pour un effectif de 516 élèves et 19 enseignants en 2017-2018. Il reste cependant beaucoup à faire au sein de cet établissement (résorption des abris provisoires, , raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité et construction de latrines modernes).

2.1.1.4 Daaras et Ecoles franco- arabes

L'enseignement franco- arabe est assez développé dans la commune avec onze (11) salles de classe dont neuf (9) fonctionnelles. Il est confronté aux mêmes difficultés que l'élémentaire. Par exemple toutes les salles sont en banco avec l'absence totale de tables bancs dans certaines salles.

2.1.1.5 Alphabétisation

Parallèlement, l'effort d'alphabétisation en langue diola est à soutenir notamment à l'endroit des adultes afin de renforcer les connaissances, attitudes et pratiques en rapport avec la décentralisation et le développement local.

L'éducation demeure un secteur prioritaire dans les politiques locales de développement. Elle contribue de façon déterminante à l'efficacité économique et à l'éveil des citoyens. Il y a une bonne couverture scolaire de la Commune. Cependant pour que ce secteur joue pleinement son rôle il est nécessaire que les conditions requises soient réunies en termes d'infrastructures, d'équipements et de matériel scolaire.

- Construction d'une bibliothèque
- Construction de salles d'alphabétisation dans les villages
- Des réflexions devront être conduites sur l'importance d'implanter un centre de formation professionnelle permettant de renforcer les capacités des jeunes et des artisans.

Domaine	Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèses de solution
Infrastructure scolaires	Insuffisances des salles de classe	Investissement insuffisant	Trop d'abris provisoires Effectifs pléthoriques, Baisse du niveau des élèves Mauvais résultats scolaires	Construction de classes (18 au préscolaire, 14 à l'élémentaire, 07 au moyen et secondaire)
	Insuffisance de murs de clôture	Investissement insuffisant	Insécurité dans les écoles	Construction de murs de clôture
Equipement scolaire	Déficit de mobilier scolaire ; Difficultés de la promotion des sciences ; Manque de matériel didactique	Investissement insuffisant Inexistence de laboratoires de science	Conditions de travail difficiles ; Pas d'expériences scientifiques dans les salles	Equipement de salles de classe ; Construction et équipement de laboratoires (04) ; Dotation en fourniture et ouvrages scolaires, matériel didactique ; Construction et équipement d'une salle informatique Equipement des écoles en matériel de reprographie
Carte scolaire	Répartition inégale des implantations scolaires	Souhait des parents de rapprocher les élèves ; Mauvaise gestion de la carte scolaire	Effectif nombreux dans le moyen et secondaire ; Déficit dans l'élémentaire	Extension du lycée de Diégoune ; Besoin de création d'un second lycée à Kagnobon
Formation professionnelle	Inexistence d'écoles de formation	Manque d'investissement; Manque de volonté politique	Pas de qualification professionnelle des jeunes et femmes	Construction d'une école professionnelle
Etat civil	Beaucoup d'enfants sans extrait de naissance	Ignorance de l'importance de l'état civile; Déplacement des parents ; Manque de pièce d'état civil des parents	Beaucoup d'élèves ne passent pas les examens (CFEE, BFEM, Bac)	Sensibilisation dans la déclaration des naissances Organisation d'audiences foraines
Enseignement préscolaire	Développement timide de l'enseignement préscolaire	Déficit d'infrastructures et d'équipements	Eveil tardif des enfants	Construction et équipement d'une case des tout petits Construction et équipement d'une école maternelle
Enseignement arabe	Enseignement arabe difficile	Absence d'infrastructures et d'équipement	Faiblesse du niveau des apprenants	Construction de salles pour l'enseignement arabe

Carte 6 : Infrastructures scolaires de la commune

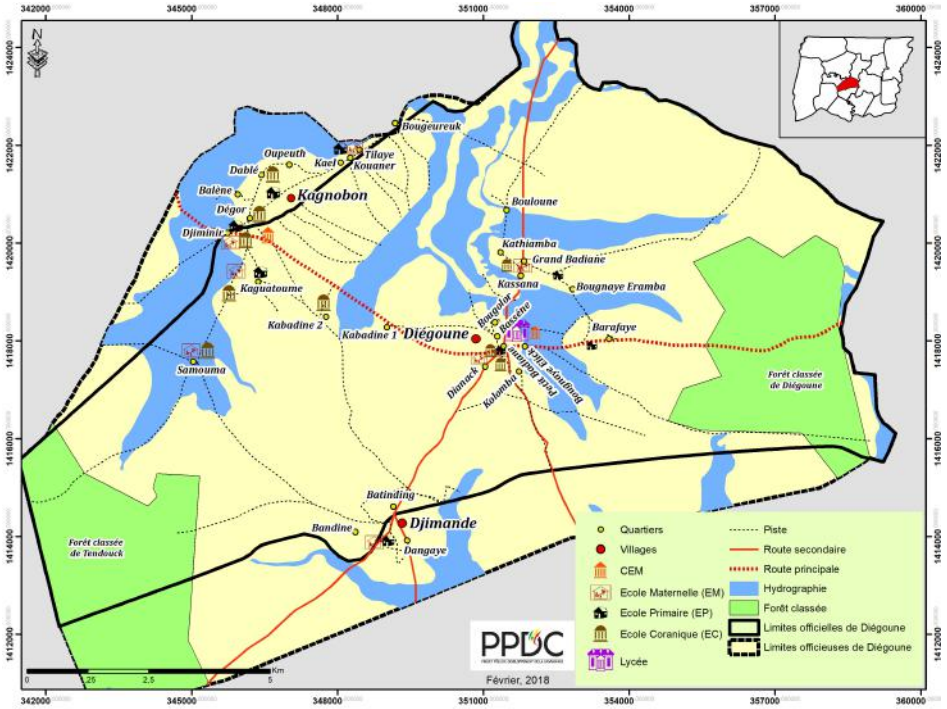

2.1.2 SANTE

2.1.2.1 Inventaire de l'existant

La commune de Diégoune possède en termes d'infrastructures sanitaires quatre (4) cases de santé, deux (2) postes de santé : un à Diégoune et un à Kagnobon et cinq (5) maternités. Elle dispose donc d'une bonne couverture sanitaire.

Malgré l'existence de ces structures de santé, l'accès aux soins de santé demeure limité selon les populations. Les postes de santé connaissent les mêmes difficultés d'approvisionnement en médicaments que les cases de santé qui dépendent d'eux.

2.1.2.2 Bilan épidémiologique

Les pathologies fréquemment rencontrées sont le paludisme, les diarrhées, les épis gastrologies, l'hypertension artérielle, les infections respiratoires aigües et les caries dentaires alors que le péril fécal, du fait de la faiblesse du nombre de latrines pose un problème de santé publique et d'assainissement.

La vétusté et le manque d'équipements et de médicaments de certaines infrastructures sanitaires sont à la base de la mortalité infanto-juvénile importante observée dans la commune. Il s'y ajoute la nécessite de prise en charge des agents de santé communautaires et des matrones. Les postes de santé sont tenus par des ICP alors que dans les cases de santé et maternités rurales on trouve des matrones, des ASC et agents de promotion et prévention qui, pour la plupart ne sont pas rémunérés. En effet, la prise en charge de ces agents de santé communautaires pose d'énormes problèmes aux populations. Notons par ailleurs que le personnel de santé ne dispose pas de moyens de déplacement. Le recours à la médecine traditionnelle pratiquée par les guérisseurs participe à la couverture sanitaire de la Commune.

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
Difficulté d'approvisionnement en médicaments **inexistence de comité de gestion**	Insuffisance de ressources financières ; Insuffisance des médicaments Manque de volonté politique locale	Mauvaise prise en charge des patients ; Déficit de communication et d'informations médicales	Augmentation de dotation de la santé ; Mise en place de comités de gestion par le conseil municipale ;
Difficulté d'achat de médicaments par les parents **Non prise en charge des personnes du 3ème âge dans les postes de santé**	Pas de mise en œuvre du plan Sésame dans les centres de santé	Paiement de tous les soins médicaux par les personnes âgées	Opérationnalisation de la Mutuelle de Santé et pérennisation de la CMU
Manque d'équipement médicaux	Insuffisance de ressources financières ; Absence de moyens d'évacuation des malades Manque de volonté politique locale	Conditions difficiles de travail Plateau médical faible	Relèvement du plateau technique ; Doter les PPS en logistique (moyens d'évacuation et de déplacement) / Acquisition ambulance Construction de la case de santé de Kadjiguène
Difficultés de prise en charge du personnel communautaire/ Insuffisance de la prise en charge des ASC et APP	Faibles moyens financiers des structures de santé/ Manque de rentabilité et déficit financiers des PPS	Manque de motivation Mauvais rendements dans le service Démission des ASC et APP (Acteurs de promotion et de prévention)	Appui à la prise en charge des ASC et matrones Embauche des ASC et APP par le conseil municipal
Nombre élevé de grossesse précoces	Manque d'éducation sexuelle dans les établissements et dans ménages	Déperdition scolaire ; Complications obstétricales et médicales	Création autour de l'ICP d'une cellule d'éducation sexuelle ; Construction d'un centre ado
Difficulté de paiement des factures de courants et manque d'eau potable	Insuffisance de ressources financières	Perte de qualité des médicaments et des vaccins développement des infections nosocomiales	Paiement des factures d'électricité et addiction d'eau par le conseil municipal
Insuffisance de l'aide aux nécessiteux	Manque d'assistance sociale ; Manque de moyens	Populations vulnérables	Renforcer la solidarité entre les populations ; Recruter un assistant social ; Augmenter les subventions

Carte 7 : Infrastructures de santé de la commune

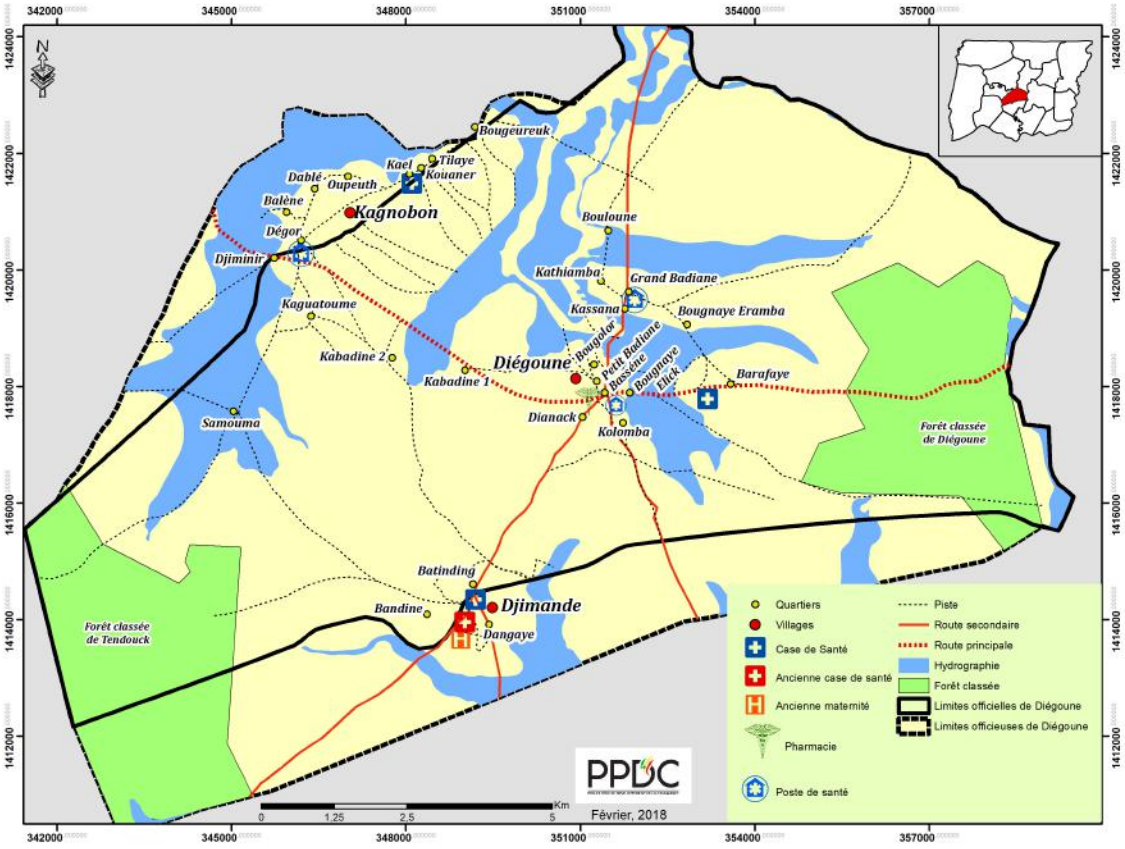

2.1.3 HYDRAULIQUE – ASSAINISSEMENT

Accès à l'eau potable et à l'assainissement en 2010

- Taux d'accès à l'eau potable : 100 %
- Taux de desserte en eau potable : 60,2%
- Taux d'accès à l'assainissement : 8 %

2.1.3.1 Hydraulique

Pour l'accès à l'eau potable, la commune dispose d'un château d'eau équipé de réseaux d'AEP dans chacun des trois villages mais celui de Djimande est non fonctionnel ou non équipé. La commune dispose en outre de deux forages équipés de type motorisé, respectivement dans les villages Diégoune et de Kagnobon ainsi que cinq autres forages solaires dont trois installés dans le village de Diégoune. Pour ce dernier, tous les quartiers ne sont pas desservis d'où la nécessité d'étendre le réseau d'adduction d'eau pour faciliter l'accès des populations à l'eau potable.

L'approvisionnement en eau dans la commune de Diégoune se fait pour la plupart des cas à partir des puits, dominés par ceux non équipés. Ces puits sont généralement trop profonds et tarissent fréquemment. Quatre puits équipés de pompe existent dans les villages de Diégoune et de Kagnobon, Au total, un nombre de 93 puits traditionnels a été dénombré dans la commune en 2017. Ils sont localisés pour près de 70 % dans le village de Kagnobon. Les puits améliorés se retrouvent dans le village de Diégoune.

Les puits abandonnés ont de l'eau saumâtre ; ils sont localisés le plus souvent aux environs des bas-fonds c'est-à-dire au niveau des quartiers proches du marigot. Cette situation est bien présente à Kagnobon où près de 2/3 des puits sont abandonnés. Cependant, ce problème est rencontré parfois en plateau quand le puits atteint une certaine profondeur. Cette eau saumâtre au niveau de certains quartiers explique les distances relativement longues parcourues par les populations à la recherche d'eau potable.

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
Equipement peu fonctionnel **Présence d'eau saumâtre dans les nappes qui alimentent les forages**	Vieillissement des installations Insuffisance de la desserte en eau Réseau de canalisation inadapté Intrusion du biseau salé	Fourniture irrégulière et Insuffisante en eau potable Mauvaise qualité de l'eau de boisson	Achever la construction du forage de Djimande Faire une adduction d'eau dans les villages Elargir le réseau de desserte en eau Electrifier les forages Disposer de subventions pour le fonctionnement des forages

Carte 8 : Infrastructures d'adduction d'eau de la commune

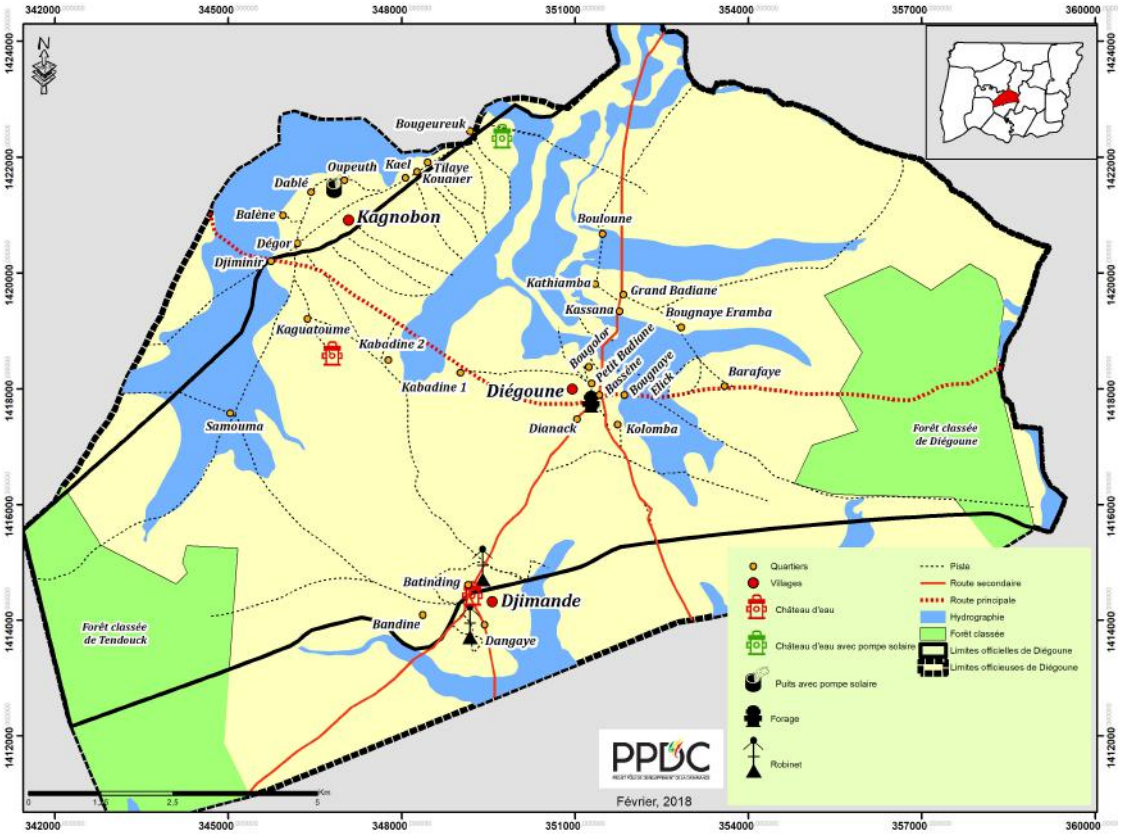

2.1.3.2 Assainissement

Le sous- secteur assainissement n'a jamais fait l'objet de modernisation au sein de la Commune. La quantité d'eau usée n'étant pas très importante, aucun inconvénient n'est noté à ce niveau. Elles sont versées au niveau des concessions sans dégât majeur ni odeur nauséabonde. A l'instar des eaux usées, les ordures ménagères sont déposées auprès des maisons. Des eaux stagnantes sont également notées dans les villages de la commune pendant l'hivernage, en raison de l'état du terrain qui est accidenté. Cela est à l'origine de la prolifération des moustiques vecteurs du paludisme. Il est donc urgent d'assainir les villages afin de détruire les gîtes larvaires.

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
Environnement et habitat mal assainis	Lotissement inachevé ou pas de lotissement Absence de latrines améliorées Absence de canalisation des eaux de ruissellement /Eaux stagnantes Ordures ménagères non enlevées Manque de plan d'assainissement	Promiscuité Difficultés d'installer les réseaux, électrique, eau et téléphone Prolifération des moustiques et autres insectes vecteurs de maladies Habitation menacée ; Erosion des routes ; Ensablement des rizières	Achèvement du lotissement Alignement des villages Plan d'assainissement Sensibilisation sur l'assainissement Pulvérisation dans les villages Eriger des canaux d'évacuation des eaux ; Bassins de rétention

2.1.4 URBANISME HABITAT ET CADRE DE VIE

Seul le village de Kagnobon a entamé un lotissement qui n'est pas achevé. Cela a eu comme conséquence une situation de promiscuité et l'impossibilité d'accéder aux réseaux d'adduction d'eau et d'électricité dans certaines parties de la commune. Les populations sont disposées à lotir leurs villages.

2.1.5 SPORTS, CULTURE ET TOURISME

2.1.5.1 Sport

Le développement de ce sous- secteur est limité par les infrastructures qui ne sont pas des meilleures. Le sport se limite au football avec un manque à gagner important causé par l'inexistence de murs de clôture au niveau des terrains de football. A cet état des terrains s'ajoutent le manque d'équipement sportif, l'absence de terrains permettant la pratique des autres sports.

Dans le domaine des loisirs, la Commune compte 3 foyers de jeunes et de terrains de football non aménagés en nombre indéterminé. Nonobstant ces insuffisances ,les activités culturelles et artistiques sont fréquentes pendant la saison des pluies marquant le retour temporaire des ressortissants résidents dans les centres urbains.

Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèses de solution
Insuffisance des infrastructures sportives, culturelles et de loisir Infrastructure sommairement aménagées ; Insuffisance des équipements de la jeunesse Incivisme des jeunes	Manque de moyens financiers Difficultés d'acquisition d'espace jeune ; Mouvements de jeunesse inexistants	Equipes sportives non performantes ; Déperdition culturelle ; Manque de formation des encadreurs ; Exode massif des sportifs ; Manque de citoyenneté active des jeunes	Construction de terrains de sport fonctionnels Formation des encadreurs des jeunes Augmentation de la subvention des jeunes ; Equipement des ASC ; Soutien de la formation des pratiquants ; Création de mouvements scouts
Epanouissement des jeunes limité	Manque d'infrastructures socio culturelles équipées	Intensification de l'exode rural Migration Pratique sportive limitée	Construction et équipement d'un complexe socio culturel Construction et d'un foyer des jeunes Réhabilitation et équipement des foyers des jeunes Clôturer les terrains de football Equipement des ASC en matériel sportif
Sous-emploi des jeunes	Faible qualification professionnelle	Exode rural	Construction et équipement d'un centre polyvalent de formation dans la commune Formation des jeunes en : Elaboration de projets, Entreprenariat jeunesse Gestion administrative et financières des organisations Appuyer l'insertion économique des jeunes

2.1.5.2 Culture et tourisme

Le potentiel culturel et artistique est caractérisé par une multitude de jeux, de chants, de danses traditionnelles, rituelles, et par divers produits artisanaux. A l'instar des infrastructures sportives, celles culturelles sont inadaptées à l'exception du foyer de Kagnobon. Les foyers sont souvent étroits, sous- équipés en matériel culturel et le plan est constitué d'une salle de spectacle et d'une petite salle de préparation..

Carte 9 : Infrastructures socio culturelles communautaire et de jeunesse de la commune

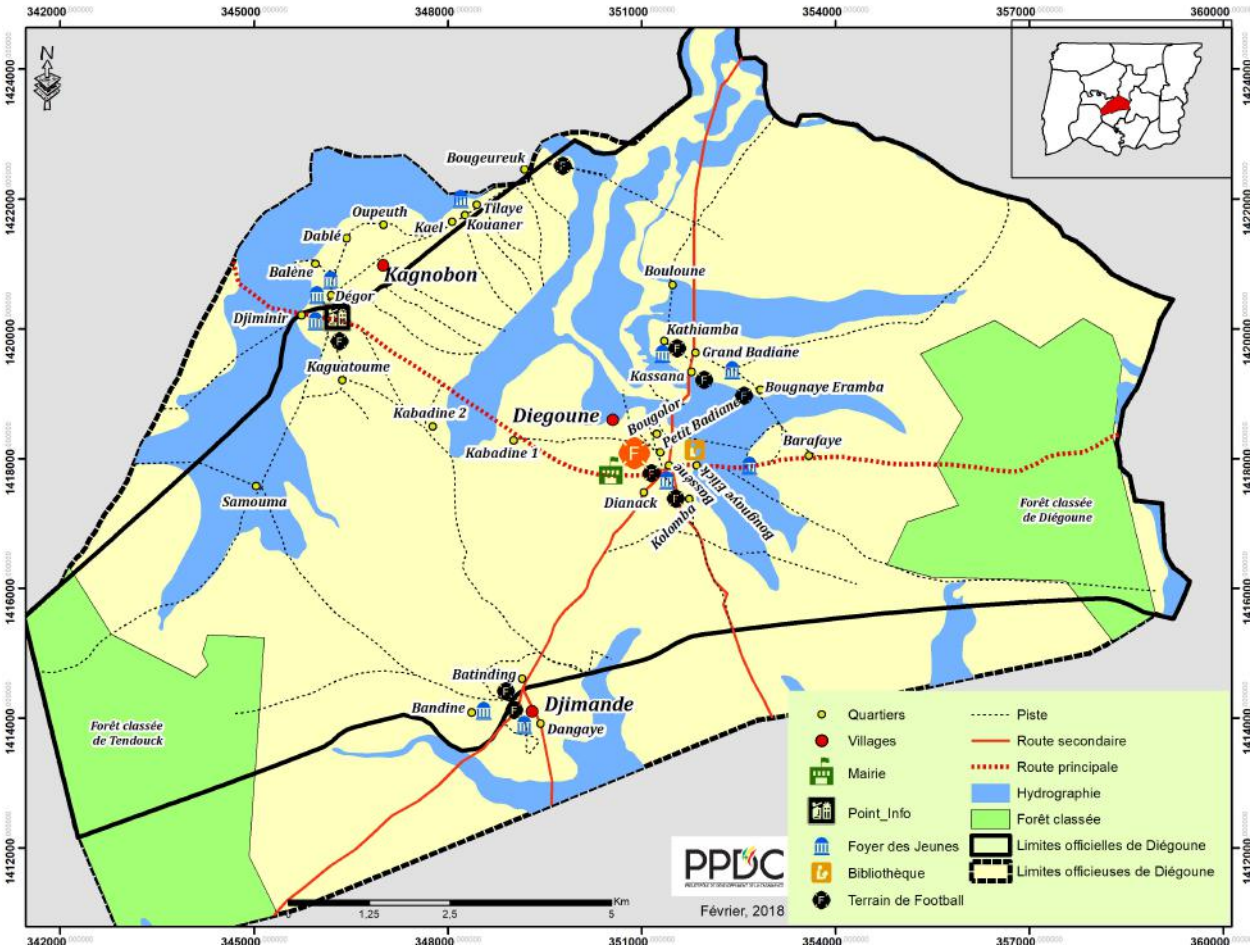

Carte 10 : Infrastructures religieuses de la commune

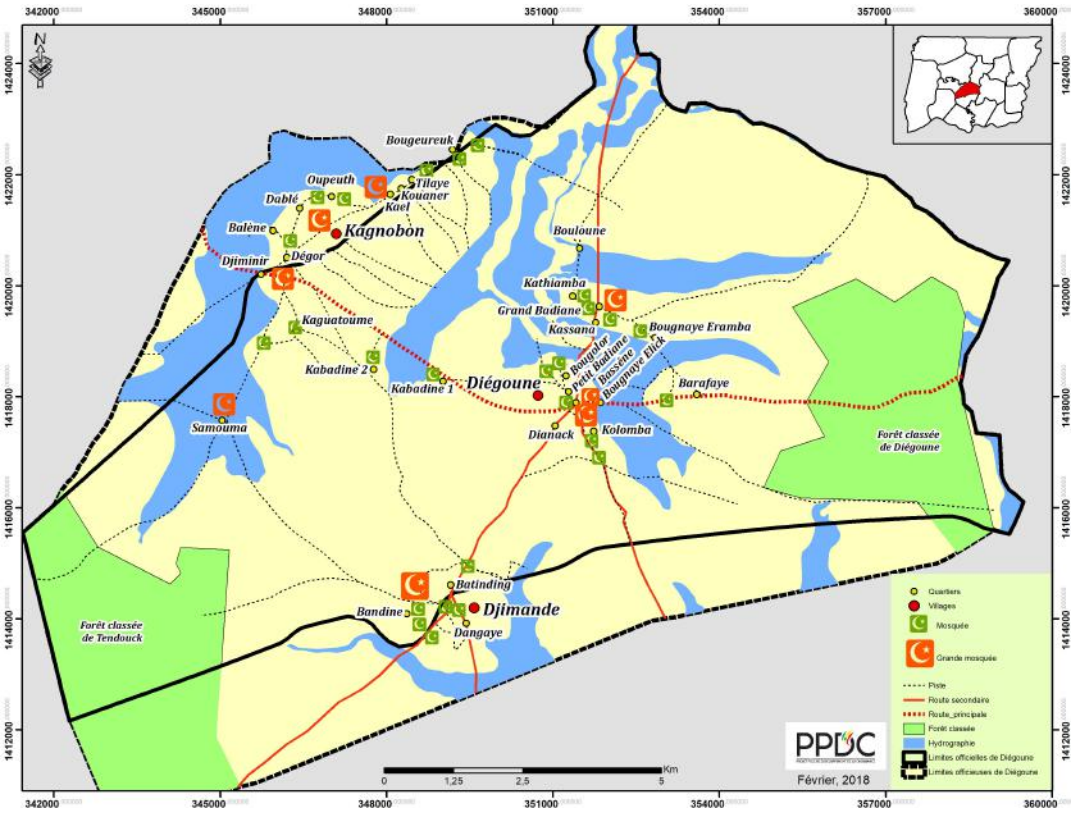

2.2 PROFIL ECONOMIQUE

2.2.1 SECTEURS PRODUCTIFS

L'activité économique est dominée par l'agriculture pluviale (riz, mil, culture d'arachide) qui occupe plus de 75% des terres de la Commune. En plus de l'agriculture, les autres activités pratiquées concernent l'élevage extensif de bovins, d'ovins, de caprins et de volaille, la pêche (Kagnobon), la cueillette et l'apiculture, le petit commerce, l'artisanat et la transformation de produits agricoles et forestiers.

2.2.1.1 Agriculture

L'agriculture demeure l'activité principale de la population active. Deux types d'agriculture y sont pratiqués : l'agriculture sous pluie qui est dominée par les grandes cultures céréalières (la plus pratiquée) et celle irriguée. Le maraîchage et l'arboriculture, s'ils sont soutenus et organisés, pourraient jouer un rôle important dans l'économie locale et contribuer à la réduction de la pauvreté.

a. Les cultures vivrières

La riziculture inondée est de loin la première activité traditionnelle, sinon la première activité économique du fait du temps consacré aux travaux champêtres (du semis à la récolte) ainsi que l'importance de cette céréale dans l'alimentation (le riz est un véritable produit de civilisation en milieu diola).

Le riz se cultive exclusivement pendant la saison des pluies dans les bas-fonds inondés et dans des zones non inondées (le riz de plateau est de plus en plus abandonné à cause de la divagation des animaux). Il concentre l'essentiel des terres emblavées durant l'hivernage. Mais ces surfaces dépendent de la pluviométrie et de la disponibilité des semences. Ce sont les parcelles les plus vastes, aux digues les plus hautes, aux sols les plus lourds, qui donnent les meilleurs rendements et les riz les plus tardifs.

Les contraintes de la riziculture pluviale peuvent être résumées par un archaïsme des opérations et procédés de repiquage, l'insuffisance des digues de protection, le sous équipement en matériel adéquat(les hommes labourent et construisent les digues à l'aide du Kadiandou, outil rudimentaire).

Les autres spéculations cultivées dans la commune concernent le mil, l'arachide, le maïs, le « niébé », le sorgho, le manioc et le fonio, etc. Le mil, longtemps laissé pour compte, a fait une percée extraordinaire dans le Blouf. En raison de son cycle végétatif court et de ses exigences hydriques modestes, le mil est en train de changer les habitudes alimentaires des populations surtout le mil sanio. Le plat de riz au matin est peu à peu remplacé par la bouillie de mil appelée « moni ». Comme c'est une céréale qui n'est pas suffisamment intégrée dans les habitudes alimentaires, la production couvre souvent les besoins des populations. Le maïs est cultivé surtout en petites quantités sous forme de jardins de case même s'il dispose d'un grand potentiel de développement avec l'introduction de variétés hybrides plus productives.

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
Réductions des surfaces de cultures pluviales	Déficit pluviométrique Diminution de la main d'œuvre Préférence à la production de riz Ensablement	Baisse de la production céréalière Pauvreté	Aménagement de bassins de rétention Aménagement de digues d'eau pluviales
Salinité	Insuffisance de digue anti-sel Insuffisance des pluies	Baisse de la production Perte des superficies cultivables	Augmentation des digues anti-sel moderne dans les trois vallées Utilisation des variétés adaptées Reboisement de la mangrove
Ensablement des vallées	Ruissèlement des eaux pluviales Déforestation	Perte des superficies cultivables Baisse de production	Mise en place des digues d'ensablements Reboisement de palmiers et autres essences pour lutter contre l'ensablement
Baisse de pluviométrie	Changements climatiques Déforestation Feux de brousse	Baisse de productivité Baisse de revenu Pauvreté Disparition de certaines espèces végétales et animales	Engagement citoyen Lutte contre déforestation et feux de brousse Reboisement Préserver l'espèce kad Faire des pare-feu
Semences non adaptées	Cycle court de la pluviométrie Manque de formation et d'encadrement	Baise de la production pauvreté	Utilisation des variétés adaptées Accent sur la sensibilisation formation et encadrement
Démarrage tardif des activités culturales	Divagation des animaux Retard de la pluviométrie Retards liés à la mise en place des intrants Nombreuses cérémonies culturelles Manque de planification et d'organisation des paysans	Baisse de production pauvreté	Mise en place à temps (bonnes périodes) des intrants Parcage à temps des animaux Facilité l'accès des intrants dans les villages Changement de comportements Création de fourrières Création de magasins de stockage intrants
Absence de la mécanisation	Manque de moyens financier Cherté du matériel Méconnaissance de l'utilité de la mécanisation Configuration des parcelles	Baisse de production Baise superficie cultivée	Remembrement des parcelles Changement de mentalité Facilité l'accès aux crédits Sensibilisation et visite d'échange Construction d'un magasin de stockage Avoir des unités de transformation des produits forestiers et fruitiers,
Accès à la terre souvent difficile	Prééminence du droit coutumier sur les terres Manque de consensus dans les familles Accroissement de population	Insuffisance de valorisation des terres cultivables Le dépeuplement des villages	Facilité l'accès à la terre faire des sensibilisations
Pauvreté des sols	Feu de brousse La monoculture Absence d'amendement des sols	Baisse de la production pauvreté	Sensibilisation Faire de l'amendement organique Lutter contre les feux de brousse Formation en compostage, etc.
Insuffisances de la main d'œuvre	Manque d'engouement de la jeunesse dans les activités agricoles Trop de cérémonies culturelles Navétanes et études	Diminution des superficies cultivable Baisse de production Retard des travaux de labour	Changement de mentalités Faciliter l'accès à la terre aux jeunes et aux femmes
Exode rural	Recherche du travail Pauvreté Problème de prise en charge familiale Désespoir Aspects coutumiers de la gestion foncière	Insuffisance de la main d'œuvre Dépeuplement des villages	Information et sensibilisation des potentialités de la zone Création de l'emploi Redynamisation des blocs maraichers et Plantation Formation des jeunes Faciliter l'accès à la terre
Divagation des animaux	Non application des sanctions prévues par la législation et les codes conduites Non parcage à temps Absence de parcours du bétail Non-respect de la loi et absence de fourrières	Destruction des cultures par le bétail Baisse de production Pauvreté Conflit agriculteurs éleveurs	Création d'un comité dynamique Redynamisation des comités apoya Délimitation de zones de pâturage et de parcours du bétail Organisation des zones de production Parcage du bétail à temps Application des sanctions Création d'une fourrière
Attaque des cultures et des fruits par les insectes	Insuffisance de l'encadrement technique Manque de lutte intégrée	Baisse des rendements Perte des produits Baisse des revenus monétaires	Mettre en place des méthodes de lutte contre les attaques notées dans les cultures et les productions fruitières. Formation dans les techniques de cultures Elargir la lutte aux autres communes

b. L'horticulture

Le maraîchage et l'arboriculture fruitière occupent une place importante dans les activités agricoles, en raison des importants revenus monétaires qu'ils procurent aux populations, notamment lors de la récolte des mangues et des agrumes. Le maraîchage se caractérise par de nombreux micro-jardins, généralement gérés par des GPF. La production qui en résulte est destinée, en grande partie à l'autoconsommation.

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
Manque d'infrastructure et équipement	Absence de clôture Absence de système d'exhaure moderne Manque de moyen financier Absence des hommes dans les blocs maraichers	Insuffisance de la production maraichère Manque de revenu pauvreté Abandon des blocs maraicher et des foyers (exode) désespoir	Aménagement des blocs maraichers Equipement des blocs maraîchers en petit matériel Faciliter l'accès aux crédits clôturer les blocs maraichers Fonçage de puits dans les blocs maraîchers Acquisition de moto pompes Installation de système de distribution de l'eau (bassins)
Manque de planification dans la production	Insuffisance d'encadrement et de formation	Sur production Problème d'écoulement	Renforcement de capacités de planification et de gestion Installation d'un centre de formation professionnel Professionnalisation du secteur

L'arboriculture se développe avec l'implantation de vergers sur des terres de plateau.

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
Présence des parasites de fruits	Présence de la mouche des fruits Chauve-souris (toutes variétés de mangues) Papillons Gommeuse Punaises	Pourrissement Mévente Baisse de production Mortalité des plantes	Lutte contre la mouche Lutte biologique utilisation d'autres souches ou insectes Utilisation des variétés hâtives/résistantes Chaux dans le cas de la gommeuse
Commercialisation	absence d'infrastructures marchandes	Bradage du produit	Organisation des producteurs Construction des centres de groupage
Manque d'infrastructure de transformation et de conservation	Insuffisance de moyens financiers	Perte de production	Créer des unités de transformation et de conservation

c. L'Agroforesterie

Les potentialités agroforestières de la commune sont considérables du fait de l'existence d'importantes réserves forestières constituées de forêts classées(1 980 hectares),de forêts communautaires et de bois sacrés ou protégés(40), généralement, bien boisés et riches en produits forestiers non ligneux.

L'exploitation des essences riches et diversifiées rencontrées dans ces forêts offrent aux populations toute sorte de produits (bois d'œuvre, bois de chauffe, charbon de bois, fourrage et produits de cueillette).

Le tapis herbacé abondant en hivernage fournit un fourrage partiellement valorisé pour l'alimentation du bétail. Tant disque les produits de cueillette (ditakh, madd, toll, néré, solom, touloucouno, etc) très prisés par les populations locales et des villes procurent aux populations qui pratiquent cette activité des revenus substantiels.

Le palmier fournit de l'huile de palme, des balais à partir des feuilles, des chevrons pour la confection des toits des maisons.

L'utilisation du rônier comme matériaux de construction (confection de toits) explique sa quasi disparition de la flore communale.

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
Dégradation des ressources forestières	Coupe abusive Feux de brousse Déficit pluviométrique Non application du code forestier Ignorance du code forestier	Disparition de certaines essences forestières baisse de revenu pauvreté	Reboisement de la rôneraie et de la palmeraie Sensibilisation sur la préservation de la forêt Ouverture de pare feux Création d'une pépinière communautaire Aménagement d'une forêt communautaire Valorisation/transformation des produits forestiers Redynamisation et équipement des comités de vigilance Création de bois de villages Formation sur la réglementation du code forestier Aménagement participatif de la forêt classée Application du code forestier Mise e place des comités de surveillance dynamique
Dégradation de la mangrove	Salinité Exploitation abusive à cause du bois qui sert de confection de plafonds Mauvaises pratiques ou exploitation des huitres	Diminution des ressources halieutiques Disparition (depuis plus de 30 ans) de la production d'huitres	Régénération de la mangrove Créer des fougères ?, Sensibilisation, Faire gestion durable de la mangrove, Appliquer des sanctions contre les dissidents
Pauvreté des sols cultivés	Feu de brousse Coupe abusive Mauvaises pratiques culturales	Erosion éolienne Baisse de production	Régénération naturelle assistée (RNA) Reboisement Mise en défens Création des pépinières forestières Motiver les meilleurs planteurs Jachère Assolement

Les ressources forestières de la commune font l'objet d'une exploitation à outrance par les populations. Qu'elles soient du domaine protégé, classé ou communautaire, elles sont toutes en évolution régressive du fait des effets cumulés d'un déficit pluviométrique et de l'action de l'Homme : déboisement et coupes anarchiques pour des besoins de terres de culture

Les coupes abusives des arbres comme par exemple le pillage systématique du vène (Pterocarpus erinaceus) et des tecks de la forêt classée de Diégoune sont favorisée par l'installation des scieries clandestines dans le département de Bignona.

La mangrove, jadis abondante, est fortement dégradée à cause de la salinité des eaux et des actions anthropiques.

Alors que l'environnement et la gestion des ressources naturelles relèvent des compétences transférées à la commune, celle-ci n'est pas encore outillée pour entreprendre des initiatives pour la conservation et la gestion rationnelle de ses potentialités. Aucune initiative n'a été prise au niveau local pour protéger les ressources forestières malgré l'existence de trois (3) comités villageois de lutte contre les feux de brousse crées par le PPFS en 1986. Il urge donc de redynamiser ces comités qui ont un rôle important à jouer dans la protection des ressources forestières.

Au plan institutionnel, Il faut reconnaître que la présence d'un seul agent des eaux et forêts au niveau du CADL de Tendouck ne facilite pas le contrôle des coupes de bois dans la Commune. Le transfert de compétence ou le droit de regard conféré au Conseil départemental avec l'acte III ne semble pas améliorer la défense et la restauration de ces forêts classées.

2.2.1.2 Élevage

L'élevage occupe le second rang selon le classement par ordre d'importance des activités de production menées dans la commune. Cette activité est pratiquée par des agropasteurs et est essentiellement traditionnelle et extensive. Le cheptel est constitué de bovins, d'ovins, de caprins, d'asines, de porcins et de volaille (Tableau 2).

Comparativement à d'autres communes du département, de la région ou du Sénégal, le cheptel de Diégoune est très modeste. La commune détient respectivement 10,3%, 9,8% et 13,6% des bovins, des ovins et des caprins de l'arrondissement. Cette proportion passe au niveau départemental respectivement à 2,1%, 0,6% et 2,0% et est au niveau régional de 1,8%, 0,4% et 1,4% respectivement.

Tableau 2 : Composition et taille du cheptel de la commune

Communes	Bovins	Ovins	Caprins	Volailles	Asines	Canins
Diégoune	**1852**	**330**	**2000**	**4500**	**40**	**50**
Kartiack	6100	200	5000	3500	50	65
Mlomp	3600	200	1000	4500	40	100
Mangagoulack	2500	700	1000	12500	30	85
Balinghor	1900	330	700	11000	70	53
Thionck Essyl	2000	1600	5000	21000	30	632
Arrondissement Tendouck	**17952**	**3360**	**14700**	**57000**	**260**	**985**
Département Bignona	**88013**	**57060**	**100500**	**240250**	2989	4665
Département Oussouye	**8746**	**1900**	**11900**	**62300**	33	271
Département Ziguinchor	**7430**	**32050**	**26650**	**181520**	223	5450
Région Ziguinchor	**104189**	**91010**	**139050**	**484070**	**3245**	**10386**

Service régional de l'élevage

L'élevage de bovins est caractéristique de la race ndama trypanotolérante. Les troupeaux appartiennent à des familles et il est rare de voir une famille sans bêtes. Comme chez le peulh, l'élevage en pays diola (le Blouf ici) est une activité de prestige. Les rares occasions de mise en valeur de l'élevage sont les funérailles et l'initiation.

L'élevage est de type extensif mais pendant l'hivernage les petits ruminants sont immobilisés jusqu'à la récolte des cultures proches des habitations.

Le problème de l'alimentation du bétail se pose avec acuité. Le tapis herbacé est abondant de juin à janvier et arrive à satisfaire les besoins en fourrages des animaux. Mais après le mois de janvier, l'alimentation du bétail devient difficile à cause du manque de pâturages. L'assèchement précoce des mares et l'insuffisance d'infrastructures adaptées rendent difficile l'accès du bétail à l'eau. Cela entraîne souvent la destruction des cultures par le bétail à la recherche de points d'eau. Dans cette zone les populations craignent plus la destruction des cultures par les bovins que l'insuffisance des pluies.

La situation sanitaire du cheptel n'est pas bonne en raison du nombre d'épizooties et le parasitisme. Les produits vétérinaires ne sont pas disponibles dans la commune et le personnel qualifié est insuffisant. Les parcs de vaccination aménagés inexistants. En plus de toutes ces contraintes, l'élevage est confronté à des vols répétés du bétail ce qui pousse les populations à déplacer leurs troupeaux vers d'autres localités plus sûres. Tous ces facteurs font que l'élevage est peu productif dans la Commune de Diégoune.

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
Mauvais état sanitaire du bétail	Insuffisance d'agents d'encadrement qualifiés Accès difficile aux produits vétérinaires Négligence des éleveurs à faire vacciner le bétail	Taux élevé de mortalité du bétail Diminution du cheptel	Formation des éleveurs Formation d'auxiliaires vétérinaires Création d'un dépôt vétérinaire Créer des parcs de vaccination
Difficultés d'accès à l'eau pour le bétail en saison sèche	Assèchement précoces des mares/Déficit pluviométrique Insuffisance d'infrastructures adaptées Ensablement des marres	Faible productivité du bétail Baisse de production Taux élevé de mortalité du bétail / Santé des animaux Baisse de revenu	Construction d'abreuvoirs au niveau des points d'eau Réhabilitation Curage des marre Fonçage de puits pastoraux Amélioration des races locales (bovin caprin, ovins, etc.)
Difficultés d'alimentation du bétail en saison sèche	Manque de pâturages Feux de brousse Prolifération des herbes non appétées (« sanké baila »)	Faible productivité du bétail Perte énorme de poids Taux élevé de mortalité du bétail Diminution du cheptel Baisse de production laitière	Formation des éleveurs aux techniques d'ensilage Pratique de l'Ensilage Pratique des cultures fourragère Valorisation des sous-produits des cultures Appui en aliments concentrés de bétail Stabulation Insémination artificielle Organisation des éleveurs Lutter contre les feux-de brousse
Vol du bétail	Divagation du bétail Circulation non contrôlé du bétail	Baisse de revenu Diminution du bétail	Marquage du bétail Control de la circulation du bétail Parcage du bétail Sensibilisation Organisation des acteurs Formation des éleveurs
Production avicole faible	Manque d'organisation des acteurs Manque de formation Présence de la maladie de New Castel et autres Pratique traditionnelle Cherté des intrants Manque de moyens financiers	Forte mortalité Baisse de revenu Baisse de production Absence de données statistique	Amélioration de la race locale volaille Vaccination de la volaille Sensibilisation Formation des aviculteurs Faciliter l'accès aux intrants Créer une unité de fabrication d'aliment Moderniser le secteur avicole Renforcement de moyen des organisations Faciliter l'accès aux financements
Production apicole faible	Difficulté de pratiquer l'apiculture Manque d'équipement Abandon des populations pratiques traditionnelles Absence de ruche moderne Manque de formation Feux- de brousse Baisse de la pluviométrie	Faible production apicole Approvisionnement en miel difficile Baisse de revenu	Formation des apiculteurs Equipement des apiculteurs Confection des ruches modernes Organiser les apiculteurs

L'apiculture, malgré son rendement encore faible, occupe une bonne place dans le système d'élevage de la commune. Elle est pratiquée de manière traditionnelle dans la zone de Djimande et souffre d'un manque de formation et d'équipement des acteurs. Toutefois, l'activité bénéficie de conditions favorables pour son développement à savoir l'existence d'importants massifs forestiers (forêts classées de Diégoune et Tendouck).

2.2.1.3 Pêche

La commune de Diégoune n'a pas une vocation de pêche très affirmée. La pêche continentale y est pratiquée mais demeure artisanale et marginale. Elle s'exerce au niveau du marigot de Baila qui borde le nord de la commune. Les prises se résument essentiellement au tilapia (carpe), mulet, poisson chats, destinées généralement à l'autoconsommation. La pêche a tendance à être abandonnée avec la baisse drastique du nombre de pêcheurs dans les villages de Diégoune et Kagnobon et du faible niveau d'équipement des acteurs.

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
Diminution des ressources halieutiques	Manque d'équipement Disparation de la mangrove Mauvaises pratiques (utilisation des nasses/pièges à poissons) Utilisation d'engins prohibés (filets/pièges de poissons)	Difficultés d'approvisionnement en produits halieutiques Baisse de production Baisse de revenu Cherté du produit	Organisation des pêcheurs de la commune Assister en équipement Acquisition de pirogues motorisées Application de la réglementation sur les filets Restauration de la mangrove Sensibilisation Formation Faciliter l'accès aux crédits Aménagement de bassins piscicoles Développer l'aquaculture Faciliter l'accès au crédit Respecter les périodes de repos biologiques Constituer les AMP

2.2.1.4 Commerce

Le commerce constitue une activité en aval des productions agricoles et forestières. En raison de l'importance des produits commercialisables, la commune est dynamique en matière de commerce. Les exportations de la commune sont : les mangues, les oranges, les citrons, les légumes (surtout la tomate) et les fruits forestiers. Ces produits sont vendus dans les villes comme Bignona, Ziguinchor, Dakar et sont transportés par camion à travers la Départementale 200 ou Boucle du Blouf ou par pirogue jusqu'à Ziguinchor (à partir de Thionck-Essyl, Elana, Bouteum, Affiniam).

L'approvisionnement des populations en denrées de première nécessité se fait à partir de boutiques installées dans la commune. Au plan infrastructurel, il n'existe aucun marché dans la Commune. L'écoulement de la production est souvent difficile à cause du mauvais état des pistes, des moyens de transport vétustes et bien sûr de la concurrence.

A cause du conflit armé en Casamance, il y a eu un ralentissement de l'activité commerciale. En effet nombreux commerçants ont quitté la commune pour s'installer à Bignona, Ziguinchor et même en Gambie, suite aux braquages répétés commis sur leurs installations. Par ailleurs, il faut noter qu'aucune organisation n'est signalée au niveau du sous- secteur du commerce.

L'émergence de la production maraîchère, des produits arboricoles et de cueillette et la position de la commune par rapport au reste de la zone Blouf constituent un atout non négligeable pour la localité.

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
Difficultés d'écoulement des produits	Absence d'infrastructures d'échange Coût élevé du transport Conditions d'accès au crédit difficiles	Perte des produits Pauvreté Démotivation des acteurs et commerce peu développé	Construction d'un marché permanent Réhabilitation des pistes de production Concertation sur les prix des produits Création d'un marché hebdomadaire Faciliter l'accès au crédit
Rareté de certains produits	Manque d'infrastructures marchandes	Coûts élevés des produits	Mise en place d'infrastructures de conservation et de stockage des produits Organiser des marchés hebdomadaires
Manque d'organisation des acteurs	Non pérennisation des structures d'accompagnement des opérateurs	Vulnérabilité des opérateurs locaux	Créer une coopérative regroupant les acteurs

Carte 11 : Infrastructures marchandes de la commune

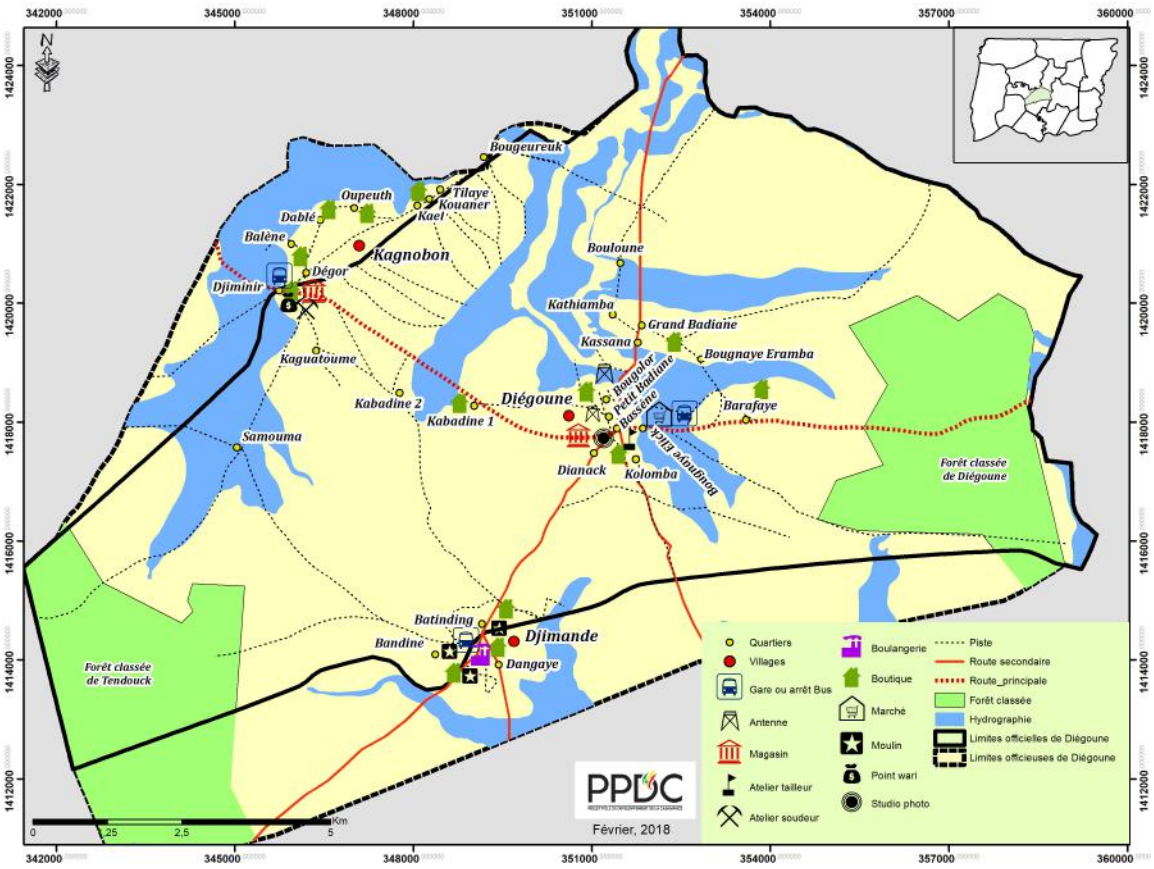

2.2.1.5 Artisanat et transformation artisanale de produits agricoles et forestiers

Divers corps de métiers sont présents dans la commune. Ils vont des menuisiers aux charpentiers, en passant par les forgerons, les tailleurs, les soudeurs etc. Ces artisans, dans la plupart des cas, exercent ces métiers comme activité secondaire dont l'intensité est plus marquée en saison sèche. Les acteurs pratiquent l'activité de manière individuelle avec un équipement archaïque rendant ainsi difficile le travail des matières premières. Il faut noter également que la matière première utilisée est généralement présente en quantité assez satisfaisante (bois, feuilles). Il n y a pas de centre artisanal dans la commune et le secteur n'est pas organisé. Le nombre important d'artisans existants constitue l'un des atouts du sous-secteur même s'ils demeurent non organisés.

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
Activités artisanales sous développées	Accès difficile au crédit Sous équipement des artisans	Faibles revenus tirés des activités artisanales Sous-emploi des artisans	Faciliter l'accès des artisans au crédit Renforcement de capacités
Manque d'organisation des artisans	absence de formation et d'information	Non valorisation des produits artisanaux	Organiser les artisans Création de centres de formation professionnelle Organisation des foires Création d'un Marché artisanal

2.2.1.6 Tourisme

La Commune de Diégoune ne compte aucune infrastructure ou activité touristique. Néanmoins les manifestations périodiques que mènent les populations de la commune, comme les initiations et le développement artisanal peuvent être comptabilisées parmi les facteurs propulseurs du tourisme. Le sous- secteur touristique n'est pas du tout porteur au niveau de la Commune de Diégoune.

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
Absence de réceptifs	Problèmes de sécurité Problèmes de mentalités (considérations socio-culturelles)	Manque à gagner pour la commune Manque de visibilité pour le partenariat	Sensibiliser les populations sur l'importance du secteur Créer des conditions incitatives (valorisation du patrimoine culturel et artistique, créer des circuits touristiques)

2.2.1.7 Industrie et mines

Industrie : Seule la transformation des produits agricoles et forestiers est exercée au niveau de la commune. Cette activité est l'affaire des GPF qui s'adonnent à la transformation des mangues, des citrons, des produits de cueillette (huile de palme, touloucouna), la fabrication du savon, et la transformation de céréales en farine. Les femmes sont souvent assez bien organisées dans ce sous- secteur. Elles ont acquis des connaissances assez satisfaisantes dans le domaine de la transformation mais ne disposent pas d'équipements adéquats.

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
Absence d'unité de transformation	Manque de moyen financiers Absence d'appui des bailleurs	Perte de production Non valorisation des produits arboricoles et forestiers	Installation des unités de transformation voire une usine de fruit

Exploitation minière : Des carrières de sable sont exploitées dans la Commune de Diégoune en rapport avec les familles « propriétaires terriens ». Il n'y a pas de carrière officielle dans la commune. D'autres carrières ouvertes lors de la construction de la route dénommée « Boucle du Blouf » qui traverse la commune n'ont pas été remblayées laissant ainsi un paysage très accidenté et vulnérable à l'érosion hydrique.

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
Exploitation non réglementée	Compétence non transférée Non implication du conseil	Surexploitation et épuisement de la ressource. Problèmes environnementaux	Transférer la gestion des carrières à la collectivité locale. Cogestion collectivité local/Etat Ouverture de carrière officielle

2.2.2 SECTEURS D'APPUI A LA PRODUCTION

2.2.2.1 Accès à l'énergie et à l'électrification rurale

La Commune de Diégoune est partiellement électrifiée; le réseau électrique alimente en partie les villages de Diégoune et Kagnobon. Le village de Djimande est en cours d'électrification avec un projet de l'Etat du Sénégal.

Le bois de chauffe est le combustible domestique le plus utilisé dans la commune grâce aux ressources végétales abondantes. La possibilité de vulgariser l'énergie de substitution est réelle avec la présence des boutiques. La courte distance (environ 3 km) qui séparent les différents villages, faciliterait l'électrification de toute la commune.

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
Couverture du réseau électrique inexistante ou insuffisante	Moyens financiers limités Non lotissement des villages Cout élevé des poteaux	Villages ou quartiers obscurs Absence d'éclairage domestique Insécurité des personnes et des biens Problèmes de communication	Electrification du village Diégoune et Kagnobon (09 quartiers non électrifiés) Extension du réseau électrique
Insuffisance de l'éclairage public	Non remplacement des ampoules brulées et des poteaux tombés Espacement des ampoules	Insécurité Obscurité	Entretien Remplacement des poteaux et ampoules
Difficulté d'approvisionnement en gaz butane	Absence de dépôt de gaz	Forte utilisation du bois Déboisement	Création de dépôt gaz Faire la promotion de l'utilisation du biogaz (mixte énergétique)
Non valorisation de l'énergie solaire	Cout élevé du matériel photovoltaïque Difficultés d'entretien et maintenance de l'existant	Absence d'utilisation de l'énergie solaire	Faciliter l'accès à l'énergie solaire

2.2.2.2 Technologie de l'information et de la communication et services financiers

Pour la communication téléphonique, le réseau fixe de la SONATEL et le réseau mobile existent dans la commune.

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
Communication limitée dans la commune	Insuffisance de la couverture téléphonique	Isolement des villages	Extension du réseau téléphonique mobile
Problème d'accès aux réseaux de téléphonie	Manque d'antenne de certains opérateurs	Existence de zones non couvertes par le réseau.	Densifier la couverture
Absence de radio communautaire	Absence de partenaires	Problèmes d'accès à l'information locale et internationale.	Disposer d'une radio communautaire
Faible équipement du point Info	Retard dans la mise en place du matériel	Non fonctionnalité de l'infrastructure	Solliciter l'équipement Connecter le point info au réseau ADSL

Des institutions de micro finance déterminent les formes d'intermédiation financière opérées au niveau de la commune. Les caisses villageoises (CVEC à Diégoune et CREC à Kagnobon) enregistrent une faible épargne freinant alors le développement du système d'épargne et de crédit et sont en faillite. Elles finançaient aussi bien des individuels que des groupements mais surtout des GPF, supposés être les meilleurs payeurs. En dehors de ces caisses, il existe au sein de la commune une Mutuelle d'Epargne et de Crédit (MEC) implantée à Kagnobon.

Les difficultés d'accès au crédit relevées s'expliquent par les conditions posées pour l'accès au crédit et l'attitude des populations vis à vis du système d'épargne et de crédit. Il s'agit des conditions de l'apport demandé, des hypothèques (animaux, biens de valeur) et des délais de remboursement relativement courts. Ces conditions découragent les débiteurs qui ont peur de ne pouvoir honorer les termes posés par le créditeur. La capacité financière des caisses est également faible et elles n'arrivent pas à honorer toutes les demandes formulées.

L'attitude des populations de la commune vis à vis du système d'épargne et de crédit constitue un facteur limitant le développement de ce système. L'épargne telle qu'elle s'opère aujourd'hui change les pratiques des populations dans ce domaine. En effet l'épargne s'opérait à travers l'achat de bétail ou thésaurisation et non pas dans des caisses agréées.

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
Disparition des structures d'épargne et de crédit	Problèmes de gestion Conditions d'accès aux prêts difficiles Taux d'intérêts usuriers. Difficultés de recouvrement des crédits	Insuffisance des financements de l'activité économique Faible développement des activités économiques Manque à gagner pour la commune Thésaurisation	Création de points de service de la Mutuelle de Kagnobon Encourager les tontines Mise en place d'une caisse communale d'épargne et de crédit Sensibilisation /Formation des acteurs. Revoir les conditions d'accès / élargissement des délais de remboursement Renforcer la capacité des groupements en gestion de micro - crédit

2.2.2.3 Accessibilité et Transport

La Commune est traversée par une route bitumée dénommée « boucle du Blouf ». La route est une voie de communication qui permet le développement des transports qui à leur tour favorisent la réduction des distances entre les lieux, entre les producteurs et les consommateurs.

Djimande, village le plus au centre et le plus continental (car n'ayant pas de rivières) est la seule localité a ne pas être traversée par cette route. Ce village n'est pas enclavé parce connecté à Diégoune et Tendouck et même Thionck -Essyl par une bretelle en latérite réalisée avant le bitumage de la boucle.

A côté de cette route bitumée et de cette bretelle, il existe un important réseau de pistes de production qui desservent l'ensemble des villages de la Commune. Toutefois la communication avec les autres communes et l'intérieur de la commune est parfois difficile du fait de l'état défectueux ou de l'inexistence des pistes rurales qui conditionnent même l'adoption de moyens de transport (vélo, charrettes, piétons...). Du point de vue infrastructurel, la Commune ne dispose pas de gare routière moderne.

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
Inexistence de gares routières modernes	Manque de moyens financiers	Manque à gagner pour la CL. Difficultés d'écoulement des produits	Aménager une gare routière dans chaque village
Mauvais état des routes et des véhicules.	Mauvaise qualité de routes (routes bitumées en bicouches) Manque d'entretien des routes	Risques d'accidents Faible trafic	Réhabiliter les routes Encourager les opérateurs locaux à investir dans le secteur du transport.
Coût élevé du transport	Mauvais état des routes Parc automobile peu fourni	Faible trafic	Alléger les coûts du transport.
Mauvais état des pistes inter et intra-villageoises	Manques de moyens financiers	Enclavement de certaines parties de la commune Problèmes de mobilité des populations en période d'hivernage Faible circulation des biens et des personnes	Réhabiliter les pistes. Réhabilitation des pistes de production

2.3 PROFIL GOUVERNANCE

2.3.1. Analyse de la dynamique communautaire

2.3.1.1. Le conseil municipal

Profil des élus

La loi n° 96-06 du 22 mars 1996, portant code des CL est venue renforcer la décentralisation en consacrant la commune et le departement comme des collectivités locales. Ces CL sont administrées et animées des conseillers élus qui ont pour mission de répondre aux attentes de leurs mandants dans des cadres organisés. Le conseil municipal dde Diégoune compte 40 membres dont 19 femmes et 21 hommes: 06 à Djimande, 14 à Diégoune et 20 à Kagnobon,

Il est dirigé par le bureau municipal suivant

- El hadji SONKO,Maire, (Kagnobon)
- Tidiane COLY, 1er adjoint, (Djimande)
- Ousseynou MANE: 2ème adjoint, (Kagnobon)

a) Commissions techniques

La loi 96-07 du 22 mars 1996, portant transfert de neuf compétences suivantes aux CL n'a pas encore variée depuis sa promulgation. Ce sont précisément:

Aménagement du territoire
Planification
Domaine
Santé, population et action sociale
Education, alphabétisation, langues nationales, et Formation
Jeunesse, sports et loisirs ;
Culture
Urbanisme et habitat
Environnement et gestion des ressources naturelles

Le diagnostic institutionnel du conseil municipal de Diégoune et des autres services techniques présents dans la commune et environs a révélé des forces et des faiblesses dans le fonctionnement de la municipalité et de ces services.

Potentialités

- Dynamisme du conseil
- Bon esprit de collaboration au sein du conseil
- Un secrétaire municipal avec capacités techniques avérées
- Présence d'une équipe pluridisciplinaire au sein du CADL de Tendouck (eaux et forêts, élevage et génie rural) au niveau du CADL de Tendouck

Contraintes	Solutions
Faiblesse des ressources financières de la commune	Sensibilisation pour le recouvrement de la taxe rurale et des patentes Concertation avec les autres communes de l'arrondissement pour le recouvrement de la taxe sur le stationnement Evaluation des potentialités fiscales de la commune par les services du trésor et impôts et domaines
Mauvaises conditions de travail des élus et du cadre de concertation	Equipement de la maison communautaire en tables, bureaux, armoires et chaises Acquisition d'ordinateurs Appui au fonctionnement du cadre de concertation Construction et équipement d'un point d'information/formation
Dysfonctionnement des commissions techniques du Conseil Rural	Formation des conseillers sur : - La gestion des affaires locales, - La gestion du Domaine National, - La gestion des ressources naturelles - La gestion administrative et financière - Les textes de lois de la décentralisation - Le code forestier - La gestion des conflits
Conditions de travail difficiles au niveau du CADL	Réhabilitation des bâtiments du CADL de Tendouck Construction et équipement d'un bureau et d'un magasin Equipement du CADL en mobiliers (bureaux, armoires, chaises) Electrification du CADL et adduction d'eau potable Acquisition d'ordinateurs Acquisitions d'une moto

2.3.1.2. Le tissu associatif dans la commune

De nombreuses organisations communautaires de base sont identifiées dans la Commune, elles sont pour la plupart des organisations de jeunesse et de femmes.

Les groupements de promotion féminine

Vingt-huit (28) GPF sont dénombrés sur l'entendue de la commune. Généralement chaque quartier dispose au moyen d'un GPF regroupant les femmes du quartier. En dehors de ces GPF par quartier, il existe un inter groupement regroupant tous les GPF du village. Ces GPF sont dirigés par une présidente, une vice-présidente, une secrétaire et une adjointe, une trésorière et son adjointe.

Leurs objectifs se résument essentiellement à l'augmentation de leur revenu et l'amélioration de leurs conditions de vie mais également de leur indépendance financière. Ces groupements évoluent généralement dans le maraîchage, le petit commerce, l'exploitation de moulin à mil et décortiqueuse à riz, la teinture et la transformation des produits agricoles ou de cueillette. Certains GPF disposent de plantations qui restent leur principale réalisation pérenne qui leur procure de façon continue un revenu monétaire avec la vente des fruits. La fabrication de savon entre également dans leurs domaines d'activité.

Ces GPF ont souvent des limites liées non seulement à la technique de transformation et de production maraîchère mais à la gestion du crédit et du matériel de transformation comme les moulins et décortiqueuses. Les locaux où sont menées les activités de transformation ne sont pas adaptés.

Par ailleurs les périmètres maraîchers ne disposent pas de clôture de qualité. L'arrosage y est pratiqué avec un système d'irrigation archaïque et trop pénible.

Le mode de tenure foncière dans la commune ne facilite pas l'accès des femmes propriété foncière.

Cependant d'autres contraintes liées à l'accès au financement et à la formation technique freinent le développement des activités des GPF. Les besoins en crédit ne sont souvent pas

satisfaits pour deux raisons principales : le montant accordé n'est généralement pas élevé. A ce montant s'ajoute le délai de remboursement généralement court.
La promouvoir les activités des GPF nécessite le financement et le renforcement des capacités

Les Groupements d'Intérêt Economique (GIE)

Dans la Commune les GIE sont au nombre de quarante-neuf (49). Ces groupements émergent généralement des quartiers. La plupart d'entre – eux est issue de la conversion des GPF en GIE. Cela justifie le nombre important des membres, 30 à 60 membres. Contrairement aux GPF, les membres des GIE sont constitués d'hommes, de femmes et de jeunes filles et garçons avec toutefois une prédominance masculine.
Leur objectif principal est de promouvoir leur indépendance économique en diversifiant leur source de revenu. Pour cela ils se livrent à des activités lucratives ayant principalement accès au domaine de l'Agriculture, de la gestion des moulins et du petit commerce. Ils vivent des cotisations des membres, des prestations de services comme la construction de cases et des appuis financiers des caisses spécialisées. Les institutions de microfinance restent leurs principales partenaires dans la promotion de leurs activités à l'exception des partenaires de la commune qui s'intéresse à toute la population. Cependant les besoins en crédit ne sont généralement pas satisfaits, une situation qui ralentit leurs activités tout en influant sur les résultats qui ne sont pas trop satisfaisants.
Néanmoins des résultats sont enregistrés par certains GIE qui ont à leur disposition des plantations d'arbres fruitiers. A ces difficultés d'accès aux crédits, s'ajoutent leurs faibles capacités de production, de commercialisation et de gestion.
Par ailleurs des potentialités existent qui sont généralement liés à la disponibilité de la terre et à la position de la commune vis à vis de la zone «Blouf».

Les Associations Religieuses

Sept associations religieuses sont dénombrées au sein de la commune. Elles gravitent autour des grandes mosquées. Elles sont formées par les populations surtout les chefs de ménages des quartiers que polarise la mosquée. Toutefois, des membres d'une association donnée peuvent être d'un quartier non polarisé par la mosquée ce qui justifie l'adhésion par affection de certains membres. Elles sont constituées d'hommes et de femmes. Les prières restent les principales activités menées par ces associations. Néanmoins, certains « Daïra » possèdent des champs collectifs. Elles sont constituées d'hommes et de femmes.

Les objectifs visés par ces associations sont : la promotion de la religion, l'organisation de l'enseignement coranique et la gestion des mosquées. Pour l'organisation du bureau, les responsabilités suivantes sont notées : président, secrétaire, trésorier et organisateurs. Il faut noter que les prières organisées à l'intention d'une personne ressource sont très souvent une contrepartie d'une aide apportée à leur égard.

Les Associations Sportives et Culturelles (ASC)

Chacun des trois villages de la commune est organisé à travers ses jeunes en ASC. Il existe cependant des associations de quartier en dehors de l'ASC du village. Elles mènent des activités quelque fois similaires à celles de l'ASC. Les réunions sont d'une fréquence très élevée pendant les vacances. Les principales activités menées par les ASC tournent autour du sport, du théâtre, de l'organisation de soirées dansantes lucratives et de semaines ou journées culturelles. Ces fonds entrent dans l'organisation des journées culturelles, dans les activités sportives et culturelles et dans la réfection des foyers.

De façon générale, les constats et observations sont les suivants :

- Il y a deux types d'associations de jeunesses : les associations sportives et culturelles (ASC) et les associations de jeunesses de quartiers. Du point de vue des missions des deux types de structures, il est important de noter que les ASC ont une vocation essentiellement sportive et culturelle alors que les associations de jeunesses de quartiers ont une vocation économique (agriculture, prestation de services agricoles : labour, sarclo-binage, récoltes)
- Du point de vue de la composition les ASC sont constituées de jeunes de 15 à environ 40 ans souvent scolarisés (élèves, étudiants, enseignants) alors que les Associations de quartiers sont constituées de jeunes de 18 à plus de 40 ans et dont les responsables (la quarantaine souvent dépassée) sont des agriculteurs. En outre, les responsables des ASC et la plupart des membres d'ASC ne résident pas de façon permanente dans le terroir alors que les responsables de jeunesses de quartiers sont pour la plupart des résidents.
- L'importance de l'effectif des membres pour une ASC donnée dépend de la taille du village c'est- à- dire de sa population. En effet, l'effectif pour chaque ASC dépasse largement les 150 membres. L'effectif important des ASC reste une potentialité énorme pour le développement des activités sportives, culturelles et de masse au sein de la commune. Ces ASC comptent participer au développement de leur village et à l'unité des villageois, cela à travers le sport et la culture.

Domaine	Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèses de solution
G.P.F	Groupement peu fonctionnel	Manque d'engagement des femmes ; Problèmes de management ; Faiblesse du niveau d'encadrement, financement et d'accompagnement des membres	Faiblesse de la fréquentation ; Travaux pénibles ; Vieillissement de la population	-Formation au leadership féminin ; Alphabétisation fonctionnelle ; -Elaboration et financement de projets au profit des femmes ; -Reconnaissance juridique des GPF
	Lourdeur des travaux des femmes	Déficit d'équipement d'allègement	Vieillissement précoce des femmes Mauvais état sanitaire des femmes	Acquisition de moulins à mil, décortiqueuses à riz et batteuses à mil Construction d'une unité de transformation des fruits et légumes
	Faibles capacités de gestion des femmes	Manque de formation dans de nombreux domaines	Mauvaise gestion des activités et organisations de femmes	Formation des femmes en gestion financière Formation des femmes en transformation des fruits et légumes Formation en leadership féminin
	Difficultés d'accès à la terre et au crédit pour les femmes	Tenure foncière Tradition Conditions d'accès aux prêts difficiles Faiblesse des ressources financières des institutions de micro finance	Faiblesse des activités agricoles	Sensibilisation pour faciliter l'accès des femmes à la terre
G.I.E	Groupement peu fonctionnel	Non renouvellement des bureaux ; Manque de mobilisation des membres ; -Difficultés d'accès à la terre et au crédit	Vieillissement et immobilisme des bureaux ; Pièces administratives caduques	-Formation au leadership féminin ; Alphabétisation fonctionnelle ; -Elaboration et financement de projets au profit des femmes ; -Reconnaissance juridique des GIE
Associations religieuses	-Baisse de la fréquentation des écoles coraniques	-Prédominance de l'école française	Baisse du niveau de maîtrise de l'enseignement arabe	-Création d'un Daara moderne ; Création d'une deuxième école franco-arabe
ASC	-Mauvais fonctionnement des ASC	-Engagement exclusif dans le football ; -Manque de formation et d'encadrement ; Non maîtrise des textes qui régissent les ASC ; -Mauvaise planification des activités	Les jeunes se mettent de moins en moins au service des communautés Les ASC n'assurent plus l'éducation de leurs membres ; Violence dans les	-Campagne d'éducation à la citoyenneté des jeunes ; -Formation des jeunes à la gestion des associations ; -Reconnaissance juridique des ASC

			stades	
Autres A.D.C	-Difficultés de gestion des ADC	-Eloignement des membres -Processus décisionnel difficile ; -Rareté des ressources financières ; -Baisse de l'implication des jeunes ; -Approche genre déficiente ; -Mauvaise gestion des associations	-Moins de réalisation au profit des populations ; Difficulté de mobilisation de ressources financières ;	-Redynamisation du cadre de concertation communale ; -Impliquer les jeunes et femmes dans la prise de décision et gestion ; -Séminaires de formation à la gestion des associations ; -Reconnaissance juridique des associations
OFOR	-Difficultés de fonctionnement des OFOR	Manque de formation des membres ; -Manque de sensibilisation ;	-Faible taux de paiement des factures ; -Manque de compréhension des populations de la mission de l'OFOR	-Formation régulière des membres ; -Renouvellement des bureaux ; -Information régulière des populations sur la gestion de l'eau ; -Nomination d'un correspondant de l'OFOR dans tous les quartiers
CODEC / SACOR / UCGE	-Difficultés de fonctionnement	-Manque d'appui financier et logistique	-Difficulté de coordination de l'action pédagogique ;	-Subvention au CODEC et SACOR

2.3.1.3. Les partenaires au développement et projets réalisés ou en cours

La commune de Diégoune bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires au développement qui interviennent dans tous les secteurs d'activité. Parmi ces acteurs, on peut citer l'Etat à travers ses projets et programmes, les Organisations de la société civile, etc.

Projets/programmes intervenant dans la commune

Nom du partenaire	Villages bénéficiaires	Secteur d'intervention	Intitulé de la réalisation	Année de réalisation	Maitre d'œuvre
PPDC	commune	AGRIC	Digue de bougolor	2015	Commune
PNDL	commune	EDU	Construction classes mur et blocs		Commune
PNBSF	commune	SOCIALE	Bourses familiales	2014-15-16	Commune
ANRAC	commune	PAIX			Commune
ANCAR	commune	AGRIC	Appui conseil agricole		Commune
PDLBG/KFW	commune	EDUC SANTE	Construction classes mur terrain et mini forage solaire	2015-2017	Commune
BCI	commune	EDUC	Construction et équipement de salles classe		Commune
ASSOCIATION HILFE FURDEN	BARAFAYE	SANTE	Construction dispensaire Barafaye	2014	Quartier Barafaye
TOSTAN	commune	SANTE	Sensibilisation santé		
ASSOCIATION DIAMORA ITALIE	commune	EDUC	Construction et équipement de salles de classe	2013	Commune

CR de Diégoune PNDL, PIADESPC, PADAC, ANRAC/Parc, ANCAR, PAM, PNIR, PSIDEL, PEPAM, USAID, UNICEF, AMA, OPEP, AJWS, TOSTAN, Wula NAFA, AFRICARE, DGL FELO, Association Diamora

En plus des réalisations des projets et programmes en cours, il faut noter que la commune a eu à bénéficier par le passé des actions des intervenants ci-dessous :

- Le projet DERBAC en charge du développement rural de la Basse Casamance (Région de Ziguinchor) a financé la construction de quelques puits pour les groupements féminins ;
- Le Projet de Gestion de l'Eau dans la zone Sud (PROGES) a permis la réalisation de digues anti sel dans certaines vallées de la commune pour les protéger contre la langue salée ;
- ENDA (Environnement et Développement en Afrique) a à son actif l'érection de la digue en sacs de sable de Kagnobon ;

- Le Projet d'Appui à l'Autopromotion dans la Région de Ziguinchor (PAARZ) a réalisé un Point de -Rendez-vous à Diégoune entre producteurs et acheteurs, a mis en place un jardin maraîcher et a construit une caisse rurale d'épargne et de crédit à Kagnobon ;
- Le Programme de Micro Réalisations du FED a appuyé la mise en place de la clôture du dispensaire de Kagnobon ;
- Visa Santé, organisation française, a formé les Agents de Santé et a appuyé les postes de santé de Kagnobon et de Diégoune en médicaments ;
- UNICEF, intervient dans les domaines de l'éducation et de l'hydraulique par la construction de latrines dans les écoles et le fonçage de puits équipés.
- PAM, appuie les cantines scolaires ;
- TOSTAN a appuyé l'aménagement d'un bloc maraîcher à Diégoune. Il intervient également dans l'alphabétisation ;
- AFRICARE, a réalisé des digues et diguettes dans les vallées, a renforcé les capacités des acteurs en matière d'AGR et sur la divagation des animaux ;
- JIMUTEN, a aménagé d'un bloc maraicher à Diégoune ;
- WULA NAFA est intervenu dans la gestion des ressources naturelles de la commune ;
- ANCAR a appuyé l'organisation des producteurs en CLCOP
- PNDL, intervient dans le financement d'infrastructures sociales de base et l'élaboration des documents de planification (PDC, PDD).

Les réalisations suivantes ont été effectuées grâce à l'appui technique de l'AGETIP et de l'ARD au cours des dernières années :

MP identifiés	Coût du MP	Secteur	Unité	Entreprise	Projet/Convention
Equipement de 2 salles de classe au CEM de Kagnobon	2 380 000	Éducation	2	MBAYE TNB	PDLBG - VOLET 3: DL (2013 ET 2014) – KFW
Equipement de 2 salles de classe au lycée de Diégoune	2 380 000	Éducation	2	MBAYE TNB	PDLBG - VOLET 3: DL (2013 ET 2014) – KFW
Point d'eau équipé de système de pompage solaire dans le poste de santé 2 de Diégoune	6 601 328	Hydraulique	1	MBAYE TNB	PDLBG - VOLET 3: DL (2013 ET 2014) – KFW
Salles de classe au lycée de Diégoune	11 673 300	Éducation	2	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS	PDLBG - VOLET 3: DL (2013 ET 2014) – KFW
Mur de clôture de l'école élémentaire Djibril Moro GOUDIABY de Djimande	11 825 000	Éducation	1	GIE CASA DOUNIA	PDLBG - VOLET 3: DL (2013 ET 2014) – KFW
Salles de classe au CEM de Kagnobon	12 600 000	Éducation	2	MAMADOU YORO DIALLO	PDLBG - VOLET 3: DL (2013 ET 2014) – KFW
Mur de clôture du terrain de football de Kagnobon	14 750 990	jeunesse et sport	1	SOMBENE ENTREPRISE	PDLBG - VOLET 3: DL (2013 ET 2014) – KFW
Mur de clôture du terrain de football de Diégoune	14 796 770	jeunesse et sport	1	SOCOGEC SUARL	PDLBG - VOLET 3: DL (2013 ET 2014) – KFW
Magasin de stockage à Diégoune	25 000 000	Agriculture	1	ECCOTRA SARL	PPDC_AGETIP
Mini-plateforme à Diégoune	33 456 812	Agriculture	1	MS21 ASOCIADOS	PPDC_AGETIP
Adduction d'Eau Potable de Djimande	44 136 200	Hydraulique	1	7VISION	CONVENTION MGLDAT-AGETIP
Éclairage Public de Djimande		Électricité	1	GEESY	CONVENTION MGLDAT-AGETIP

2.3.2. Dispositif de bonne gouvernance

DOMAINE	QUESTIONS	REPONSES
	Citer les différentes sources de financement du développement de la commune	Fond de concours, fond de dotation
	Apprécier leur évolution sur les 3 dernières années	Stagnante
	Donner l'évolution des FDD et de FECL sur les 3 dernières années	Stagnante
	Citer les partenaires financiers qui appuient	Seul le PPDC apporte son soutien financier

<table>
<tr><td rowspan="5">FINANCES LOCALES</td><td>la commune dans son développement et le volume leurs contributions financières</td><td>en ce moment dans la comme</td></tr>
<tr><td>Donner les montants par an pour les trois dernières années de chacun des partenaires</td><td>Voir le coût de la réalisation de la digue

Voir le coût de l’élaboration du plan de développement communal</td></tr>
<tr><td>Les recettes totales annuelles de la commune au cours des 3 dernières années et leur répartition en impôts et taxes</td><td>Document en cours de finalisation par le secrétaire municipal</td></tr>
<tr><td>Y a-t-il des impôts et taxes locaux qui sont collectées directement par la commune</td><td>Patente, droits de stationnement moto Djakarta et les véhicules de transport en commun</td></tr>
<tr><td>Citer la nature et le montant annuel des différentes recettes non fiscales de la commune constituées :

des produits du domaine public communal (produits des permis de stationnement, de location de la voie publique, des droits de place perçus dans les marchés, des droits de voirie, des droits de fourrière municipale des), b) des produits du domaine privé (produits de la location de bâtiments ou terrains communaux, de souks, loges et cantines) et de c) de revenus divers (produits services communaux, quote-part sur le produit des amendes, etc.).</td><td>Document en cours de finalisation également</td></tr>
<tr><td>Budget de la commune de Diégoune de 2014 à 2017

<table>
<tr><td>Années</td><td colspan="2">Fonctionnement</td><td>Investiss</td></tr>
<tr><td></td><td>Recettes (1)</td><td>Dépenses (2)</td><td>Recettes (3)</td></tr>
<tr><td>2014</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>2015</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>2016</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>2017</td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table></td><td>Document en cours de finalisation également</td></tr>
<tr><td rowspan="5">GOUVERNANCE LOCALE</td><td>Date d’érection en commune</td><td>2014 dernières élections locales (Acte III de la décentralisation</td></tr>
<tr><td>Nombre de conseillers municipaux élus au terme des élections communales</td><td>40</td></tr>
<tr><td>Nombre de conseillers communaux indépendants</td><td>Aucun : tous les conseillers sont issus des parties politiques</td></tr>
<tr><td>Place des chefs de village et de quartiers dans la gouvernance locale</td><td>Collaborateurs privilégiés de la commune en tant qu’autorités morales et leaders d’opinion au sein de la communauté
Leur avis favorable est recherché dans certaines décisions du conseil municipal pour garantir l’adhésion des populations.</td></tr>
<tr><td>Dégager les forces et faiblesses apparaissant dans les interactions entre acteurs au sein des différents systèmes (administratif, de gouvernance locale, éducation, religieux, sanitaire, économique).</td><td>Faiblesses : Tout au début du mandat du Maire des débats partisans de la part des opposants avaient tendance rejaillir sur les actions des uns et des autres allant parfois jusqu’à annihiler les actions de développement. Mais aujourd’hui la situation s’est nettement améliorée grâce aux qualités rassembleurs du Maire (propos d’un élu de l’opposition)</td></tr>
</table>

		Forces : Mobilisation de toutes les forces vives de la commune autour des enjeux de développement. Conseil municipal comme porte d'entrée pour tout acteur portant des initiatives de développement en faveur de la commune ceci pour harmoniser les interventions.
	Existe-t-il au niveau de la commune de Diégoune, un cadre formel opérationnel qui permet une implication des organisations de la société civile dans le processus de prise de décisions et de mise en œuvre des décisions d'administration de la commune de Diégoune.	L'organe mis en place par la commune pour susciter la participation des populations dans la gestion des affaires de la cité est **le cadre de concertation**.
	Existe-t-il un cadre de concertation qui permet aux différents acteurs de la commune de participer non seulement à la prise de décision, mais également de coordonner leurs interventions dans un souci de gestion efficiente des ressources qui y sont consenties	Les conférences d'harmonisation organisées au niveau départemental sont les instances prévues pour l'harmonisation des interventions. Mais dans l'espace commune, le plan de développement en cours d'élaboration doit servir de document de référence pour tout intervenant .Car toutes actions prioritaires pour le développement de la commune y sont inscrites
	Est-ce que ce cadre fonctionne correctement	Ce cadre a connu un fonctionnement timide au tout début de sa création, mais est entré en léthargie jusqu'ici
	Quelles sont les contraintes qui entravent le fonctionnement de ce cadre	Inexistence de plan d'actions, méconnaissance des rôles et responsabilité des membres Manques de moyens de fonctionnement
	Quelles solutions pour redynamiser ce cadre	Doter le cadre d'un plan d'action ; Appuyer le fonctionnement du cadre (Facilitation par la mairie de la tenue des rencontres du cadre en assurant le déplacement des membres, leur restauration, la location des chaises etc.) Former les membres
	Quels sont les services dont dispose la commune	Etat civil ; service du recouvrement en expérimentation
	Comment appréciez- vous leur fonctionnement (contraintes et solutions)	L'état civile fonctionne correctement parce qu'automatisé et équipé en matériel informatique et de reprographie La seule insuffisance demeure le mobilier de rangement pour la conservation des registres d'état civil.
	Quels sont les services qui manquent à la Municipalité	La mairie souhaite se doter d'un service de collecte et d'évacuation des ordures ménagères
	De manière globale quels sont les contraintes de la Municipalité	Insuffisance de moyens financiers ;

		Insuffisance de personnel technique (comme comptable, agent voyer etc.)
	Que faut-il faire pour améliorer le fonctionnement de la Municipalité	Déterminer avec précision l'assiette fiscale de la commune et améliorer recouvrement des impôts et taxes locaux

La commune de Diégoune est classée 2ème dans la région dans le cadre de la bonne gouvernance et éligible au Programme Développement Local et Bonne Gouvernance de la KFW et a reçu 45 millions de fonds d'investissement, et 3 microprojets de clôtures des terrains de football identifiés et seront réalisée courant 2016

2.3.2.1. Gestion foncière /Conflits fonciers et sociaux

En ce qui concerne la problématique foncière, la situation se présente comme suit :

- Dans la pratique, les terres appartiennent aux familles qui les exploitent ou qui les prêtent. Dans la commune, le mode d'accès à la terre reste l'héritage ou le prêt

Compte tenu du mode de tenure foncière, l'accès à la propriété foncière est difficile pour les jeunes et femmes entrepreneurs.
Dans certains cas il est arrivé que des associations de jeunes de quartiers tout comme de groupement de femmes bénéficient de terres pour l'implantation de vergers ou de blocs maraichers. A Djimande comme à Kagnobon des exemples nous ont été donnés. Seulement les superficies mises à leurs dispositions sont souvent réduites (1 à 3 ha).

- Pour l'accès individuel à la terre le seul exemple offert est celui de la femme attributaire d'une parcelle à Kagnobon, quartier de Djiminir sur laquelle elle exploitait un verger légué à ses enfants.

- En ce qui concerne les réserves foncières communautaires : Kagnobon et Diégoune dans le cadre de leurs lotissements ont prévu dans chaque quartier des réserves foncières. Tel n'est pas encore le cas pour le village de Djimande.

- Enfin il y a l'épineux problème des limites administratives entre collectivités territoriales où les quartiers ou villages dépendant administrativement d'une commune peuvent être localisés dans le territoire d'une autre comme c'est le cas entre les communes de Diégoune et de Kartiack au niveau du village de Kagnobon.

Contraintes	Solutions	Localisation
Conflits fonciers	Favoriser la concertation et les conciliabules entre les parties prenantes en conflit	Balingore, Mandégane
	Organisation des journées de sensibilisation sur la question foncière au niveau des villages	Tous les villages
	Concertation entre les collectivités territoriales de l'arrondissement sur la question foncière	Tout l'arrondissement
	Formation des acteurs locaux sur : - Le Domaine National - La gestion foncière - La gestion et la prévention des conflits	commune

2.3.2.2. Gouvernance environnementale et dynamique de paix

- Existence au sein du cadre de concertation d'une commission chargée de la prévention et de la gestion des conflits ;
- Existence de forts liens de parenté entre les populations de la commune

Intercommunalité

Il existe des intérêts communs entre la commune de Diégoune et les autres communes de l'Arrondissement où l'intercommunalité pourrait être expérimentée :

- Gestion concertée des forêts classées et forêts communautaires à cheval sur plusieurs communes,
- Aménagement et Gestion des pistes Diégoune Balinghore et Diégoune Thionk- Essyl ;
- Aménagement et exploitation de la vallée de Diégoune, etc

TROISIEME PARTIE : PROJECTIONS SCHEMATIQUES ET PROGRAMMES PAR AXES

3.1. Logique d'intervention dans le cadre du PDC de Diégoune

Le diagnostic participatif et inclusif réalisé dans la commune a permis en rapport avec les forces et faiblesses, menaces et opportunités décelés, de proposer une vision soutenue par des orientations stratégiques. Ces orientations sont déclinées en programmes prioritaires.

- Programme 1 : Organisation du territoire, habitat et cadre de vie
- Programme 2 : Développement économique et création de richesse
- Programme 3 : Développement et amélioration des services sociaux de base
- Programme 4 : Renforcement institutionnel et de la gouvernance locale

Ces programmes prioritaires ainsi proposés cadrent parfaitement avec les axes stratégiques du PSE

- les programmes 1 et 2 sont en cohérence avec l'AXE 1 du PSE : « Transformation structurelle de l'économie et la croissance » ;
- le programme 3 correspond à l'AXE 2 du PSE : « Capital humain, protection sociale et développement durable »
- le programme 4 se réfère à l'AXE3 du PSE » bonne gouvernance, institution, paix et sécurité ».

Au terme du processus de validation des plans d'actions prioritaires de développement de la commune de Diégoune, un effort de combinaison de toutes les idées forces à travers une phrase a été faite et a abouti à la formulation de la vision consensuelle ci-après :

Vision de la commune de Diégoune

Diégoune, porte d'entrée, poumon central du Blouf, est en 2035, une commune moderne, bien administrée, dotée d'infrastructures socioéconomiques appropriées, empreinte de solidarité, d'harmonie et d'équité, culturellement rayonnant et à économie prospère dans un environnement attractif

Les objectifs de développement visés et les actions envisagées

Objectif global :

Promouvoir le développement socioéconomique culturel et environnemental de la commune de Diégoune.

Objectifs spécifiques :

L'atteinte de cet objectif global de développement de la commune nécessitera la mise en place d'un certain nombre de plans d'actions dont les principaux objectifs spécifiques sont :

- OS1 : Organisation du territoire, habitat et cadre de vie
- OS2 : Accroissement de la production agricole et forestière
- OS3 : Exploitation des potentialités pastorales, avicoles et apicoles
- 0S4 : Renforcement du niveau d'équipement et de service (scolaire, sanitaire, d'hygiène et d'assainissement, marchand, routier ….) de la commune
- 0S5 : Renforcement de la situation socioéconomique du niveau de participation des femmes dans le développement durable de la commune
- 0S6 : Renforcement de la situation socioéconomique du niveau de participation des jeunes dans le développement durable de la commune
- 0S7 : Gestion durable des ressources naturelles (mangroves, forêts classées et naturelles, bois sacrés, etc.)
- OS8 : Amélioration du niveau de ressources financières, de la gouvernance et de la qualité du service dans la commune.
- 0S9 : Améliorer le rayonnement culturel, régional et national de la Commune de Diégoune
- OS10 : Renforcement de la cohésion sociale dans la commune et du niveau de participation au développement local des acteurs de développement

3.2. Actions prioritaires (programmes / projets) à réaliser dans le cadre du développement de la commune de Diégoune

Le plan d'occupation et d'affectation des sols (POAS) et le plan de développement communal(PDC), sont deux documents essentiels pour le développement socioéconomique de la commune. D'où la nécessité d'associer ces deux outils de planification (spatial et économique).

La priorisation des actions proposées a permis de dégager un plan d'action sur le moyen terme 5ans (2018-2021 et le long terme (2035).

.

Ce plan se décliné en 4programmes, 21 sous programmes et 60 projets/plans d'actions:

- Le programme 1 est constitué de 3 sous programmes et de 10 projets
- Le programme 2 est constitué de 9 sous programmes et de 22 projets
- Le Programme 3 comporte (–)sous programmes et 19 projets
- Le Programme 4 est constitué de 3 sous programmes et de 9 projets

Tableau 3 : Sous Programmes et projets du Programme 1 : Organisation du territoire, habitat et cadre de vie (Axe 1 PSE)

Sous Programmes	Projets	Cout FCFA
Programme 1.1. Aménagement du territoire	*Projet 1 : Restructuration des quartiers déjà occupés*	35000000
	Projet 2 : Lotissement des zones non encore occupées	15000000
Programme 1.2. Désenclavement et développement de la mobilité (transport)	*Projet 1 : Réhabilitation des routes de la commune*	2504861875
	Projet 2 : Construction de voies de désenclavement interne	35000000
	Projet 3 : Construction d'une gare routière	40000000
Programme 1.3. Assainissement	*Projet 1 : Construction de latrines modernes*	50000000
	Projet 2 : Construction de fosses ou puisards pour l'évacuation des eaux usées	50000000
	Projet 3 : Construction d'ouvrages d'évacuation des eaux de ruissellement	40000000
	Projet 4 : Ouverture de dépôts contrôlés d'ordures ménagères	20000000
	Projet 5 : Mise en place d'un système de collecte et d'évacuation des ordures ménagères	5000000

Tableau 4 : Sous Programmes et projets du Programme 2 : Développement économique et création de richesse (Axe 1 PSE)

Sous Programmes	Projets	Cout FCFA
Programme 2.1. Exploitation du potentiel agricole	*Projet 1 : Mécanisation de l'agriculture*	96000000
	Projet 2 : Aménagement des vallées	550000000
	Projet 3 : Plan de communication pour l'adoption des innovations	750000
Programme 2.2. Développement du potentiel horticole	*Projet 1 : Réhabilitation et équipement des périmètres horticoles*	120000000
	Projet 2 : Protection et diversification des vergers	3750000
Programme 2.3. Développement de petites infrastructures Post Récolte/mise en marché	*Projet 1 : Développement de petites infrastructures Post Récolte/mise en marché*	6000000
Programme 2.4. Relance des activités commerciales	*Projet 1 : Construction d'équipements marchands*	45000000
	Projet 2 : Création d'un marché hebdomadaire	5000000
Programme 2.5. Exploitation des potentialités pastorales, avicoles et apicoles	*Projet 1 : Lutte contre la divagation des animaux*	3000000
	Projet 2 : Construction d'infrastructures pastorales	15000000
	Projet 3 : Formation des éleveurs sur les bonnes pratiques pastorales, avicoles et apicoles	5000000
	Projet 4 : Développement d'une agro-industrie avicole et apicole	60000000
Programme 2.6. Relance des activités de pêche	*Projet 1 : Restauration de l'écosystème de la mangrove*	5000000
	Projet 2 : Promotion des activités piscicoles	60000000
	Projet 3 : Préservation de la ressource halieutique	1000000
	Projet 4 : Lutte contre les pratiques illicites de pêche	500000
Programme 2.7. Redynamisation des activités artisanales	*Projet 1 : Création d'un espace de regroupement des ateliers artisanaux*	35000000
	Projet 2 : Renforcement de capacités des acteurs du secteur artisanal	5000000
Programme 2.8. Amélioration de l'accès à la téléphonie/internet, à la radio et à l'énergie	*Projet 1 : Amélioration de la qualité de la couverture téléphonique et internet*	1500000
	Projet 2 : Amélioration de la couverture radiophonique	5000000
	Projet 3 : Amélioration de l'accès à l'énergie	1000000
Programme 2.9. Amélioration de l'accès aux crédits des acteurs	*Projet 1 : Promotion de l'épargne et du crédit*	500000

Tableau 5 : Sous Programmes et projets du Programme 3 : Développement et amélioration des services sociaux de base (Axe 2 PSE)

Sous Programmes	Projets	Cout FCFA
Programme 3.1. Amélioration de la qualité et de l'accès à l'école fondamentale	*Projet 1 : construction de salles de classe*	82500000
	Projet 2 : Promotion de l'enseignement scientifique	70000000
	Projet 3 : Promotion de l'enseignement préscolaire	54000000
	Projet 4 : Sécurisation des établissements scolaires	25000000
Programme 3.2. Amélioration de l'accès et la qualité des prestations sanitaires	*Projet 1 : Construction de logements des ICP et sage femmes*	40000000
	Projet 2 : Sécurisation des postes de santé	25000000
	Projet 3 : Érection de la case de santé de Djimande en poste de santé	30000000
	Projet 4 : Relèvement du plateau médical des structures de santé	15000000
	Projet 5 : Appui institutionnel au développement des soins de santé primaires dans la commune de Diégoune ;	5000000
Programme 3.3. Amélioration de l'accès à l'eau potable	*Projet 1 : Amélioration de la fourniture d'eau dans les zones couvertes par le réseau*	5000000
	Projet 2 : Extension de la couverture en eau dans les zones non couvertes	90000000
Programme 3.4. Promotion de la créativité culturelle, sportive et de loisir	*Projet 1 : Amélioration des infrastructures sportives et de loisirs*	15000000
	Projet 2 : Promotion du patrimoine culturel du terroir	30000000
	Projet 3 : Equipement des troupes et associations culturelles	10000000
	Projet 4 : Renforcement de capacités financières des associations et troupes culturelles	5000000
Programme 3.5. Promotion de l'entreprenariat des jeunes	*Projet 1 : Formation professionnelle des jeunes*	25000000
	Projet 2 : Appuyer l'insertion économique des jeunes	25000000
Programme 3.6. Protection et gestion de l'environnement	*Projet 1 : Promotion de la protection interne de l'environnement*	2250000
	Projet 2 : Soutien aux activités de préservation et de restauration de l'environnement	20000000

Tableau 6 : Sous Programmes et projets du Programme 4 : Renforcement institutionnel et de la gouvernance locale (Axe 3 PSE)

Sous Programmes	Projets	Cout FCFA
Programme 4.1. Renforcement des capacités financières et techniques de la commune	*Projet 1 : Amélioration des recettes fiscales*	4500000
	Projet 2 : Amélioration de l'efficacité des services municipaux	8000000
	Projet 3 : Renforcement de capacités en gouvernance locale des conseillers municipaux	6000000
Programme 4.2. Amélioration de la participation des acteurs au service du développement de la commune	*Projet 1 : Redynamisation du cadre de concertation municipal*	2000000
	Projet 2 : Appui au fonctionnement des commissions	5000000
	Projet 3 : Renforcement de la société civile et mise en œuvre d'un mécanisme d'engagement citoyen	3000000
Programme 4.3 Prévention et gestion des conflits	*Projet 1 : Promotion de la bonne gouvernance*	3000000
	Projet 2 : Mise en place d'un système de gestion des doléances	2000000
	Projet 3 : Appui aux mécanismes traditionnels de prévention et gestion des conflits	2500000

Le coût global des investissements nécessaires pour le développement de la commune de Diégoune est estimé 4 428 611 875 FCFA. Ce montant au regard des capacités financières actuelles de la commune (budget estimé à100000000FCFA/an), est loin d'être à sa portée. D'où la nécessité pour l'équipe municipale de disposer d'une stratégie de mobilisation des ressources pour financer son plan de développement.

Sur un besoin de près de 4,5 milliards, la commune devra financer son PDC à hauteur de 1 198 458 425 CFA sur 5 ans, soit 27% du cout total du PDC.
En dehors du programme 4 qui prend en compte surtout les problèmes de fonctionnement et de renforcement des capacités, les couts des trois premiers programmes ne seront supportés qu'en partie par la commune : 21 % du Programme 1, 28 % du Programme 2 et 49 % du Programme 3 (Tableau 8).
Les programmes 1 et 2 comportent des sous programmes et projets qui nécessitent des investissements lourds. Il s'agit en particulier des projets de désenclavement interne et externe de la commune, de l'aménagement des vallées, de la réhabilitation et de l'équipement des périmètres horticoles, du renforcement de la mécanisation agricole, de la promotion de la pisciculture et de la mise en place d'unités agro-industrielles, de production avicole et apicole.

Pour tous ces projets la commune devra bénéficier d'un concours extérieur comme la coopération décentralisée, la diaspora, le gouvernement avec ses agences, projets et programmes comme le PDUC, la SODAGRI, l'AGEROUTE, ANIDA, DAC et de tous les partenaires au développement intervenant dans le département de Bignona.

Tableau 7: Cout des programmes de développement et projet de budget quinquennal du PDC de Diégoune

Programmes	Cout	2018	2019	2020	2021	2022	Cout PDC	% PDC
Programme 1 : Organisation du territoire, habitat et cadre de vie	2794862	68799	110097	122372	152170	137146	590583	21%
Programme 2 : Développement économique et création de richesse	1024000	48665	61015	58340	60060	59920	288000	28%
Programme 3 : Développement et amélioration des services sociaux de base	573750	52060	63060	57860	52740	58155	283875	49%
Programme 4 : Renforcement institutionnel et de la gouvernance locale	36000	14400	14400	7200	0	0	36000	100%
Total PDC	4428612	183924	248572	245772	264970	255221	1198458	27%

Programme 1 : Organisation du territoire, habitat et cadre de vie

Objectif : Établir de façon participative un plan d'aménagement du territoire et d'amélioration du cadre de vie.

Le cout de ce programme sur 5 ans est estimé à 2 794 862 000, soit 63,1 % du cout total du PDC. Ce montant élevé s'explique par la cherté des réalisations telles que la réhabilitation des routes, lesquels constituent près de 90 % du cout du programme 1. Sur les 2,8 milliards que coûte ce programme la commune ne pourra supportée qu'en partie (21%) du coût requis et pour le reste il devra compter sur l'appui de l'Etat et de ses partenaires au développement. La contribution de la commune à l'effort de construction de ses routes et l'amélioration de la mobilité intra communale est planifiée pour un montant de 590 583 000 francs sur 5 ans. Il s'agit d'un effort important pour la commune qui devrait investir en moyenne par an l'équivalent de son budget annuel actuel. Les projets et les extrants de chaque sous-programme du programme 1 sont présentés ci-après :

Programme 1.1. Aménagement du territoire

Elaborer et mettre en œuvre un plan d'occupation et d'affectation des sols

Projets	Produits attendus
Projet 1 : Restructuration des quartiers déjà occupés	Les zones urbaines des quartiers de la commune sont restructurées et loties. Un POAS et une réglementation sont appliqués. Un comité d'aménagement du territoire et de gestion du foncier est fonctionnel Rencontres préparatoires, diagnostic, planification, document validé
Projet 2 : Lotissement des zones non encore occupées	Les zones dédiées aux activités commerciales, industrielles, artisanales et de mise en défens sont désignées. Les limites des entités territoriales de la commune sont établies avec précision

Programme 1.2. Désenclavement et développement de la mobilité (transport)

Assurer le désenclavement et la mobilité des personnes et des produits agroforestiers

Projets	Produits attendus
Projet 1 : Réhabilitation des routes de la commune	Pistes intra village et extra villages de la commune sont réhabilitées/rehaussées Les comités d'entretien des pistes sont mis en place
Projet 2 : Construction de voies de désenclavement interne	Les sentiers des quartiers/villages menant aux zones de production de la commune sont réhabilitées : 1) Route Bouguereuk à Bouloune plus ouvrage de franchissement et 2) Route Kagnobon - Djimande
Projet 3 : Construction d'une gare routière	Une gare routière moderne est construite Un comité de gestion du marché est mis en place

Programme 1.3. Assainissement

Améliorer le cadre de vie

Projets	Produits attendus
Projet 1 : Construction de latrines modernes	Des latrines publiques sont construites : 10 (école, poste de santé, etc.) à 4 box Construction de 150 latrines individuelles par année pour les 3 prochaines années
Projet 2 : Construction de fosses ou puisards pour l'évacuation des eaux usées	Les eaux usées sont mieux gérées Des puisards et autres ouvrages de drainage des eaux usées et fosses sont construits
Projet 3 : Construction d'ouvrages d'évacuation des eaux de ruissellement	La dégradation de la voirie urbaine par l'érosion hydrique est limitée Des ouvrages d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales sont installés sur des sections communales de la route « boucle du Blouf »
Projet 4 : Ouverture de dépôts contrôlés d'ordures ménagères	Un dépôt contrôlé d'ordure ménagère est fonctionnel dans chaque village Un comité de gestion de dépotoir des ordures est mis en place dans chaque village
Projet 5 : Mise en place d'un système de collecte et d'évacuation des ordures ménagères	Une filière de valorisation des déchets (collecte, tri, transformation, vente des produits) est mise en place dans la commune chaque village est doté d'un tricycle Une coopérative ou un comité de gestion est formalisé dans chaque village

Programme 2 : Développement économique et création de richesse

Réunir les conditions optimales pour l'amélioration des revenus des populations locales

Le coût du programme 2 est estimé sur 5 ans à 1024 000 CFA, soit 23,1 % du cout total du PDC. Le développement socioéconomique de Diégoune repose en effet sur le pilier de l'exploitation de ses ressources naturelles et notamment sur la valorisation du potentiel agricole dans son ensemble. Cinq (5) des vingt-deux (22) projets du programme 2 concentreront près de 87 % des investissements planifiés. Ce sont respectivement les projets d'aménagement des vallées (53,71%), de réhabilitation et équipement des périmètres horticoles (11,72%), de mécanisation de l'agriculture (9,38%), de développement d'une agro-industrie avicole et apicole (5,86%) et de promotion des activités piscicoles (5,86%).La participation de la commune est estimée à 288 000 000 CFA sur cinq ans dans son Programme 2, soit 28,1% des investissements requis et devra compter pour le reste sur l'appui de l'Etat et de ses partenaires

Programme 2.1. Exploitation du potentiel agricole

Promouvoir le secteur agricole dans la commune de Diégoune

Tous les bas-fonds de la commune sont exploités bien entretenus et gérés

Projets	Produits attendus
Projet 1 : Mécanisation de l'agriculture	Le matériel agricole est progressivement acquis (un motoculteur et un tracteur de moyenne puissance par village) 3 sessions de formation regroupant 20 bénéficiaires (5 GPF, 5 associations de jeunes et 10 OP ou comités de vallée) sont organisées Un comité de gestion et d'entretien du parc est mis en place dans les 3 villages sous la supervision de la mairie
Projet 2 : Aménagement des vallées	Des digues anti sel, des ouvrages secondaires sont aménagées dans certaines vallées Un programme de sensibilisation pour le remembrement des terres est élaboré et mis en œuvre
Projet 3 : Programme de sensibilisation pour l'adoption des innovations	3 sessions de formation regroupant 25 bénéficiaires (8 OP, 9 GPF et 8 associations de jeunes) sont organisées dans les Champ école

Programme 2.2. Développement du potentiel horticole

Réhabiliter et valoriser les fermes horticoles de la commune

Projets	Produits attendus
Projet 1 : Réhabilitation et équipement des périmètres horticoles	Les périmètres horticoles de la commune sont réhabilités (Aménagement et équipements de fermes horticoles) : puits et/ou équipements hydrauliques composés de pompes solaires et réseaux d'alimentation des bassins et/ou robinets d'arrosage sont installés Les clôtures des blocs sont réhabilitées. Une coopérative ou un comité de gestion est formalisé pour chaque ferme
Projet 2 : Protection et diversification des vergers	Les producteurs arboricoles et maraichers sont formés sur les techniques de lutte contre les parasites (mouche des fruits et maladies des légumes), l'utilisation de pesticides, de greffage, et de multiplication de semences Les plantations arboricoles sont diversifiées : anacarde, agrumes et autres fruits

Programme 2.3. Développement de petites infrastructures Post Récolte/mise en marché

Renforcer les infrastructures et équipement de stockage des produits agricoles et la mise en marché

Projet 1 : Développement de petites infrastructures Post Récolte/mise en marché	Un comité de gestion des mini plateformes et magasins de stockage réalisés par le PPDC sont installés Des moyens de transport (3 tricycles ou des charrettes, ou 1 camionnette) pour la collecte de la production dans les vergers et leur acheminement aux magasins sont fournis

Programme 2.4. Relance des activités commerciales

Diégoune est un marché de produits agricoles (vivriers, bétails, etc.)

Soutenir l'organisation de la commercialisation des produits agricoles sur le territoire de la commune

Projets	Produits attendus
Projet 1 : Construction d'équipements marchands	1 Marché permanent (hall) est créé dans chacun des 3 villages 1 comité de gestion des marchés est créé et est fonctionnel dans chaque village 1 Cadre de concertation intra communal (commerçants et mairie) est créé et se réunit régulièrement
Projet 2 : Création d'un marché hebdomadaire	1 marché hebdomadaire est créé dans la commune 1 cadre communal de concertation entre commerçants et consommateurs est créé et est fonctionnel

Programme 2.5. Exploitation des potentialités pastorales, avicoles et apicoles

Appliquer la réglementation sur la divagation des animaux

Projets	Produits attendus
Projet 1 : Lutte contre la divagation des animaux	Les comités Apoyas dans les quartiers et villages sont redynamisés Le code de conduite et la réglementation définis par les comités Apoyas sont appliqués Des parcours de bétail sont identifiés et délimités dans l'ensemble de la commune
Projet 2 : Construction d'infrastructures pastorales	4 aires de parcage du bétail (2 Diégoune, 1 à Djimande et 1 à Kagnobon) avec 4 puits pastoraux et abreuvoirs sont aménagées 1 bassin de rétention et 1 parc à vaccination sont réalisés 1 Comité de coordination et de gestion des comités apoyas est fonctionnel au niveau communall 1 grande fourrière municipale gérée par la mairie et les communautés (apoyas) est créee 1 cadre de concertation et de plaidoyer intercommunal est constitué avec les autres communes (Kartiack, Balinghore, Suel) et se réunit régulièrement
Projet 3 : Formation des éleveurs sur les bonnes pratiques pastorales, avicoles et apicoles	Les comités Apoyas sont formés en matière de règlement de conflits/litiges, et sur la loi réglementant l'exercice de l'activité pastorale Des auxiliaires vétérinaires sont formés : 3 par village Des journées de vaccination du cheptel sont organisées 3 sessions de renforcement de capacités sur les bonnes pratiques avicoles sont organisées au profit de 20 bénéficiaires (GPF, association de jeunes et aviculteurs) Des apiculteurs sont formés en techniques de confection de ruchers modernes, de traitement et de conditionnement du miel (3 sessions de formation regroupant 20 bénéficiaires membres des GPF, association de jeunes et apiculteurs)
Projet 4 : Développement d'une agro-industrie avicole et apicole	La mise à disposition des terres pour l'installation d'agro-industries avicoles et apicoles et autres complexe de transformation des produits d'élevage est facilitée par la commune. La création de 4 fermes avicoles ou d'embouches modernes est facilité

Programme 2.6. Relance des activités de pêche

Organiser des campagnes de reboisement de la mangrove pour régénérer les zones de frayage des poissons et préserver la ressource halieutique

Promouvoir le développement de la pisciculture dans la commune

Projets	Produits attendus
Projet 1 : Restauration de l'écosystème de mangrove	Des campagnes de reboisement de la mangrove sont déroulées (zone de frayage des poissons)
Projet 2 : Promotion des activités piscicoles	Un bassin aquacole est aménagé par village (Diégoune, Djimande et Kagnobon) 2 sessions de renforcement de capacités sur les techniques aquacoles pour 20 personnes (CEC et jeunes pêcheurs) sont déroulées
Projet 3 : Préservation de la ressource halieutique	Une aire marine protégée est créée Un organe de gestion de l'AMP est mis en place

Projet 4 : Lutte contre les pratiques illicites de pêche	Les pécheurs sont formés sur les nouvelles techniques et la réglementation de l'activité (02 sessions au profit les responsables du groupement des pécheurs pour 20 bénéficiaires). 1 campagne de sensibilisation par an sur les effets néfastes des pratiques illicites de pêche est organisé Les structures de répression de la pêche illicite sont renforcées

Programme 2.7. Redynamisation des activités artisanales

Valoriser le potentiel de l'artisanat local

Projet 1 : Création d'un espace de regroupement des ateliers artisanaux	Un village artisanal regroupant des ateliers d'artisans et des boutiques d'exposition vente des chefs d'œuvres à Diégoune est aménagé et fonctionnel Un comité de gestion et d'entretien du village est constitué (mairie et regroupement des artisans)
Projet 2 : Renforcement de capacités des acteurs du secteur artisanal	Un plan de formation /recyclage des artisans de la commune est élaboré et mis en œuvre Une foire agricole, artisanale et culturelle est organisée annuellement à Diégoune Un plan d'appui à la formalisation des artisans est élaboré est mis en œuvre (récépissé et inscription à la chambre des métiers)

Programme 2.8. Amélioration de l'accès à la téléphonie/internet, à la radio et à l'énergie

Améliorer l'accès aux services de base (énergie, radio, téléphonie et internet)

Projets	**Produits attendus**
Projet 1 : Amélioration de la qualité de la couverture téléphonique et internet	Des antennes relai de téléphonie sont installées
Projet 2 : Amélioration de la couverture radiophonique	Une étude d'opportunité d'installation d'une radio municipale est disponible
Projet 3 : Amélioration de l'accès à l'énergie	1 session de formation et de vulgarisation de l'information est organisé annuellement sur : fabrication de foyers améliorés, Règles de gestion de la production de charbon, Vulgarisation du procédé de production de biogaz et ses utilisations, installation de panneaux solaires Un plaidoyer pour l'extension du réseau électrique dans les quartiers non électrifiés de la commune est mené

Programme 2.9. Amélioration de l'accès aux crédits des acteurs

Faciliter l'installation de structures de micro finance et promouvoir l'épargne et le crédit dans la commune

Projets	**Produits attendus**
Projet 1 : Promotion de l'épargne et du crédit	Une stratégie de mobilisation des ressources financières par les communautés pour développer l'épargne et le micro crédit (congrès villageois, etc.) Les mesures incitatives sont créés pour attirer les institutions de micro finance dans la commune.

Programme 3 : Développement et amélioration des services sociaux de base

Réunir les conditions optimales pour la satisfaction des besoins essentiels des populations locales

Le cout du programme 3 est estimé sur 5 ans à 573 750 000 CFA, soit près de 13% du cout total du PDC. Ce programme est un pilier du développement humain et recoupe la plupart des besoins sociaux de base exprimés à travers les ODD. Trois projets sur les 19 que comportent le programme 3 ne pourront pas être pris en charge à travers ce plan quinquennal en raison surtout de leurs couts élevés et des possibilités extérieures de prise en charge réelles existantes. Il s'agit des projets d'extension de la couverture en eau dans les zones non couvertes, d'accroissement des salles de classe et de promotion de l'enseignement scientifique qui couvrent respectivement 15,7%, 14,4% et 12,20% du cout global du programme 3.

La participation de la commune au plan quinquennal a été planifiée pour un montant de 288 000 000 CFA sur cinq ans, soit 49,5% du cout global du programme. La commune devra compter sur l'appui de partenaires externes (coopération décentralisée, la diaspora, agences gouvernementales, programmes et projets comme le PDUC, la SODAGRI, ANIDA, DAC, le PNDL et de tout autre les partenaires au développement intervenant dans le département de Bignona) pour réaliser son programme d'amélioration des services sociaux de base et de développement humain.

Les projets et leurs extrants du programme 3 sont présentés ci-après pour chacun de ces six (6) sous-programmes.

Programme 3.1. Amélioration de la qualité et de l'accès à l'école fondamentale

Projets	Produits attendus
Projet 1 : Accroissement des salles de classe	les abris provisoires à l'élémentaire sont résorbés : quinze (15) salles de classes (Diégoune 2, Barafaye/Diégoune, EFA Diégoune et à Kadjiguène) en raison trois (3) salles de classe par an Des infrastructures sportives sont construites dans toutes les écoles
Projet 2 : Promotion de l'enseignement scientifique	Un (1) bloc scientifique et technologique est construit et équipé quatre (4) salles spécialisées sont construites et équipées dans les établissements moyens secondaires (à raison de deux salles spécialisées par établissement) Des journées de l'excellence sont organisées Un fond d'appui à l'organisation des cours de renforcement est mis en place
Projet 3 : Promotion de l'enseignement préscolaire	de dix-huit salles de classes sont construites et équipées dans les écoles maternelles de la commune (EM Diégoune1, EM Diégoune2, EM Djimande, EM Kadjiguène, EM Kagnobon, CTP Kagnobon). Des ouvrages annexes sont construits dans chaque école maternelle.
Projet 4 : Sécurisation des établissements scolaires	Des murs de clôture sont construits dans les établissements suivants : 7 murs de clôture des écoles élémentaires (quatre à Kagnobon et trois à Diégoune, et 06 mûrs de clôtures des écoles préscolaires) Des blocs sanitaires sont construits (blocs d'hygiène) à 4 boxes, Les écoles sont raccordées aux différents réseaux (eau et électricité)

Programme 3.2. Amélioration de l'accès et la qualité des prestations sanitaires

Projet 1 : Construction de logements des ICP et sage femmes	4 logements pour Infirmiers Chefs Postes et des sages-femmes sont construits : Diégoune 1, Diégoune 2, à Kagnobon et à Djimande.
Projet 2 : Sécurisation des postes de santé	Trois (3) murs de clôtures sont Construits au niveau des infrastructures sanitaires (à Djimande, Diégoune 2 et à Kadjiguène). Toutes ces infrastructures sont raccordées au réseau d'adduction d'eau Les comités de gestion et d'entretien des infrastructures sanitaires est sont installés et sont fonctionnels

Projet 3 : Érection de la case de santé Djimande en poste de santé	La case de santé de Djimande est transformée en poste de santé. La case de santé de Kadjiguène est construite Le salaire de l'infirmier de la case de santé de Djimande est prise en charge
Projet 4 : Relèvement du plateau médical des structures de santé	Le du plateau technique des structures de santé est Relèvé : Lits, matériels de soins, Ambulance Le personnel qualifié est recruté
Projet 5 : Appui institutionnel au développement des soins de santé primaires dans la commune de Diégoune	Les capacités des organes de gestion sont renforcées 2 sessions de renforcement des capacités des membres des comités de santé et de gouvernance des infrastructures de santé sont animées : Entretien et maintenance des infrastructures et équipements sanitaires, gestion et autofinancement des organes de gestion Les comités de gestion dans l'ensemble des postes de la commune sont renouvelés

Programme 3.3. Amélioration de l'accès à l'eau potable

Projet 1 : Amélioration de la fourniture d'eau dans les zones couvertes par le réseau	Les réseaux d'adduction d'eau des forages de Kagnobon et de Diégoune sont étendus et ces forages raccordés au réseau d'électricité (coût élevé de la facture de gasoil) Les membres de l'OFOR sont formés en gestion des forages (conduite de forage, relevée des index, facturation)
Projet 2 : Extension de la couverture en eau dans les zones non couvertes	un forage à Djimande est Construit et équipé à Djimande un réseau d'adduction d'eau est construit à Djimande un château d'eau est construit et équipé à Katiamba

Programme 3.4. Promotion de la créativité culturelle, sportive et de loisirs

Projet 1 : Amélioration des infrastructures sportives et de loisirs	Les sports collectifs et individuels sont développés dans la commune Un centre de jeunes et de loisirs équipé est disponible dans chaque village
Projet 2 : Promotion du patrimoine culturel du terroir	Un calendrier culturel est élaboré et mis en œuvre une maison de conservation du patrimoine culturel de la zone est construite
Projet 3 : Equipement des troupes et associations culturelles	Les associations sont subventionnées annuellement pour leur dotation en équipement et autres matériels,
Projet 4 : Renforcement de capacités financières des associations et troupes culturelles	Un fonds de soutien aux acteurs culturels est mis en place

Programme 3.5. Promotion de l'entreprenariat des jeunes

Projet 1 : Formation professionnelle des jeunes	Un centre de formation professionnelle est construit
Projet 2 : Appuyer l'insertion économique des jeunes	Des fermes agricoles intégrées de 5 ha sont aménagées et équipées au profit des jeunes et des femmes Une campagne de sensibilisation est menée sur l'accès à la terre pour les femmes, jeunes et nouveaux planteurs

Programme 3.6. Protection et gestion de l'environnement

Projet 1 : Promotion de la protection interne de l'environnement	Des comités villageois de préservation environnementale (déforestation, feux de brousse, mangroves, etc.) sont installés et sont fonctionnels Le fonctionnement des comités est pris en charge
Projet 2 : Soutien aux activités de préservation et de restauration de l'environnement	une pépinière communale est mise en place 2 bois communaux pour des groupements jeunes et de femmes sont mis en place

Programme 4 : Renforcement institutionnel et de la gouvernance locale

Renforcer le cadre institutionnel de la gouvernance locale et de la participation citoyenne (engagement citoyen)

Le programme 4 qui s'inscrit dans le sillage de l'axe 3 de la Gouvernance, institution, paix et sécurité du PSE comporte 3 sous programmes et 9 projets. Son coût est estimé sur 5 ans à 36 000 000 CFA peut être financé par les ressources propres de la commune. En effet le coût de ce programme ne constitue que 0,8% du cout total du PDC. ce programme vise à renforcer la cohésion sociale, à développer l'engagement citoyen et la participation de populations à travers leurs organisations (cadre de concertation OSC et autres structures associatives).
Les budgets alloués sont surtout destinés à la prise en charge de la redynamisation de divers comités et cadres de concertation et de participation citoyenne et le renforcement de capacités en gouvernance locale des conseillers municipaux et autres acteurs du développement communal. Le programme prend en compte aussi un projet d'amélioration des recettes fiscales de la commune en vue de supporter les investissements prévus dans ce présent plan quinquennal. Les projets et les extrants du programme 4 sont présentés ci-après pour chaque sous-programme

Programme 4.1. Renforcement des capacités financières et techniques de la commune

Projets	**Produits attendus**
Projet 1 : Amélioration des recettes fiscales	un plan d'amélioration du recouvrement de la fiscalité est élaboré et mis en œuvre
Projet 2 : Amélioration de l'efficacité des services municipaux	Un plan d'équipement des services municipaux est élaboré et mis en œuvre (dotation de matériels informatiques, équipements et matériels de bureaux ou de déplacement des agents des services municipaux) un Site Web communal est mis en place
Projet 3 : Renforcement de capacités en gouvernance locale des conseillers municipaux	Un plan de formation des acteurs territoriaux sur la décentralisation et gestion des collectivités territoriales est élaboré et mis en œuvre , Des visites d'échanges et de partage d'expérience de gouvernance de proximité dans d'autres communes sont organisées.

Programme 4.2. Amélioration de la participation des acteurs au service du développement de la commune

Projet 1 : Redynamisation du cadre de concertation municipal	Le cadre de concertation et/ou le comité élargi de planification sont renouvelés et se réunissent régulièrement Un plan de renforcement des capacités des acteurs locaux sur les rôles et responsabilités dans la gestion des affaires locales est élaboré et mis en oeuvre Un fond d'appui au fonctionnement du cadre de concertation est mis en place
Projet 2 : Appui au fonctionnement des commissions	chaque commission du cadre de concertation dispose d'un plan d'action Un fond d'appui au fonctionnement du cadre de concertation (déplacement des membres, restauration, location de chaises, fournitures de bureau pour le reporting etc.) est mis en place
Projet 3 : Renforcement de la société civile et mise en œuvre d'un mécanisme d'engagement citoyen	Un répertoire de la diaspora est disponible et mis à jour régulièrement Le fonctionnement des structures de concertation est soutenu par la commune (conseils de village/quartiers) Les OSC participent régulièrement aux séances du cadre de concertation/CEP Les CEC installés et sont fonctionnels (150 jeunes et femmes et producteurs /an formés dans un/plusieurs des programmes suivants a. Leadership, gestion de projets, création d'entreprises b. Organisation, fonctionnement et gestion coopérative; c. Développement organisationnel et institutionnel ; d. Gestion Administrative et Financière; e. Guides de procédures des Organisations de Producteurs et autres OCB; f. Marketing agricole g. Gestion et Prévention des Conflits dans les périmètres aménagés; h. Gestion des tours d'eau et planification de la production au niveau des fermes et des comités de vallées)

Programme 4.3 Prévention et gestion des conflits

Projet 1 : Promotion de la bonne gouvernance	Des séances de reddition de comptes, des foras ou audiences publiques sont tenues régulièrement Les actes et délibérations pris par les la commune sont affichés systématiquement Un système d'information sur le foncier local et les infrastructures communautaires est mis en place (Base de données SIG_PDC)
Projet 2 : Mise en place d'un système de gestion des doléances	Un système de gestion des doléances mis en place Les couloirs de transhumance identifiés sont respectés Des sessions de communications pour un changement de comportement à l'endroit des riverains des pistes de transhumance sont déroulées Les textes afférents au foncier, à la transhumance nationale et internationale sont vulgarisés et appliqués Le plan d'occupation et d'affectation est respecté et est mis régulièrement à jour
Projet 3 : Appui aux mécanismes traditionnels de prévention et gestion des conflits	Les conseils de quartiers sont redynamisation et /ou crées Les chefs de villages ou délégués de quartiers sont formés sur leurs rôles et responsabilités.

3.3. Orientations prioritaires d'aménagement du territoire de la commune

L'intégration de la dimension spatiale au présent PDC est une option qui a été retenue dès le départ de cette étude. Le PDC et le POAS sont deux documents de planification indispensables aux communes pour assoir un développement économique et social équilibré et harmonieux. Mais le coût relativement élevé de ces documents, empêche aux communes de les élaborer simultanément.

Élaborer concomitamment ces deux instruments de planification, est un tâche relativement aisée d'autant plus qu'ils partagent le même diagnostic du territoire communal, de ses ressources et de ses besoins de développement socio-économiques.

Le POAS doit exprimer des orientations fondamentales d'aménagement et déterminer la destination générale des différentes parties du territoire communal pour ne pas empiéter sur les domaines de compétences des autres collectivités publiques et surtout pour en tirer profit durablement. Ces orientations d'aménagement du Territoire et ces choix quant aux grandes affectations des sols de la commune doivent être suffisamment clairs et précis et basés sur leur vocation pour être efficaces.

La fonction de planification spatiale du POAS se traduit sur le plan opérationnel par la définition des vocations des différentes zones constituant le territoire communal.
L'analyse prospective et stratégique du développement de la commune va donc permettre de :

- définir les secteurs d'interventions prioritaires pour le développement de la Commune;
- définir les grandes orientations d'aménagement du territoire communal;
- déterminer de grandes affectations des sols :
- délimiter les périmètres à lotir ou à urbaniser, et ceux non destinés à l'urbanisation
- délimiter les zones d'intérêt particulier (historique, esthétique, écologique),
- identifier les zones à risque ;
- préciser les tronçons de routes et pistes à réhabiliter ou à construire;
- délimiter les zones de parcage de bétail et les parcours dédiés à la transhumance.

La définition des grandes orientations d'aménagement présentées ici a été faite selon une démarche participative et itérative qui a permis aux populations de consigner sur les fonds de cartes lors des ateliers de planification et de validation des principaux enjeux d'aménagement du territoire communal et les options prioritaires de développement économique retenues dans le PDC. Ce travail a été facilité par l'utilisation de la carte d'occupation des sols (carte 12) qui donne un portrait du territoire communal et la distribution des principales unités spatiales ou classes d'occupation. Le Tableau 8 donne les superficies des différentes classes de couverture du sol représentées dans la carte 12.

Tableau 8 : Superficie des différentes classes d'occupation du sol de la commune

Désignation	Superficies (en Ha)
Forêt classée de Diégoune	1167
Forêt classée de Tendouck	877
Habitations	276
Mangrove et tannes	1146
Rizières	2005
Vergers	44
Zone agro-sylvo-pastorale	7578
Zone de cultures pluviales	789
Superficie totale	**13882*** **

Cette superficie totale est supérieure à celle de la commune 12000 ha. Cette surestimation peut résulter de la limite au Sud avec la commune de Balingore ou d'une surévaluation des mangroves et tannes ainsi que de la zone agrosylvopastorale pour laquelle il faudrait déduire au moins les habitations, les cultures pluviales et vergers

Les grandes affectations du territoire communal qui ont été retenues sont (carte 13) :

- Les zones urbaines correspondant aux secteurs en voie d'urbanisation dotés bien fournis en équipements publics pour desservir les constructions à implanter. Elles englobent généralement : Le noyau villageois (à remembrer et parfois à lotir) ; les zones d'habitat ; les zones de services publics et d'équipements collectifs et les zones de loisirs ;

- la zone économique ou commerciale (faire la description de cette zone) ;

- Les zones agricoles correspondant aux secteurs équipés ou non, à protéger en raison de leurs potentialités de production agricole, animale, biologique et économique. Elles peuvent comprendre : la zone agricole ; la zone de maraîchage et des vergers;

- Les zones naturelles équipées ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites ou des paysages, soit de l'existence d'exploitation forestière, ou soit de leur caractère d'espace naturel. Elles peuvent comprendre : la zone forestière ; les forêts classées et sacrées, la mangrove, les bords de plan d'eau, etc.

Pour chaque zone d'affectation, l'analyse a permis de faire :

- l'identification des axes pertinents d'aménagement à promouvoir ;
- la localisation spatiale des choix en matière d'infrastructures, et d'équipement;
- le zonage selon les vocations (zone d'amélioration foncière, zone de sylviculture, zone pastorale, zone agricole, etc.) ;
- la prise en compte des relations avec les communes voisines

Carte 12 : Occupation du sol dans la commune de Diégoune

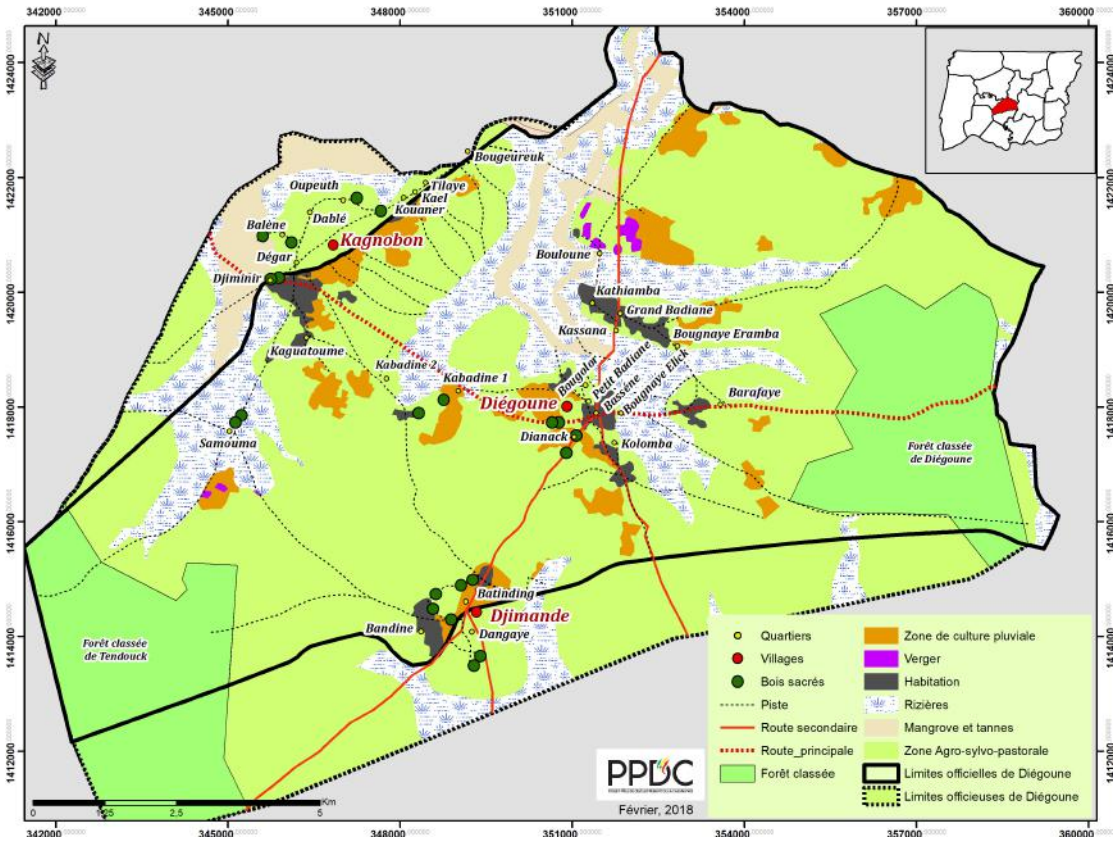

Tableau 9 : Orientations, axes d'aménagement et objectifs ce tableau est à retravailler pour le rendre plus compris

SECTEUR DE DÉVELOPPEMENT	ORIENTATIONS	Occupation actuelle de l'espace (quartiers couverts)	AXES D'AMENAGEMENT	OBJECTIFS GLOBAUX SECTORIELS
Espace rural (Ressources et potentialités naturelles	Expliquer ici que seules des mesures de conservations et de protection peuvent y être prises	A préciser	A proposer	
Terres ??				
Terres pluviales ??	Exploiter le potentiel Faciliter l'accès à la terre aux groupements de jeunes et femmes	Tous les villages	Déterminer des réserves foncières Réhabiliter et/ou bâtir de nouvelles fermes au profit de groupements de jeunes et de femmes	Contribution à la sécurité et la souveraineté alimentaires
Bas-fonds	Récupérer les terres rizicoles dégradées Aménager et valoriser les terres des bas-fonds	Diégoune : (Vallées de Barafaye, Bougholole, Kathiamba- Bouloun et Colomba Djimande :(Bandine et Batendeng) Kagnobon (kadjiguène , Kafada, dablé, Djiminir, Samouma)	Construire des digues anti sel pour récupérer des terres Aménager un réseau secondaire dans les vallées et voir au remembrement des exploitations	Contribution à la sécurité alimentaire et au programme national d'autosuffisance en riz
Terres aménagées/fermes		Kagnobon :Tilaye, Kaéel, Kouané, Déghor, Daboulé, Balène, Djiminir, Kaguatoum, Samouma, Kabadine, Diégoune : Dianack (2 périmètres), Colomba, Bassène, Bougniaye-Elik, Bougholor, Kathiamba, Grand Badiane, Kassana, Djimande : Dangaye (2 périmètres), Bandine (2 périmètres), Batendeng (1 périmètre)	Réhabiliter les périmètres existants Favoriser l'implantation de nouvelles fermes	
Terres inexploitées	Constituer une réserve foncière	Au nord-est et à l'ouest de la commune (voir carte 12)		
Forêts				
Classée				
Forêt naturelle	des mesures de conservations et de protection peuvent y être prises	Dans tous les villages	Organiser des campagnes de sensibilisation sur les effets néfastes de la déforestation Organiser des campagnes de reboisement forêts	
Plantation communale	Création d'exploitations agroforestières		Appuyer la création de pépinières villageoises	
Forêt sacrée	Mise défends et valorisation communautaire	2000 ha de forêts classées dont celle de Diégoune (1180 ha) et une partie (800 ha) de la forêt classée de Tendouck (2300 ha) 40 bois sacrés ou protégés généralement, bien boisés, riches en produits de cueillette	Voir la réalisation de plan d'aménagement simple pour une exploitation encadrée	Préservation d'espèces en voie de disparition

SECTEUR DE DÉVELOPPEMENT	ORIENTATIONS	Occupation actuelle de l'espace (quartiers couverts)	AXES D'AMENAGEMENT	OBJECTIFS GLOBAUX SECTORIELS
Ressources en eaux				
Fleuves				
Rivières /Mangroves	Préservation des ressources halieutiques et restauration de la mangrove	De Kagnobon à Baïla	Restaurer l'écosystème de mangroves Organiser des campagnes de reboisement de la mangrove pour régénérer les zones de frayage des poissons	
Ressources pastorales				
Zones de pâturage	Aménager et règlementer l'accès	4 zones délimitées sommairement (voir carte 10)	Délimiter des périmètres ou zones de parcage dotés de points d'eau et de services vétérinaires de proximité	Cohésion sociale et limitation des dommages aux cultures
Pistes/couloirs de transhumance	Aménager et réglementer l'accès	Tous les quartiers	Mettre en place une réglementation et l'appliquer Aménager des parcours de bétail	Cohésion sociale et limitation des dommages aux cultures
Organisation et gestion de l'espace				
Routes et pistes communale	Désenclavement interne et externe Faciliter la mobilité et le transport des produits agroforestiers	Djimande et Balinghor (3 km), Djimande et Mandégane, Djimande -Kagnobon-Thionck-Essyl (15km) Diégoune – Baïla (8km), Diégoune–Kaparan (4 km) Route Bouguereuk de Kagnobon à Bouloune de Diégoune plus ouvrage de franchissement (cours d'eau) et Route Kagnobon - Djimande	Réhabiliter les routes principales Désenclaver les zones de production de la commune	Amélioration de la mobilité et développement du commerce

Carte 13 : Orientations participatives d'aménagement du territoire et de développement communal

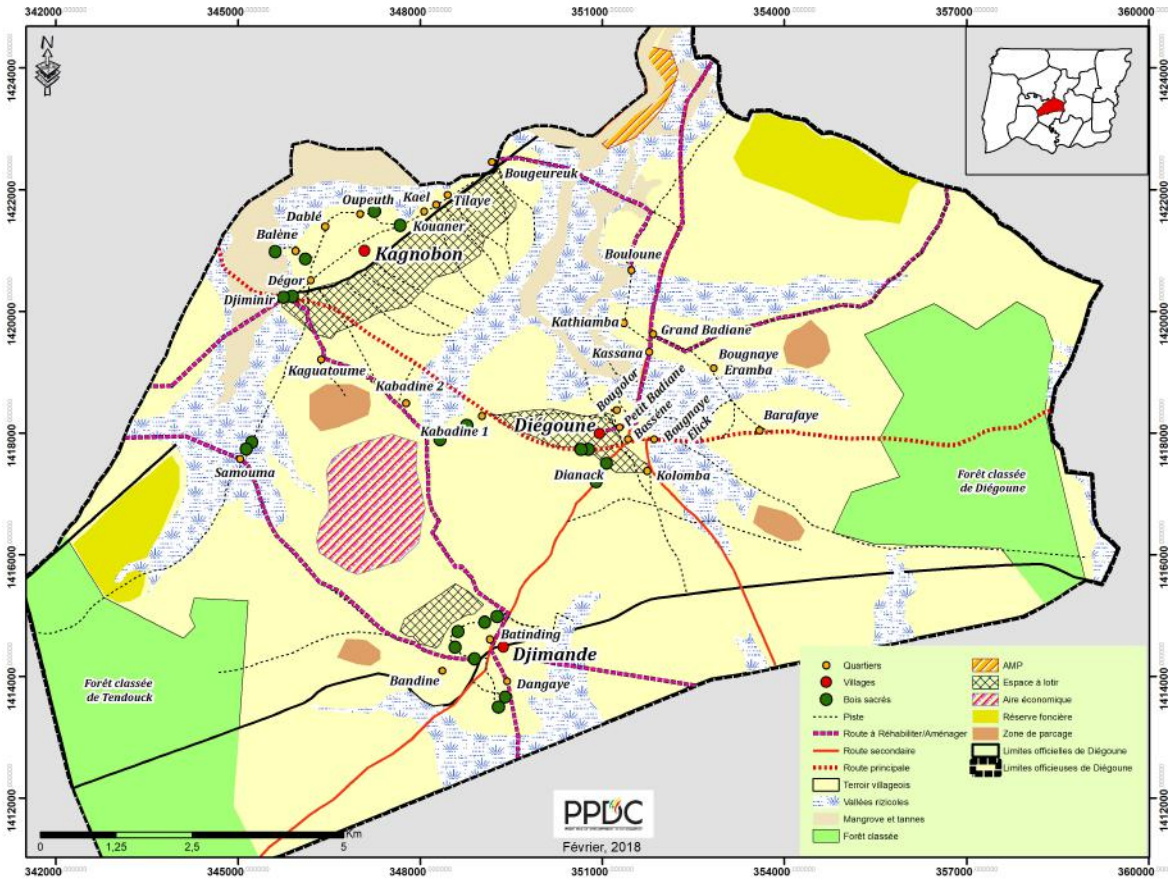

QUATRIEME PARTIE : MECANISME DE SUIVI-EVALUATION

Cette derniere phase est à la charge du SRADL et du PPDC. Le travail à court terme qu'il sera nécessaire d'effectuer est de préparer et de valider un nouveau plan triennal tenant compte de la derniere programmation du maire (budget 2018 en cours d'exécution) et du choix de trois projets prioritaires de CEC dont les couts doivent être intégrés au budget d'investissement municipal : Un accompagnement de la mairie par le SRADL est aussi nécesssaire en vue d'une adoption officielle du PDC par le conseil municipal et par le sous prefetLes mecanismes de suivi évaluation du plan inclueront, sans s'y limiter les points suivants :

- Stratégie de mobilisation des ressources
- Suivi de la mise en œuvre du plan
- Evaluation du plan

Annexes

FICHE DE PROGRAMMES/PROJETS

Programme 1 : Organisation du territoire, habitat et cadre de vie

Objectif : Établir de façon participative un plan d'aménagement du territoire et d'amélioration du cadre de vie.
Ses objectifs spécifiques:

- Intégrer l'aménagement participatif du territoire dans les instruments de planification
- Désenclaver les quartiers de la commune de Diégoune
- Promouvoir une politique d'habitat et de protection durable de l'environnement dans la Commune

Programme 1.1. Aménagement du territoire

- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'occupation et d'affectation des sols
- Mettre en place une réglementation et l'appliquer.

La réalisation de cet objectif nécessite la mise en œuvre de deux projets prioritaires que sont :

1 : Restructuration des quartiers occupés
2 : Lotissement des zones non encore occupées

Projet 1 : Restructuration des quartiers déjà occupés

Descriptif
Afin d'éviter de détruire des maisons dans un avenir immédiat, il y a lieu de désencombrer certaines zones de la commune. Il s'agit surtout de:

- Élaborer et mettre en œuvre un plan de lotissement/alignement et ou restructuration de l'habitat
- Dégager des voies de circulation centrales pour desservir ces zones
- Dégager les voies occupées

Coût
35 000 000
Localisation
Des quartiers de Kagnobon comme Djiminir, Daboulé, Kadjiguène ont réalisé un lotissement ;
Diégoune a prévu un lotissement ;
Djimande rien n'est encore prévu dans ce sens
Résultats attendus
Les zones d'habitation sont déterminées et viabilisées
Les zones urbaines de la commune sont loties
Le lotissement existant est appliqué ou complété

Projet 2 : Lotissement des zones non encore occupées

Descriptif
Prévoir des terres pour l'habitat et la pratique des activités économiques
Prévoir dans le plan de lotissement des zones à viabiliser
Viabiliser les zones retenues
Problème observé dans les limites entre Kagnobon et Diégoune ou le village tampon de pose un problème
Coût
15 000 000
Localisation
Résultats attendus
Identifier des zones potentielles d'affectation commerciale, industrielle, artisanale
Localisation des limites de terroirs des quartiers
Traduire sur une carte chaque zone d'occupation
Il existe à Diégoune, une zone viabilisée en vue de la construction de batiments pour accueillir les investisseurs

Programme 1.2. Désenclavement et développement de la mobilité (transport)

Ce sous-programme a fait l'objet de réaménagements lors de l'atelier de validation des programmes et projets prioritaires de développement. Le programme de désenclavement (interne et externe) a été jugé comme étroitement corrélé à celui du développement des transports avec comme finalité la mobilité selon deux possibilités, c'est-à-dire le système de transport à l'intérieur de la commune (entre les quartiers et villages) et entre la commune et les autres villages des communes environnantes (intercommunalité).
Il a été retenu en conséquence de renforcer le programme de désenclavement (interne et externe) par la création d'une gare routière où la commune, un plaidoyer communal et intercommunal pour la baisse des prix de transport ainsi que pour l'implication des acteurs privés et autres investisseurs dans le renforcement du parc de véhicules et la diversification de l'offre de transport.
La réalisation de cet objectif de désenclavement et de mobilité nécessite la mise en œuvre de trois projets prioritaires que sont :

1 : Réhabilitation des routes communales
2 : Construction de voies de désenclavement interne
3 : Construction d'une gare routière (Renforcement du parc de véhicules)

Projet 1 : Réhabilitation des routes de la commune

Descriptif

- Construire /réhabiliter les pistes intra village
- Construire/aménager des pistes extra villages pour relier Diégoune aux autres localités de l'Arrondissement

Coût

Piste	km	Cout (CFA)
• Djimande-Balinghor	3	187 905 156
• Djimande- Mandégane	4	250 540 208
• Djimande-Kagnobon-Thionck-Essyl	15	939 525 781
• Diégoune – Baïla	8	501 080 417
• Diégoune –Baïla	6	375 810 313
• Diégoune-Kaparan	4	250 000 000
•		
Total		2 504 861 875

Localisation
Diégoune et communes environnantes
Résultats attendus
Matérialiser et mesurer les distances exactes sur une carte
Les pistes intra village et extra villages pour relier les quartiers de Diégoune entre eux et aux autres villages de l'Arrondissement de Tendouck sont réhabilités
Caractériser et classifier les routes
Les représenter sur une carte
Tenir compte des ouvertures potentielles de routes

Projet 2 : Construction de voies de désenclavement interne

Projet d'ouverture des voies et de réfection des pistes de desserte rurales de la commune de Diégoune
Projet de maintenance préventive des voies de communication routière de la commune de Diégoune ;
Descriptif
Désenclaver les zones de production de la commune de Diégoune : Aménager/réhabiliter les sentiers dans les villages
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'entretien des routes de la commune

1. Route Bouguereuk de Kagnobon à Bouloune de Diégoune plus ouvrage de franchissement (cours d'eau)
2. Route Kagnobon - Djimande

Coût

1. 20 000 000
2. 15 000 000

Ces routes ou pistes devraient respecter les normes modernes de réalisation d'où sur estimation actuelle des couts
Localisation

Résultats attendus
Tous les sentiers des quartiers/villages menant aux zones de production de la commune sont réhabilitées
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'entretien des routes de la commune

Projet 3 : Construction d'une gare routière

Le projet initial de renforcement du parc de véhicules par l'acquisition de motos tricycles (pouvant transporter 6 personnes à la fois) pour desservir les localités de l'intérieur de la commune et diversifier l'offre de transport contrôlée par les motos Djakarta qui pratiquent les prix élevés a été longuement débattu. Il est ressorti des discussions que bien le secteur du transport ne soit pas très développé à Diegoune, les avis demeurent partagés sur le renforcement des moyens de transport dans la commune. Pour d'aucuns, le fait de vouloir renforcer (concurrencer) d'autres moyens de transport (les motos-tricycles), qui n'existent pas dans la commune sans tenir compte des motos Jakarta (moyen de transport actuel), peut contribuer à accentuer le taux de chômage. Pour d'autres par contre, cela peut contribuer à diminuer les charges liées au coût du transport dans la commune. Il a été retenu finalement de ne garder que le volet construction d'une gare routière qui a un impact réel sur le développement du système de transport et de laisser l'acquisition des tricycles au privé.

Descriptif
Construire ou aménager (pavage, éclairage, et autre aménagements) une gare routière moderne
Coût
40 000 000
Localisation
Commune
Il a été vivement recommandé que l'emplacement de cette gare soit pensée en fonction ou associée au projet de marché à implanter.
Résultats attendus
La commune dispose d'une gare routière moderne
Autres Résultats requis
Mettre en place un cadre de concertation avec les transporteurs pour homologuer les prix
En sus, il faut faire un plaidoyer pour la question des tarifs auprès des transporteurs au niveau départemental.
Coût PC
Projet intra communal de création d'emplois
1000 000 à 1200000 par tricycle
S'ouvrir au secteur privé
Pour les porteurs du projet, il s'agira de la municipalité (commune) et le secteur privé, comme acquéreurs.

Programme 1.3. Assainissement

L'objectif spécifique de ce sous-programme est de promouvoir une politique d'habitat et de protection durable du cadre de vie dans la Commune de Diégoune.

La réalisation de cet objectif nécessite la mise en œuvre de cinq projets prioritaires que sont :

1 : Construction de latrines modernes
2 : Construction de fosses ou puisards pour l'évacuation des eaux usées
3 : Construction d'ouvrages d'évacuation des eaux de ruissellement
4 : Ouverture de dépôts contrôlés d'ordures ménagères
5 : Mise en place d'un système de collecte et d'évacuation des ordures ménagères

Projet 1 : Construction de latrines modernes

Descriptif
Il s'agit d'un projet d'appui à la construction de latrines privées. Ce projet pourrait être facilité par une adhésion aux programmes de construction de latrines modernes des partenaires comme ONG ACRA qui proposent des coûts de réalisation de ces latrines abordables (apport en nature de l'intéressé de 20 000F).
Coût
40 000 000
Ou 9 000 000 sur 3 ans
Modèle du garage de Kafountine au cout de 4 000 000 l'unité.
Ajuster s'il y a lieu couts avec ACRA pour ce qui est du financement des latrines individuelles. L'investissement municipal sur des latrines à 4 compartiments serait alors beaucoup plus réduit : A titre d'exemple le financement de 450 latrines dans les 3 villages de la commune ne couterait que 9 000 000

aux ménages. La commune pourrait opter de préfinancer en partie les latrines des ménages en retour de taxes et de réduire ou reporter la mise en place des latrines à 4 box

Localisation

Dans tous les quartiers

Hyp : 10 Latrines à 4 box à repartir entre les quartiers des 3 villages. Horizon de 3 ans

Résultats attendus

En moyenne 150 latrines individuelles par année sont réalisées dans la commune au cours des trois prochaines années

Projet 2 : Construction de fosses ou puisards pour l'évacuation des eaux usées

Ce projet complémentaire au projet précédent de mise en place de latrines fait la promotion de la construction progressive d'un réseau d'assainissement des eaux usées par la construction de puisards

Descriptif

Accompagner chaque latrine de puisard

Coût

50 000 000 sur 5 ans

Localisation

Dans tous les quartiers

Estimation

Résultats attendus

Des puisards et autres ouvrages de drainage des eaux usées et fosses sont construits

Les eaux usées sont mieux gérées

Projet 3 : Construction d'ouvrages d'évacuation des eaux de ruissellement

Descriptif

Les parties de la route « boucle du Blouf » qui traversent les habitations doivent être dotées de canalisation pour empêcher les inondations des maisons riveraines

Coût :

8 000 000 par an pendant 5 ans

Localisation

Diegoune et Kagnobon

Résultats attendus

Des ouvrages d'assainissement des eaux pluviales et des caniveaux sont installés sur les sections de la route « boucle du Blouf » qui traversent les habitations

Les voies urbaines ne sont plus dégradées par les eaux de ruissellement

Projet 4 : Ouverture de dépôts contrôlés d'ordures ménagères

Projet de gestion des ordures ménagères dans les quartier urbanisés de la commune de Diégoune ;

Descriptif

Coût

18 000 000

Localisation

Dans chaque village (3)

En raison de 6 000 000/dépôt dont 4 000 000 pour Incinérateur et 2 000 000 pour aménagement et services

Résultats attendus

Un dépôt contrôlé d'ordure ménagère est fonctionnel dans chaque village

Un comité de gestion du dépôt est mis en place dans chaque village

Projet 5 : Mise en place d'un système de collecte et d'évacuation des ordures ménagères

Mettre en place un système de collecte et de valorisation des ordures

Descriptif

Acquérir des tricycles pour enlever les ordures et utiliser les carrières creusées comme décharges

Les décharges dans des carrières ouvertes sont-elles nécessaires dans le cas où l'on aménage bien les dépôts contrôlés ci-dessus

Seul l'investissement sur la logistique et matériel de collecte et de transport vers les sites est pris en compte

Projet pris en charge par la commune mais il y a lieu de susciter et démontrer auprès des populations l'intérêt d'investir dans la mise en place d'une filière de ramassage et de valorisation des ordures ménagères.

Coût : 5 000 000

3 tricycles équipés
Localisation
Dans chaque village
Résultats attendus
Un tricycle par village
Une coopérative ou un comité de gestion est formalisé dans chaque village
Une filière de valorisation des déchets est bien en place dans la commune

Projet: Organiser des communications pour un changement de comportement pour une utilisation rationnelle des matières plastiques et une saine gestion déchets biomédicaux, déchets organiques humains, le recyclage des déchets solides

Programme 2 : Développement économique et création de richesse

Réunir les conditions optimales pour l'amélioration des revenus des populations locales

Programme 2.1. Exploitation du potentiel agricole

Objectif spécifique: Promouvoir le secteur agricole dans la commune de Diégoune

La réalisation de cet objectif nécessite la mise en œuvre de six projets prioritaires que sont :

1 : Mécanisation de l'agriculture
2 : Aménagement des vallées
3 : Programme de sensibilisation pour l'adoption des innovations

Projet 1 : Mécanisation de l'agriculture

Créer des pools de mécanisation agricole
Descriptif

1. Acquisition de motoculteurs : outils adaptés à la configuration et taille des parcelles dans les rizières
2. lutte contre le déficit ou vieillissement de la main d'œuvre

Mettre en place une plateforme de services agricoles (achat de batteuses, de décortiqueuses à riz et de tracteurs qui sera géré par un opérateur privé)
Pour la mécanisation de l'agriculture, il a été noté l'importance de disposer de tracteurs et de motoculteurs par les producteurs.
Mais il faut prendre en compte ces aspects par rapport à la configuration et à la taille des parcelles, mais surtout à la configuration des terres cultivables.
mais aussi à l'accès aux rizières de ces outils de production. Traction animale

Coût :
25 000 000
Localisation
1 Tracteur et 2 motoculteurs par village soit 3*18 000 000 + 6 * 7 0000 000
54000000+42000000 = 96 000 000
Donc financement complémentaire à rechercher auprès de projets programmes et coopération décentralisée
En plus, d'autres besoins prioritaires ont été ressortis au cours des discussions et des réflexions des populations, notamment d'autres outils de production les mieux adaptés à la pluviométrie et à la culture locale ;
Résultats attendus

Projet 2 : Aménagement des vallées

Projet d'aménagement des bas-fonds de la commune de Diégoune ;
Descriptif
Il faut construire, réhabiliter les digues anti-sel et de rétention d'eau dans les vallées. Ces digues permettront d'utiliser de manière efficiente l'eau dans les plateaux et dans les bas-fonds (ici on parle d'aménagement secondaire), mais aussi de réparer les digues anti-sel en panne.

1. Récupération des terres salinisées : construire des digues anti sel et de rétention d'eau dans toutes les vallées de la commune
   - **Installer des digues secondaires dans certaines vallées**
   - **Réhabilitation de certains ouvrages**

2. Remembrer les terres : Élaborer et mettre en place un programme de sensibilisation pour le remembrement des terres des exploitations agricoles (pour faciliter la mécanisation parcelles agricoles)
3. Organiser des campagnes de reboisement des forêts situées à la lisière des vallées (pour lutter contre l'ensablement)

Coût

1. 500 000 000
2. PG
3. 5000000

Localisation

1. Diégoune : (Vallées de barafaye, Bougholole, Kathiamba- Bouloun et colomba)
2. Djimande :(Bandine et Batendeng)
3. Kagnobon (kadjiguène , Kafada, dablé, Djiminir, Samouma)

Matérialiser sur une carte ces vallées ou zones de production et approfondir la question parcellaire et le foncier
Voir avec le Ministère de tutelle, ANCAR, DRDR, FNDASP
Hypothèse HIMO par vallée et acquisition ou location du matériel et matériaux nécessaires ainsi que la logistique

Résultats attendus

Tous les bas-fonds de la commune sont exploités bien entretenus et gérés

Projet 3 : Programme de sensibilisation pour l'adoption des innovations

Adoption d'intrants à haut rendements distribués par l'État

1. Renforcer l'encadrement technique (Renforcer les effectifs des conseillers agricoles)
2. Encadrer/former les producteurs sur les bonnes pratiques horticoles
3. Encadrer /former les producteurs sur les protocoles techniques d'utilisation des engrais et produits phytosanitaire
4. Former les producteurs sur la planification des cultures
5. Sensibilisation des producteurs sur l'importance de l'information météorologique
6. Appuyer l'encadrement/ Formation des producteurs sur les protocoles techniques d'utilisation d'intrants à haut rendement
7. Encourager des producteurs à se spécialiser dans la production semencière
8. Créer une zone de multiplication des semences améliorées
9. Former des multiplicateurs de semences
10. Faire des sensibilisations sur l'importance de l'information climatique dans les activités agricoles : durée de l'hivernage

Descriptif

La dynamique est en cours avec la coopérative blouf émano

Coût

750 000 sur 5 ans

Localisation

Dans l'ensemble de la commune

Résultats attendus

Résultats attendus

Les producteurs agricoles des CEC sont formés dans les nouvelles techniques et innovations agricoles (disponibilité de semences améliorées, utilisation d'intrants, d'amendements, respect du calendrier cultural,

Programme 2.2. Développement du potentiel horticole

1 : Construire /réhabiliter et équiper les périmètres horticoles
2 : Protection contre les maladies et diversification des vergers
3 : Facilité d'accès à la terre aux nouveaux planteurs (femmes et jeunes)

Projet 1 : Réhabilitation et équipement des périmètres horticoles

Maraichage et arboriculture

La réhabilitation des blocs maraîchers existants dans la commune au profit de groupements de femmes principalement et de jeunes est considérée par les populations comme un enjeu de développement important dans la commune. La réhabilitation / construction de fermes visent à proposer des solutions d'emploi aux jeunes et améliorer les conditions d'existence des femmes et des jeunes. Ces fermes constituent également un prétexte pour introduire de nouvelles technologies, de techniques d'exploitation modernes des fruits et légumes.

Descriptif

Des équipements hydrauliques composés de pompes solaires et réseaux d'alimentation des bassins et/ou robinets d'arrosage sont installés aux niveaux des blocs maraîchers.

Les clôtures des blocs ont été également réhabilitées.

Réhabilitation de blocs maraîchers de groupements de femmes et de jeunes :

Parallèlement, le processus de sélection d'un consultant pour la supervision des travaux de construction de ces fermes a été mené.

La situation des délibérations de sites devant abriter les fermes horticoles

Création de nouveaux périmètres horticoles (modernes et adaptés à nos réalités)

Réhabilitation et équipement des périmètres maraichers

- **Réhabilitation**
- **Création de nouveaux périmètres**

1. Clôture en grillage de qualité	30000*200= 6 000 000
2. système d'exhaure fonctionnant avec du solaire	8 000 000 *7=56 000 000
3. Système d'arrosage goutte à goutte ou bassins	7 000 000 *7=49 000 000
4. Doter les producteurs de petits matériels (râteaux brouettes pompes contre insecte).	150 *50 000 = 7 500 000

Coût

120 000 000

Localisation

Ces périmètres existent mais ne fonctionnement plus faute d'infrastructures donc à réhabiliter :

- Kagnobon :Tilaye, Kaéel, Kouané, Déghor, Daboulé, Balène, Djiminir, Kaguatoum, Samouma, Kabadine,
- Diégoune : Dianack **(2 périmètres),** Colomba, Bassène, Bougniaye- Elik, Bougholor, Kathiamba, Grand Badiane, Kassana
- Djimande : Dangaye **(2 périmètres),** Bandine (**2 périmètres),** Batendeng **(1 périmètre)**

Résultats attendus

Les périmètres horticoles de la commune sont réhabilités

Projet 2 : Protection et diversification des vergers

Valorisation de la production arboricole

Descriptif

Lutte contre les maladies

Lutte contre la mouche des fruits

Renouveler les plantations de mangues en privilégiant les variétés plus prisées comme les « Quint » et plus résistantes contre les attaques de mouches

Encadrer /former les producteurs sur les techniques de lutte contre la mouche des fruits

Intégrer d'autres dimensions dans la formation et les bonnes pratiques agricoles à prendre en compte. Il ne faut pas se focaliser seulement sur l'aspect de la lutte contre les mouches car il est important d'inclure la technique de « Gomoxe » pour la valorisation de l'arboriculture locale.

Diversifier les plantations en introduisant l'anacarde et les agrumes

Problèmes de vols dans les exploitations arboricoles (fruitiers, anacarde, etc ;)

Coût :

750 000/an pendant 5 ans

Localisation

Dans l'ensemble de la commune

Résultats attendus

Producteurs arboricoles et maraichers formés sur les techniques de lutte contre les maladies des légumes et des arbres, lutte contre la mouche des fruits, utilisation de pesticides et mesures de sécurité, techniques de greffage

Programme 2.3. Développement de petites infrastructures Post Récolte/mise en marché

L'accès au marché est une fonction importante de la chaine de valeur. En Casamance, la diversité des fruits et légumes demeure une opportunité de richesse pour les populations. Toutefois, l'enclavement des zones de production et le manque d'organisation des acteurs surtout les planteurs déstructurent les circuits d'approvisionnement des marchés et réduit ainsi la rentabilité de leurs activités. Les infrastructures post-récoltes seront constituées de magasins de stockage et de mini-plateformes

Les mini-plateformes (centres de groupage) sont des infrastructures d'accès au marché facilitant le groupage de fruits et/ou de légumes, réduisent les coûts de transaction et améliorent l'approvisionnement des marchés urbains.

Ces infrastructures sont situées en amont de la Plateforme Economique Intégrée de Bignona (PEIB). Vont limiter les pertes ou pourrissement des fruits

- Existence de mini-plate forme et de magasin de stockage
- construction de mini-plateforme pour un montant de 34 000000F CFA.
- Magasin de stockage à Diégoune : 25 000 000
- Construire des infrastructures post- récoltes (magasins de stockage, Unité de conservation et de transformation de produits) infrastructure de conservation et de transformation des fruits (chambre froide, unité de transformation de fruits)
- Mettre en place les moyens de transport (tricycles, charrette, ou camionnettes) pour la collecte de la production dans les vergers
- Par rapport aux magasins de stockage et aux chambres de groupage, le souci majeur au niveau communautaire est la capacitation. Certes il existe une mini-plateforme/magasin de stockage, mais il faut pointer et s'atteler sur l'aspect de la mise en œuvre du point de vue des populations locales.
- Renforcer avec des unités de transformation (activités de transformation) et de la prise en compte des autres variétés, par un système de collecte des produits locaux.
- Pour cela, il faut un système efficace de collecte et d'acheminement vers la plateforme par des moyens de transport tels que les tricycles, les camionnettes et les charrettes.
- Par contre pour la mise en œuvre des activités de la plateforme, il a été convenu de maximiser la connexion avec celle au niveau départemental(Bignona) et disposer d'un centre de groupage moderne (stockage des différents produits).

Les sites sont tous été choisis et les délibérations sont disponibles.

Aussi des Consultants sont recrutés pour effectuer la supervision des travaux de construction des magasins.

En outre les tracteurs et les motoculteurs :

- Batteuse
- Faucheuse
- Décortiqueuse

Programme 2.4. Relance des activités commerciales

Diégoune est un marché de produits agricoles (vivriers, bétails, etc.)

Projet d'appui à l'organisation de la commercialisation des produits agricoles sur le territoire de la commune ;

Organisation des producteurs pour une meilleure mise en marché

faire face au diktat des commerçants (fixation des prix)

Projet 3 : Organisation des producteurs pour la commercialisation

- En plus de la capacitation, il faudrait créer un lieu d'échange et de commercialisation des produits stockés.

Construire un marché permanent

1 : Création d'un marché hebdomadaire

Projet 1 : Construction d'équipements marchands

Construire des infrastructures d'échanges commerciaux (marchés, halls)
Construction des infrastructures (hangars, magasins, toilettes) au niveau des marchés de la commune
Construire une centrale d'achat
Descriptif
éMarchs permanent (halls)
Coût
45 000 000
Localisation
1 marché par village (Diégoune et Kagnobon)

1 seul marché équipé pourrait couter jusqu'à 40 000 000
Le magasin de stockage en construction versus lien à établir avec le marché

Résultats attendus

Projet 2 : Création d'un marché hebdomadaire

Descriptif
Coût 5 000 000
Localisation
Marché hebdomadaire itinérant dans les 6 communes de l'Arrondissement (chaque commune aura son jour de marché)
Projet intercommunal
La possibilité de valoriser les bâtiments du site du projet bananier a été évoquée pour être minorisée en raison du statut juridique méconnu de cette structure, de sa gestion et des couts importants de réhabilitation qui seront nécessaires.
Résultats attendus

Programme 2.5. Exploitation des potentialités pastorales, avicoles et apicoles

L'élevage est développé à Diégoune
L'urgence de déterminer des zones de pâturage et de parcage du bétail, de la réglementation et de l'application (déterminer une règlementation). Il faut restaurer le comité « Apoya », le renforcer et le valoriser pour mieux traiter de cette question sensible des animaux.
Problème crucial de parcage et d'abreuvement du bétail

1 : Lutte contre la divagation des animaux
2 : Construction des infrastructures pastorales
3 : Formation des éleveurs sur les bonnes pratiques pastorales, avicoles et apicoles
4 : Développement d'une agro industrie avicole et apicole

Projet 1 : Lutte contre la divagation des animaux

Descriptif
Manque d'organisation dans la gestion des bœufs dans la commune est surtout évoqué
Le démarrage tardif des cultures et la nécessité de convenir et de respecter d'un calendrier cultural ont aussi été pointés du doigt Date de parcage : parcage des animaux à temps (toutes les espèces : chèvres, vaches, moutons, etc/

Problème de bœufs laissés à la discrétion de jeunes enfants a été souligné comme un facteur causal des conflits liés à la divagation
Les bergers des temps jadis sont remplacés par des jeunes enfants
Problème d'accès dans les faros avec carrière servant de lieux d'abreuvement du bétail
Sites constituant le plus de frontières entre villages ou avec des villages d'autres communes riveraines
Problèmes identifiés entre les villages de Diegoune d'une part et avec les autres villages riverains
Débat passionné entre villages, entre quartiers d'un village
Règles d'utilisation et de gestion, pénalités et contraventions, gestion et partage des recettes
Identification et règles d'utilisation et de transit des animaux de trait ou de transport

Déterminer des zones de pâturage et de parcage du bétail : Chaque village doit définir ses parcours et ses zones de pâturage

• Identification des faros avec carrières : sites à aménager de sorte à protéger les rizières mais aussi à permettre un accès aux bœufs Carrières d'hivernage et carrière de saison sèche
Aménagement de couloirs d'accès
Redynamisation des comités Apoyas
Appliquer la réglementation
Voir avec mise en place d'une fourrière municipale
1 grande fourrière municipale gérée par la mairies et les communautés (apoyas)

Projet intra et intercommunal
Intercommunalité : Concertation entre le maire et les autres communes : Kartiack, Balinghore, Suel
Plaidoyer intercommunal et favoriser le développement d'apoyas dans d'autres communes

Ils doivent être encadrés et générer des emplois
Il faudra beaucoup de sensibilisation
Les Apoyas doivent avoir un code de conduite et une éthique irréprochable :
Une application impartiale des règlements retenus consensuellement
La lutte contre le copinage dans leur fonctionnement
Fixer des règles claires, non drastiques dont la distance devant séparer les zones de parcours d'un champ et les conditions dans lesquelles les dommages peuvent être constatés
Amende fixée dans le passé à 10 000 par bœuf
Visite d'échanges dans certaines communes de la Casamance ou ces règles sont mises en oeuvre

Coût : 3 000 000
Localisation
Tous animaux du Blouf peuvent paitre et être parqués dans l'espace qui se situe entre kagnobon-Djimande-Thionck-Essyl-Diank et Kartiack (Piste pour expérimenter dans la zone une intercommunalité)
Matérialiser sur une carte, approfondir les règles de gestion
Établir les aménagements et accessoires à mettre en place
Estimation grossière de 2 M

Résultats attendus
comités Apoyas dans les quartiers et villages
Mettre en place une réglementation et l'appliquer
Aménager des parcours de bétail pour lutter contre la divagation des animaux

Projet 2 : Construction d'infrastructures pastorales

Infrastructures de parcage de parcage de bétail avec points d'eau dans les villages/ quartiers
Descriptif
Aménager des aires de parcage du bétail pour lutter contre la divagation des animaux qui favorise le vol de bétail
Construire des puits pastoraux et abreuvoirs, bassins de rétention pour faciliter l'abreuvement du bétail en saison sèche • Créer des points d'eau dans les zones de pâturage
Construire / aménager des parcs à vaccination
Susciter la pratique de l'élevage en enclos
Il a été question aussi de l'amélioration de la race dans la zone par la mise en place d'une fourrière municipale.
Coût
15 000 000
Localisation
Dans la zone retenue par les communes de l'Arrondissement de Tendouck pour abriter le parcours du bétail et le parc à vaccination (kagnobon-Djimande-Thionck-Essyl-Diank et Kartiack)
Dotation pour participation Diégoune. Possibilités de financement existeraient
Résultats attendus

Projet 3 : Formation des éleveurs sur les bonnes pratiques pastorales, avicoles et apicoles

Descriptif
Former ou recycler les éleveurs

Projet 3 : Renforcement du suivi vétérinaire de proximité
Former en nombre suffisant d'auxiliaires vétérinaires pour faciliter le suivi sanitaire du bétail

Pour ce volet, il faut des programmes de sensibilisation et de formation. Par la formation des auxiliaires résidents dans la commune en rapport avec l'agent de l'Etat (par la mise en place de trois auxiliaires par village).
Faciliter l'installation de vétérinaires privés
Faciliter l'installation de pharmacies vétérinaires
Projet 4 : Formation des apiculteurs sur la confection de ruchers modernes
Former les apiculteurs sur les techniques de confection de ruchers modernes
Former les apiculteurs sur les techniques de traitement et de conditionnement du miel

Coût PG PPDC EC
5000000
Localisation
Commune et/ou un appui extérieur (levée de fond), par une dotation ou un partenariat.
Un programme de formation a été identifié et mentionné par la commune.
Dans l'ensemble de la commune

Résultats attendus

Projet 4 : Développement d'une agro industrie avicole et apicole

Projet 7 : Création d'une unité de couveuse pour la production de poussins dans la commune
Projet 5 : Création d'unités de fabrication d'aliments de volaille
et apicole Projet 4 : Dotation des apiculteurs d'équipement de protection pour éviter l'utilisation du feu dans l'extraction du miel En plus de cela, de prévoir des unités de traitement pour un miel de qualité (ruches modernes).

Descriptif
Diégoune dispose d'agro-industries avicoles et apicoles
Créer une zone industrielle
Faciliter l'installation des usines de transformation

Coût PGPPDC EC
60000000 pour 4 fermes privées avicoles ou d'embouche pour CEC et éleveurs

Programme 2.6. Relance des activités de pêche

Nécessité de faire la répartition des projets sur ceux qui sont, communautaire et intercommunautaire.
1 : Restauration de l'écosystème de la mangrove
2 : Promotion des activités piscicoles
3 : Préservation de la ressource halieutique
4 : Lutte contre les pratiques illicites de pêche

Cependant, l'amélioration de l'armement des pêcheurs n'est pas une priorité pour la commune, car il n'y a que des pêcheurs amateurs ; Acquisition de pirogues motorisées
et donc cela va profiter a d'autres communes.
Construire des infrastructures de débarquement/embarquement (quais de pêche)
Construire des infrastructures de conservation /transformation des produits halieutiques (complexe frigorifique, clés de séchage)

Projet 1 : Restauration de l'écosystème de la mangrove

Organiser des campagnes de reboisement de la mangrove pour régénérer les zones de frayage des poissons
Descriptif
Campagne de reboisement de la mangrove (zone de frayage des poissons)
Coût
5 000 000
Localisation
De Kagnobon à Baïla
HIMO avec exploitants et population riveraine en raison de 1 M par an pendant 5 ans, réalisation et suivi à faire en collaboration avec le SEF et des comités de défense forestière

Il faut une forte collaboration avec les eaux et forêts pour le déroulement des activités. La productivité des espèces (Avicennia et rhizophora) est différente selon les conditions du milieu

1000 000 de plants pendant 5 ans

Résultats attendus

Projet 2 : Promotion des activités piscicoles

La pisciculture est développée à Diégoune
Descriptif
La pisciculture est le projet prioritaire a Diegoune.
Création de bassins piscicoles
Vulgariser les techniques de pisciculture au sein de la population
Appuyer l'organisation des acteurs pour faciliter l'acquisition de matériel et l'accès au crédit
Coût
60000000
Localisation
1 bassin par village (Diégoune, Djimande et Kagnobon)
Résultats attendus

Projet 3 : Préservation de la ressource halieutique

Descriptif
Création d'une aire marine protégée (AMP)
Le conseil municipal a pris un arrêté dans ce sens et cela a été rappelé par le maire lors de la validation

Coût
PG/PC
Localisation
Bolong de Kagnobon

Délimiter une zone
Plaidoyer Etat
Projet d'intercommunalité
Matérialiser le site sur une carte, estimer sa superficie
Résultats attendus

Projet 4 : Lutte contre les pratiques illicites de pêche

Descriptif
C'est l'utilisation de mailles non conformes qui est surtout décriée
Lutter contre la pêche des alevins
Il existe déjà une zone de pointe. Il faut donc faire un plaidoyer sur l'utilisation des mailles respectant les normes de la pêche établies.
Il s'agit donc surtout d'un projet de sensibilisation et de formation
Organiser des campagnes de sensibilisation sur les effets néfastes des pratiques illicites de pêche
Lutte contre les oiseaux ?
Mettre en place ou renforcer les services ou autres structures de répression de la pêche illicite
Coût
PG/PC

Localisation
Résultats attendus

Programme 2.7. Redynamisation des activités artisanales

L'artisanat local est développé
Le projet de développement des activités artisanales après discussions et réflexions a été axé sur trois points :
1 : Création d'un espace de regroupement des ateliers
2 : Renforcement de capacités des acteurs du secteur artisanal

Projet 1 : Création d'un espace de regroupement des ateliers

Descriptif
Et le développement du secteur privé artisanal ; et aussi la nécessité de redynamiser certaines activités ou métiers qui ont disparu comme les forgerons ou les vaniers

Appuyer la mise en marché
Construire des ateliers de regroupement des artisans à Diégoune
Installer une boutique d'exposition vente des chefs d'œuvres des artisans de la commune de Diégoune
Village artisanal
Coût
35000000
Localisation
Commune
Identifier le village cible
Résultats attendus

Projet 2 : Renforcement de capacités des acteurs du secteur artisanal

Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation /recyclage des artisans
Formation des artisans locaux aux nouvelles techniques(recyclage) et l'obtention d'équipements,
Organiser périodiquement des foires agricoles et artisanales dans Diégoune
Organiser des campagnes de sensibilisation des artisans sur l'importance de s'inscrire à la chambre des métiers

Projet 3 : Amélioration de l'accès à certaines matières premières Installation de dépôts de grossistes (mercerie, quincaillerie). Les groupements ou GIE peuvent se positionner sur ces créneaux
Identifier le village cible
Voir si ces installations ne peuvent être réunies avec le village artisanal

Coût
Localisation
1000 000/an pendant 5
Commune de Diégoune
Résultats attendus

Programme 2.8. Amélioration de l'accès à la téléphonie/internet, à la radio et à l'énergie

1 : Amélioration de la qualité de la couverture téléphonique et internet
2 : Amélioration de la couverture radiophonique
3 : Amélioration de l'accès à l'énergie

Projet 1 : Amélioration de la qualité de la couverture téléphonique et internet

Faire un plaidoyer à l'endroit des opérateurs de téléphonie en vue du renforcement du réseau téléphonique
Mener des démarches pour l'implantation d'antennes relai du réseau GSM
Descriptif
Orange : fonctionne bien dans Kagnobon et Diégoune donc installation d'une antenne relai à Djimande
Tigo fonctionne bien à Diégoune donc l'installation d'une antenne relai à Djimande et à Kagnobon
L'opérateur Expresso ne fonctionne pas bien dans la commune donc installation d'antennes relais dans les 3 villages de la commune
Il faut d'abord faire une délibération (attribution) sur le foncier (facilitation a l'accès à la terre) du conseil municipal, pour que l'opérateur puisse venir faire l'installation.
Il faut aussi faire des démarches auprès des opérateurs avant d'en venir aux aspects techniques ; mais aussi une très bonne sensibilisation auprès des populations et atteindre un certain quota (1000 habitants); afin que l'opérateur puisse venir étudier les conditions pour la mise en place du réseau dans la zone.
Coût
PC 1500000
Dotation de 1 500 000 pour la participation de la commune pour l'installation d'une antenne relai Orange, de 2 de Tigo et 3 d'Expresso
Localisation
Djimande
Djimande et à Kagnobon
Kagnobon, Djimande et Diégoune

Résultats attendus

Projet 2 : Amélioration de la couverture radiophonique

Rechercher des partenaires pour l'implantation de radios communautaires

Descriptif

La radio Blouf FM est captée difficilement dans la commune donc augmenter la puissance de l'antenne de cette station radio ou installer dans la commune d'une antenne relai

Le problème majeur au niveau local actuellement, est que l'émetteur pour la couverture de la radio communautaire ne marche pas très bien. Pour ce faire donc, il y a eu des recommandations des populations pour étudier les possibilités, de contribution de chaque commune a la prise en charge et à la gestion de la radio communautaire. Sur ce volet, il faut noter qu'il n'y avait pas une bonne volonté communautaire d'appropriation de cette radio locale.

Transformer le point info en centre multi média (Acquisition d'équipements informatiques et connexion au réseau internet)

Coût

1000000/an pendant 5 ans

Localisation

Contribution financière a la prise en charge et à la gestion de la radio communautaire.

Projet 3 : Amélioration de l'accès à l'énergie

1 : Amélioration de la couverture en énergie électrique des ménages
2 : Réduction de l'utilisation du bois de chauffe
3 : Promotion de l'utilisation de l'énergie solaire
4 : Promotion de l'utilisation du biogaz

il est important de retenir que dans ce programme, les plaidoyers, des sessions de formation et de vulgarisation de l'information, constituent l'ensemble des projets de ce programme.

Projet: Amélioration de la couverture en énergie électrique des ménages
Présence d'électricité dans certaines zones comme Diegoune
Poteaux en bois

- Étendre le réseau électrique de la SENELEC dans les villages partiellement électrifiés
- Réaliser une étude de connexion et d'électrification des quartiers

Il a été retenu de mettre en place un comité de veille et d'alerte pour sensibiliser et informer les populations sur la question de l'électricité. Ce projet est considéré par les populations donc plus comme un plaidoyer qu'il faut faire auprès de la SENELEC pour avoir gain de cause.

Ce plaidoyer sera accompagné par un investissement (dégager un budget). Il faudrait seulement qu'il y ait un budget pour les aspects de la prise en charge du comité (dépenses).

Les populations ont aussi fait ressortir au cours des discussions, la redevance que la SENELEC se devait envers les communes, comme problème crucial dans presque toutes les collectivités locales. Selon les populations, c'est une nécessité et un devoir de la structure envers leur commune.

Coût

2 km de L * 10000/mL = 20 000 000

Localisation

Kagnobon où il reste qu'un seul quartier à électrifier
Diégoune idem
Bouloune, Entre Kadjiguene Oupeut, Kayenes ; Tilaye ; Kabatine, Kagatoun et Samouma

Résultats attendus

Tous les quartiers ont connu l'électrification

Projet: Réduction de l'utilisation du bois de chauffe
Former les populations dans la fabrication de foyers améliorés
Règles de gestion de la production de charbon
Subvention communale ? pour achat foyer amélioré
Projet 3 : Promotion de l'utilisation de l'énergie solaire
Subvention des équipements solaires
Entreprendre des démarches auprès des privés pour la mise en valeur du potentiel solaire
Projet 4 : Promotion de l'utilisation du biogaz
Vulgarisation du procédé de production
Une expérience se développe dans la commune (9 familles utilisent déjà cette technique)
40 familles visées
Réaliser l'éclairage public par solaire des chefs-lieux de quartiers

1 500 000 année pendant 5 ans

Programme 2.9. Amélioration de l'accès aux crédits des acteurs

Promotion de l'épargne et du crédit

Descriptif

Mener des campagnes de sensibilisation auprès des structures de micro finance pour leur installation dans la commune Appuyer ou encourager l'implantation d'une ou de structures de micro finance dans la commune Développer et mettre en place des lignes de crédits pour faciliter l'accès des entrepreneurs aux prêts à faibles taux d'intérêt

Projet : Amélioration de l'accès aux crédits des acteurs
Accompagner le regroupement des acteurs pour faciliter leur accès au crédit
Élaborer et mettre en œuvre un programme de formation des acteurs en gestion de micro finance
Faciliter l'installation des structures de microfinance dans la commune
Sensibiliser les populations pour développer la culture de l'épargne

Coût

1. PC
2. PC

Localisation

Commune
Projet intracommunal

Résultats attendus

Appuyer ou encourager l'organisation des transporteurs pour faciliter l'accès au crédit permettant le renouvellement des véhicules
Appuyer l'organisation des acteurs avicoles pour faciliter l'accès aux intrants et au crédit
Appuyer/ Accompagner l'organisation des producteurs pour faciliter l'accès aux crédits et l'acquisition du matériel agricole et les autres intrants
Faciliter l'accès au crédit pour acquérir les outils
Appuyer /encourager l'organisation des acteurs pour faciliter l'accès au crédit, la matière première et le matériel ou outil
Faciliter l'accès au crédit pour les artisans locaux,

AXE2 : Capital humain, protection sociale et développement durable

Programme 3 : Développement et amélioration des services sociaux de base

Réunir les conditions optimales pour la satisfaction des besoins essentiels des populations locales

Programme 3.1. Amélioration de la qualité et de l'accès à l'école fondamentale

Objectif spécifique : Créer les conditions favorables au développement de l'enseignement primaire dans la commune de Diégoune. La réalisation de cet objectif nécessite la mise en œuvre de quatre projets prioritaires que sont :

1 : Accroissement des salles de classe
2 : Promotion de l'enseignement scientifique
3 : Promotion de l'enseignement préscolaire
4 : Sécurisation des établissements scolaires

Projet 1 : Accroissement des salles de classe

Projet de renforcement des équipements et infrastructures scolaires dans la commune de Diégoune;
Construire et équiper de nouvelles salles de classes pour améliorer l'offre éducative

Descriptif
Résorber les abris provisoires à l'élémentaire : quinze (15) salles de classes (à Diégoune 2, Barafaye/Diégoune, EFA Diégoune et à Kadjiguène) raison trois salles de classe par an
Coût
82 500 000
Hypothèses de 15 abris provisoires servant de salles de classes construites et équipées dans toute la commune à titre de résorption des abris provisoires et de nouvelles classes. 5 500000 par nouvelle classe équipée 15*5 500 000
Construction d'infrastructures sportives dans toutes les écoles.
Localisation

Résultats attendus
Diégoune 2, Barafaye/Diégoune, EFA Diégoune et à Kadjiguène

Projet 2 : Promotion de l'enseignement scientifique

Descriptif
Construction d'un bloc scientifique et technologique dans la commune et des salles spécialisées équipées dans les établissements moyens secondaires (à raison de deux salles spécialisées par établissement soit quatre salles spécialisées dans la commune)
Projet de distribution des prix d'excellence aux meilleurs élèves de la Commune de Diégoune ;
Organisation de journées d'excellence pour primer les meilleurs élèves avec des prix spéciaux décernés aux scientifiques
Coût 70 000 000
45 000 + 4*5 000 000 (+ 5 000 000 récompenses diverses)
Localisation
Résultats attendus

Projet 3 : Promotion de l'enseignement préscolaire

Construire et équiper des structures de petite enfance
Descriptif
Construire et équiper des garderies d'enfants

1. Construction et équipement de dix-huit salles de classes maternelles dans la commune (EM Diégoune1, EM Diégoune2, EM Djimande, EM Kadjiguène, EM Kagnobon, CTP Kagnobon).
2. Construction d'ouvrages annexes dans chacune de ces écoles maternelles.

Coût

18 * 3000 000 : 54 000 000
Localisation

Résultats attendus

Projet 4 : Sécurisation des établissements scolaires

Descriptif

1. Poursuivre la construction des murs de clôture des écoles élémentaires (quatre à Kagnobon et trois à Diégoune) et des écoles préscolaires (06 mûrs de clôtures dans la commune)
2. Construire des blocs sanitaires (blocs d'hygiène) à 4 boxes
3. Réaliser l'adduction d'eau dans les écoles
4. Électrifier les établissements scolaires : raccordement des écoles au réseau électrique

Elaborer et mettre en œuvre un plan d'entretien des infrastructures scolaires

Coût

20 000 000

Localisation

1. 20 000 000 pour l'école de Djimande. Base de calcul sur 10 autres écoles
2. 20 Latrines à 4 compartiments
3.

Résultats attendus

Projet 3 : Conscientisation des parents sur leur rôle dans la réussite de leurs enfants à l'école
Mener des campagnes de conscientisation des parents d'élèves sur leur rôle dans la réussite scolaire de leurs enfants

Descriptif

Sensibilisation sur les inscriptions à temps et le suivi à la maison des élèves

Coût PC

Localisation

Sensibilisation des parents
Organisation de cours de soutien

Résultats attendus

Programme 3.2. Amélioration de l'accès et la qualité des prestations sanitaires

Objectif spécifique: Améliorer l'accès aux soins de santé primaires dans la Commune de Diégoune

Toute la population locale a accès aux soins de santé primaires
Assurer l'approvisionnement régulier des centres de santé en médicaments essentiels

La réalisation de cet objectif nécessite la mise en œuvre de cinq projets prioritaires que sont :

1 : Projet de construction de logements des ICP et sage femmes
2 : Projet de sécurisation des postes de santé
3 : Projet d'érection de la case de santé de Djimande en poste de santé
4 : Projet de relèvement du plateau médical des structures de santé
5 : Projet d'appui institutionnel au développement des soins de santé primaires

Projet 1 : Construction de logements des ICP et sage femmes

Descriptif

Construction de logements des Infirmiers Chefs Postes ICP et des sages-femmes à Diégoune 1, Diégoune 2, à Kagnobon et à Djimande.
Pour faciliter les permanences de soins

Coût 3*10000000 = 30 000 000

Localisation

Diégoune1 et Diégoune2, Kagnobon et à Djimande

Résultats attendus

Projet 2 : Sécurisation des postes de santé

Descriptif

1. Construction de murs de clôtures au niveau des infrastructures sanitaires (un mur à Djimande, un mur à Diégoune 2 et un mur à Kadjiguène).
2. Adduction d'eau dans les infrastructures ?

Coût

1. 15 000 000
2. 7 000 000

Localisation

1. Diégoune2, case de santé de Djimande
2. Kagnobon. Ex Point d'eau équipé de système de pompage solaire dans le poste de santé 2 de Diégoune

Résultats attendus

Projet 3 : Érection de la case de santé de Djimande en poste de santé

Descriptif

1. Transformation de la case de santé de Djimande en poste de santé.
2. Prise en charge du salaire de l'infirmier de la case de santé de Djimande
3. Construction maternité et logement de l'ICP et la sage femme
4. Construction de la case de santé de Kadjiguène.

Coût

1. PC
2. Projet 1
3. 15 000 000

Localisation

Djimande

1. Salaire et avantages sociaux annuels de l'infirmier ; Voir ce qui se pratique dans les autres cases de santé en terme de prise en charge salariale
2.

Résultats attendus

Projet 4 : Relèvement du plateau médical des structures de santé

Acquérir du matériel de santé pour relever le plateau technique des postes de santé
Acquérir des ambulances pour faciliter l'évacuation des malades
Acquisition d'une ambulance pour l'ensemble des postes de la commune
Ambulance pour la commune n'est pas suffisante. Vérifier les capacités opérationnelles pour le fonctionnement de 3 ambulances

Résultats attendus

Projet 5 : Appui institutionnel au développement des soins de santé primaires dans la commune de Diégoune ;

Plaidoyer
Soutenir les actions de formation continue des acteurs communautaires et de soins (ACS)
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'entretien des infrastructures sanitaires
Mener des démarches pour l'affectation du personnel de santé spécialisé
Projet 5 : Recrutement de personnel qualifié
Projet 6 : Élargissement de la gamme de médicaments inclus dans l'initiative de Bamako
Projet 2 : Amélioration de la rentabilité financière des postes de santé
Plaidoyer pour le remboursement à temps par les mutuelles de santé les prestations fournies à leurs membres par les postes de santé
Renforcement de capacités des membres des comités de santé et de gestion
Élaborer et mettre en œuvre un programme de formation des structures de gouvernance des infrastructures de santé pour une rentabilité de celles-ci (disponibilité des ressources pour motiver le personnel de santé communautaire)
Projet 3 : Amélioration de la gouvernance des infrastructures sanitaires
Renouvellement des comités de gestion dans l'ensemble des postes de la commune

Programme 3.3. Amélioration de l'accès à l'eau potable

Objectif spécifique: Améliorer la couverture en eau potable dans la commune de Diégoune
La réalisation de cet objectif nécessite la mise en œuvre de deux projets prioritaires que sont :
Toutes les populations de Diégoune ont accès à l'eau potable
Projet 1 : Amélioration de la fourniture d'eau dans les zones couvertes par le réseau
Projet 2 : Extension de la couverture en eau dans les zones non couvertes

Projet 1 : Amélioration de la fourniture d'eau dans les zones couverte par le réseau

Etendre le réseau AEP à l'ensemble des zones non encore pourvues
Mettre en œuvre une formation des membres de l'OFOR en gestion des forages (conduite de forage, relevée des index, facturation)

Descriptif

1. Gestion rationnelle de l'eau
2. Raccorder les forages de Kagnobon et de Diégoune au réseau électrique (coût élevé de la facture de gasoil)

Coût

1. PC
2. 5 000 000

Localisation

1.
2. Travaux

Gestion rationnelle de l'eau : pose de compteurs dans les domiciles et les établissements publics.

Résultats attendus

Projet 2 : Extension de la couverture en eau dans les zones non couvertes

Achever la construction et équipement du forage de Djimande
dans les zones non couvertes

Descriptif

1. Construire et équiper un forage à Djimande
2. Construire un réseau d'adduction d'eau à Djimande
3. Construire et équiper un château d'eau à Katiamba

Coût

1. 21 881 330
2. 44 136 200
3. 25000000

Localisation

1. Prix adduction d'eau AGETIP récent.
2. Vérifier si le réseau est complémentaire à l'adduction d'eau réalisée par l'entreprise 7VISION dans le cadre de la convention MGLDAT-AGETIP/. Montant du réseau complémentaire = cout de réalisation de l'adduction d'eau
3. Diégoune

Matérialiser sur une carte le quartier de Katiamba

Mettre en œuvre le schéma directeur d'approvisionnement en eau et d'assainissement du PEPAM pour Diégoune
Entretenir les infrastructures hydrauliques de la commune de Diégoune

Résultats attendus

Programme 3.4. Promotion de la créativité culturelle, sportive et de loisir

Objectif spécifique : Améliorer le rayonnement culturel, régional et national de la Commune de Diégoune.

La réalisation de cet objectif nécessite la mise en œuvre de trois projets prioritaires que sont :

Projet 1 : Amélioration des infrastructures sportives
Projet 2 : Promotion du patrimoine culturel du terroir
Projet 3 : Equipement des troupes et associations culturelles
Projet 4 : Renforcement de capacités financières des associations et troupes culturelles

Projet 1 : Amélioration des infrastructures sportives et de loisirs

Projet de promotion des activités sportives dans la commune de Diégoune ;

Descriptif

1. Aménager des aires de jeu
2. Aménager **et équiper** des aires de jeu pour la pratique des autres sports (basketball, handball, volleyball etc.)

Chaque quartier dispose d'un terrain de sport
Transformer l'aire de jeu de Diégoune en stade municipal
Organiser les jeunes pour l'entretien et la gestion des terrains de sport des centres des jeunes et de loisirs
Réhabiliter et équiper les foyers de jeunes
Chaque village dispose d'un centre de jeunes et de loisirs

Coût
1. 6 000 000
2. 9 000 000

Localisation
1. Réévaluer le besoin de nouvelles aires versus l'aménagement des aires de jeux existantes
2. Hypothèse : 2 000 000 par village ; HIMO et travaux communautaires

Idem

Résultats attendus
Les sports collectifs et individuels sont développés dans la commune
Réhabiliter et équiper les foyers de jeunes
Chaque village dispose d'un centre de jeunes et de loisirs

Projet 2 : Promotion du patrimoine culturel du terroir

Projet de revalorisation de la culture traditionnelle.
Projet de valorisation des sites touristiques de la commune de Diégoune ;

Descriptif
1. Organisation de festivals ou semaines culturels
2. Construire une maison de conservation du patrimoine culturel de la zone

Coût
1. 7 500 000 (1 500 000/an pendant 5 ans
2. 20 000 000

Localisation
1. Subvention aux associations et investissement dans logistique de festival /an pendant 5 ans
2. Construction en 2020

Résultats attendus

Projet 3 : Equipement des troupes et associations culturelles

Descriptif
Dotation en équipement et autres matériel
Coût
10 000 000
Localisation
Subvention aux associations et investissement dans logistique de festival /an pendant 5 ans
Résultats attendus

Projet 4 : Renforcement de capacités financières des associations et troupes culturelles

Mettre en place un fonds de soutien aux initiatives/projets et événements des associations pour développer la culture et le folklore
Descriptif
Augmentation de la subvention accordée aux acteurs culturels
Coût 5 000 000
Localisation

Résultats attendus

Programme 3.5. Promotion de l'entreprenariat des jeunes

Encourager les paysans à développer la production horticole et agroforestière
Encourager les initiatives privées pour la création et le développement des pépinières de forets communautaires, de bois d'œuvre, d'exploitations horticoles communautaires, etc

Projet 1 : Formation professionnelle des jeunes
Projet 2 : Appuyer l'insertion économique des jeunes

Projet 1 : Formation professionnelle des jeunes

Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation professionnelle des jeunes
Descriptif
Construction d'un centre de formation
Coût
25 000 000
Estimation
Localisation
Résultats attendus

Projet 2 : Appuyer l'insertion économique des jeunes

A2.Mettre en place un fond de financement des projets de jeunes (amélioration de l'employabilité des jeunes)
Descriptif

1. Faciliter l'accès au crédit
2. Faciliter l'accès à la terre

Coût

1. PC
2. PC

Localisation
Résultats attendus

Facilité d'accès à la terre aux nouveaux planteurs (femmes et jeunes)

Faciliter
Descriptif
Pour la question sensible de l'attribution de la terre aux femmes, il est important de beaucoup faire des sensibilisations et préparer les mentalités à aller vers ce changement. Donc, il faut laisser ce processus d'arriver à termes pour que les acquis sur cet aspect soient pérennes. Il y a cette nécessité à discuter davantage sur ce sujet très sensible et parfois très incompris pour pouvoir changer les mentalités. A ce niveau, il a été relevé par les populations locales que le diola est beaucoup plus prompt à prêter la terre a la femme que de la lui léguer.

Il faut noter qu'il n'y a pas dans la zone un problème d'accès a la terre aux nouveaux planteurs, mais il se pose plutôt le problème d'accès au crédit ; surtout pour les exploitations familiales. Il est impératif d'encourager les exploitations familiales.
Évaluer les mesures traditionnelles communautaires ou les facilitations actuelles qu'accepteraient de prendre les populations pour faciliter l'accès des terres. Ex : est ce que le Conseil municipal pourrait affecter des terres à des GF et AJ sans aucun conflit
Coût
PC
Localisation
Résultats attendus
Accès des femmes à la propriété foncière

- Faire des sensibilisations pour changement de comportement
- Des causeries
- Encourager les travaux communautaires

Descriptif
Coût PC
Localisation
Dans l'ensemble de la commune
Projet d'appui institutionnel au développement du secteur agricole dans la commune de Diégoune.

Aménager et équiper des fermes agricoles de type « Naatangué »
Aménager et équiper un domaine agricole communautaire

Résultats attendus
Facilité l'accès à la terre aux nouveaux planteurs
- Sensibilisation et des causeries

Programme 3.6. Protection et gestion de l'environnement

Promouvoir dans la commune une politique de protection durable de l'environnement

Projet 1 : Promotion de la protection interne de l'environnement
Projet 2 : Soutien aux activités de préservation et de restauration de l'environnement

Projet 1 : Promotion de la protection interne de l'environnement

Redynamiser les comités de lutte contre les feux de brousse

Descriptif
Créer et équiper les comités villageois de lutte contre la déforestation
Coût
3*150 000*5ans = 2 250 000
Localisation
Subventions récompenses, prise en charge foras des comités
Résultats attendus

Projet 2 : Soutien aux activités de préservation et de restauration de l'environnement

Organiser des campagnes de sensibilisation sur les effets néfastes de la déforestation
Appuyer la création de pépinières villageoises
Organiser des campagnes de reboisement forêts et mangroves

Descriptif
1. Réalisation des par feux
2. Création de pépinières
3. Reboisement
4. Sensibilisation sur les effets du changement climatique

Coût
1. 5 000 000
2. 7 000 000
3. 8 000 000
4.

Localisation
1. En collaboration avec le service des eaux et forêts. Estimer le cout exact de tels pare feux, leur localisation et les matérialiser sur une carte
2. Devrait être fait par HIMO et couplé aux activités de création et d'équipement des comités de lutte. Pourrait être une activité génératrice de revenus si les pépinières sont encadrées par l'agent forestier et les comités villageois
3. Idem
4.

Le code de l'environnement, loi-cadre sur l'environnement est respecté
La législation forestière est respectée

Projet de communication pour un changement de comportement par rapport à la gestion de l'environnement;
Mettre en application des sanctions prévues par la loi

Résultats attendus

AXE 3 : Gouvernance, institution, paix et sécurité

Programme 4 : Renforcement institutionnel et de la gouvernance locale

Objectif spécifique: Promouvoir la probité et la bonne gouvernance politique et administrative dans la commune de Diégoune
Objectif spécifique: Mobiliser les ressources locales pour soutenir le développement de la Commune de Diégoune

Programme 4.1. Renforcement des capacités financières et techniques de la commune

La réalisation de cet objectif nécessite la mise en œuvre de trois projets prioritaires que sont :

Projet 1 : Amélioration des recettes fiscales
Projet 2 : Amélioration de l'efficacité des services municipaux
Projet 3 : Renforcement de capacités en gouvernance locale des conseillers municipaux

Projet 1 : Amélioration des recettes fiscales

Projet d'amélioration du mécanisme de prévision et de mobilisation des impôts et taxes locaux ;
élaborer et mettre en place un plan d'amélioration du recouvrement de la fiscalité locale (Recensement de l'assiette fiscale, mise en œuvre d'opérations de recouvrement, sensibilisation auprès des populations)
Tous les impôts et taxes locaux sont recouvrés
Identifier tous les contribuables
Renforcer la capacité des services de recouvrement
Améliorer le mécanisme de mobilisation des impôts et taxes
Descriptif
Mettre en place de façon consensuelle un mécanisme de collecte des impôts et taxes locaux
Coût
Recruter une personne ressource dédiée ??? salaire ?
Localisation
Bien désagréger les différentes sources d'impôt et taxes et définir une stratégie de collecte pour chacune d'entre elles.
Est-il envisageable que la commune investisse dans des exploitations agroforestières privées, dans des entreprises afin de faire profit pour supporter le financement de son développement ?
Quels sont les impôts et taxes auxquels les populations adhèrent
Résultats attendus

Projet 2 : Amélioration de l'efficacité des services municipaux

Projet de renforcement institutionnel des organes/structures administratifs et politiques de gestion de la commune de Diégoune ;
Gestion politique du Conseil Communal est bien assurée
Descriptif
Former et équiper les agents des services municipaux
Coût
Equipement : 1000 000/ an pendant 5 ans

Localisation
Demander un cout et les besoins en équipements
Résultats attendus

Projet 3 : Renforcement de capacités en gouvernance locale des conseillers municipaux

Descriptif
Former les conseillers sur leurs rôles et responsabilités
Former tous les membres du Conseil Communal sur la gestion politique (recherche de consensus, prise de décisions etc.)
Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation des élus et autres acteurs de la décentralisation

Coût
PC
Localisation
PPDC EC
Résultats attendus

Programme 4.2. Amélioration de la participation des acteurs au service du développement de la commune

Promouvoir la vie associative dans la commune
Projet 1 : Redynamisation du cadre de concertation municipal
Projet 2 : Appui au fonctionnement des commissions
Projet 3 : Renforcement de la société civile

Projet 1 : Redynamisation du cadre de concertation

Descriptif
Former les acteurs locaux sur leurs et responsabilités dans la gestion des affaires locales
Coût PC
Localisation
PPDC EC
Résultats attendus

Projet 2 : Appui au fonctionnement des commissions municipales

Descriptif
Doter chaque commission d'un plan d'actions
Appuyer le fonctionnement du cadre (déplacement des membres et leur restauration, location de chaises fournitures de bureau pour le reporting etc.)
Coût
1. PC
2. 1 000 000

Localisation
1. PPDC EC
2. Dotation annuelle inscrite au budget municipal

Résultats attendus

Projet 3 : Renforcement de la société civile

Promouvoir l'implication des différents acteurs à la base dans le développement de la commune

Descriptif

Toutes les populations de la commune sont mobilisées et impliquées dans le développement local
La diaspora est impliquée dans le développement local
Élaborer un répertoire de la diaspora et créer un cadre de concertation avec la diaspora
Rendre fonctionnelles les structures politiques à la base (conseils de village/quartiers)
Les préoccupations des populations à la base sont prises en compte par le conseil communal (participation à la prise de décisions)
Coût
Localisation
Résultats attendus
Élaborer un répertoire de la diaspora
Les CEC installés sont fonctionnelles

Programme 4.3 Prévention et gestion des conflits

Renforcer la cohésion sociale à Diégoune
Projet 1 : Promotion de la bonne gouvernance
Projet 2 : Mise en place d'un système de gestion des doléances
Projet 3 : Appui aux mécanismes traditionnels de prévention et gestion des conflits

Projet 1 : Promotion de la bonne gouvernance

Le développement de la commune prime sur les divergences de toute nature

S'unir autour des questions de développement de la commune sans autre considération
Prévoir un creuset de concertation de tous les acteurs de développement de la commune

Descriptif

1. Implication du cadre de concertation
2. Organiser régulièrement des séances de reddition des comptes

Coût

1. PC
2. PC

Localisation

Voir subvention précédente

Résultats attendus

Projet 2 : Mise en place d'un système de gestion des doléances

Mettre en place d'un comité d'engagement citoyen (pour encourager la participation des populations dans la mise en œuvre des initiatives de développement communal).

Descriptif

Vulgariser ce système

Coût

PC

Localisation

PPDC EC

Gestion et Prévention des Conflits dans les périmètres aménagés;
Gestion des tours d'eau et planification de la production au niveau des fermes
Organisation, fonctionnement et gestion coopérative;
Développement organisationnel et institutionnel ;
Gestion Administrative et Financière;
Marketing agricole
Bonnes pratiques Agricoles du riz;
Législation semencière;
Formations sur les guides de procédures des Organisations de Producteurs ;
Renforcer les capacités des comités de vallées

Projet 3 : Appui aux mécanismes traditionnels de prévention et gestion des conflits

(chefs de villages, notables, imams, cousinage à plaisanterie

Descriptif

1. Formation
2. Information

Coût

1. PC
2. PC

2500000

Localisation

1. PPDC EC
2. PPDC EC

Résultats attendus

Le couloir de transhumance est respecté
Organiser des communications pour un changement de comportement à l'endroit des riverains des pistes de transhumance
Matérialiser formellement le couloir de transhumance
Appliquer les textes sur la transhumance nationale et internationale

Le plan d'occupation foncier est réalisé
Vulgariser les textes afférents au foncier dans la commune
Appliquer les textes afférents au foncier

Tableau 10 : Synoptique des outils de planification, plan d'actions, outils d'aide à la décision pour les communes

Outils de gestion urbaine	Type d'outils	Objectifs / contenu	Processus d'élaboration	Horizon : Terme	Initiation / Force juridique
Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) Plan d'Aménagement	Outil d'organisation et de planification spatiale	**1. Renforcement des fonctions urbaines** **2. Planification / programmation de la croissance spatiale ;** **3. Planification / programmation des infrastructures et équipements**	1. Elaboration de l'analyse urbaine 2. Projection des infrastructures et équipements de structuration 3. Projection spatiale (zonage) 4. Adoptions locale, Départementale, Nationale	**10 ans**	Décision du Conseil Communal Décret d'application ; s'oppose aux 1/3 Document de référence
Projet de Territoire	Outil de planification, de programmation et d'aide à la décision	**1. Inventaire des potentialités et des contraintes d'une commune** **2. Projection du développement spatial, social et économique** **3. Sensibilisation et mobilisation des acteurs locaux**	1. Identité du Territoire : diagnostic participatif 2. Positionnement du Territoire : Analyses concertées et définition de la fonction 3. Organisation du Territoire : Elaboration d'une stratégie de développement en rapport avec la fonction	**10 ans**	Décision du Conseil Communal Stratégie de développement communal
Programme de développement Communal (PDC)	Outil de planification et de programmation	**1. Planification et programmation concertées des actions de développement ;** **2. Elaboration d'une stratégie d'intervention municipale à moyen/court terme**	1. Initiation / Préparation 2. Diagnostic participatif 3. Orientation, objectifs, stratégie 4. Programmation d'ensemble et des actions prioritaires 5. Adoption, vulgarisation 6. Mise en œuvre, formulation des projets 7. Dispositifs de suivi et évaluation	**5 / 3 ans**	Décision du Conseil Communal Politique de programmation des actions de développement du Conseil Municipal
Programme Pluriannuel de Développement et d'Investissement (PPDI)	Outil de planification, de programmation et d'aide à la décision municipale	**1. Planification et programmation des actions de développement** **2. Elaboration d'une stratégie d'intervention communale à moyen terme**	1. Enquêtes diagnostic 2. Restitution publique des enquêtes 3. Elaboration Politique et programme sectoriel de développement ; 4. Diagnostic à la base/JPC 5. Finalisation du PPDI 6. Validation du PPDI	**5 / 3 ans**	Décision du Conseil Communal Stratégie de Programmation des actions de développement local
Plan Municipal d'Action Environnemental (PMAE)	Outil de stratégie de planification et de programmation	**1. stratégie de planification en matière de gestion de l'environnement** **2. Document de référence** **3. Répertoire de projets et d'actions consensuels, pour prévenir les problèmes d'environnement**	1. Profil environnemental 2. Journée de Dialogue Public 3. Atelier Municipal de Planification 4. Elaboration des fiches de micro-projets	**Long terme (10/20 ans)**	Décision du Conseil Communal Document de référence, un outil de gestion prospective
Registre Foncier Urbain (RFU)	Outil de gestion urbaine à buts multiples	**1. Maîtriser, accroître et consolider les ressources financières** **2. Améliorer la gestion du patrimoine foncier** **3. Collecter les données urbaines nécessaires à la programmation des actions de développement**	1. Elaboration des documents cartographiques parcellaires de base ; 2. Mettre en place un système d'adressage ; 3. Réalisation des enquêtes foncières pour la création de la base de données urbaines ; 4. Elaboration de logiciels de gestion des données urbaines, 5. Elaboration de logiciels spécifiques d'exploitation et de développement des volets	**Mise en place dure 3 ans**	Décision du Conseil Communal Outil/Procédures de gestion
Système d'Informations Géographiques	Outil d'aide à la décision	**1. Agréger et représenter sur support cartographique des données** **2. Réalisation de cartes de bases et thématiques avec les données résultant de l'analyse**	1. Mise en place d'une base de données urbaines 2. Cartographie numérique adressée / géo-référencée 3. Logiciel SIG	**-**	Décision du Conseil Outil d'aide à la décision

Les associations de la commune

NOM ASSOCIATION	LOCALISAT	PRESIDENT	TELEPHONE
Association des planteurs de la commune	Commune	Souleymane SONKO	774459742
Association des éleveurs	Diégoune	Youssouph SANE	
Association éléveurs Kathiamba	Diégoune	Nouha SAGNA	771509200
Association des planteurs de Kathiamba	Diégoune	Mamadou SANE	772749291
Association des pécheurs de Diégoune	Diégoune	Yaya BADJI	774525080
Association des parents d'éléves de Diégoune 2	Diégoune	Mamadou Thierno BODIAN	779996742
Comité de santé du poste 2 de Diégoune	Diégoune	Nouha SAGNA	771509200
Association de jeunes de Kathiamba	Diégoune	Adama COLY	779063035
Association des imams de Diégoune	Diégoune	Landing BODIAN	775006869
Association des jeunes de Basséne	Diégoune	Yancoba BADJI	773298357
Association des jeunes de Bougnaye élick	Diégoune	Lamine DIEDHIOU	77519.57.17
Association des jeunes de Dianack	Diégoune	Aliou DIEME	77623.20.02
Association des jeunes de grand Badiane	Diégoune	Souleymane BODIAN	77.993.93.22
Association des jeunes de kassana	Diégoune	Nfally BADJI	77945.92.30
Association des jeunes de bougnaye éramba	Diégoune	Bourama DIEDHIOU	77.038.69.43
Association des jeunes de colomba	Diégoune	Alphousseyni DIEME	77.916.79.25
Association des jeunes de bougolor	Diégoune	Siaka Sonko	77.034.05.31
Comité santé de Diégoune1	Diégoune	DJibril Badji	77.665.51.37
Association parents éléves école 1	Diégoune	Djibril DIEME	78.351.02.04
Association des jeunes de Dégor	Kagnobon	Atabou SONKO	77.432.77.86
Association des jeunes de Djiminir	Kagnobon	Yaya DIATTA	77.984.50.07
Association des jeunes de kagatoum	Kagnobon	Oumar Diedhiou	77.618.04.93
Association des jeunes de kadjiguene	Kagnobon	Amadou vieux MANE	77.666.96.20
Association des jeunes de samouma	Kagnobon	Ismaila Sonko	77.980.86.14
Association des jeunes de Kabadine	Kagnobon	Ismaila SANE	
Association des jeunes de Dablé	Kagnobon	Saloum SONKO	77.151.95.82
Association des jeunes de Tilaye	Kagnobon	Mafoudji BADJI	
Association des jeunes de Bougarack	Kagnobon	Omar Diémé	77807.87.47
Comité de santé de Kagnobon	Kagnobon	Fatounding GOUDIABY	78.277..87.86
Association des imams de Kagnobon	Kagnobon	OUMAR SONKO	77.733.90.38
Association des parents éléves du CEM	Kagnobon	Souleymane SONKO	
Association des parents éléves école1	Kagnobon	Aliou BADJI	77.150.61.34
Association des parents éléves école2	Kagnobon	Youba DIEME	
Association des parents éléves école de Dablé	Kagnobon	Ousmane SAGNA	
Association des parents éléves école Kadjiguene	Kagnobon	Omar MANE	
Asufor de Kagnobon	Kagnobon	Bouba DIEME	77.537.93.98
GPF de Kagnobon	Kagnobon	Salimata SONKO	
Association des éléveurs	Kagnobon	Youssouph SANE	
Association des pêcheurs	Kagnobon	Karamaba DIEDHIOU	
Association des jakarta	Kagnobon	Ousseynou SAGNA	77.317.96.60
Association des commerçants	Kagnobon	Ousseynou SAGNA	77.317.96.60
Association des artisans	Kagnobon	Oudé BADJI	
Association des femmes transformatrices	Kagnobon	Aminata DIEDHIOU	
Association auxiliaires vétérinaires (avicoles)	Kagnobon	Fatou SANE	77259.04.70
Association des Kougnalene		Mamanding SONKO	
Association FUNT			
Association des jeunes de kagatoum	Kagnobon	Oumar DIEDHIOU	
Association des filles AFIDO		Adiatou BODIAN	
Association Bawanga		Bourama DIEDHIOU	
Association Bougnone		Famara DIATTA	
Association Banlene		Taliatou DIEDHIOU	
Association des femmes de Dégor		Marietou SONKO	
Association des jeunes de Kagnobon		Yancoba DIEDHIOU	
Fédération FEDKAD	Kagnobon	Pape Mamadou DIEDHIOU	
Association ADD	Djimande	Bacary COLY	77153.53.16
Association AFUD		Lamine BADJI	775422534
Association des jeunes de Dangaye		Mamadou Gassama	775283955
Association des jeunes de Batinding			
Association des jeunes de Bandine			
Association des parents d'éléves de Djimande		Mamadou Fall SAGNA	
Comité de santé		Mamadou Fall SAGNA	
Association des jeunesses de Djimande		Bourama BADJI	

Allègement des travaux domestiques : transformation des produits agricoles

Villages	Moulins à mil			Batteuses			Décortiqueuses riz			Autres			
	Total	F	NF	Total	F	NF	Total	F	NF	Nature	Total	F	NF
Diégoune	2	1	1	0	0	0	7	4	3	0	0	0	0
Djimande	2	2	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
Kagnobon	4	3	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
TOTAL	8	6	2	0	0	0	9	6	3	0	0	0	0

Villages	Elec	Menui	Forg.	Tail.	Maç.	Charp	Chauf	Soud.	Moul	Pein	Coord	Vanier	Photo	Plomb	Puisa
Diégoune	14	15	11	15	27	12	21	05	06	03	5		02	03	01
Djimande	3	1	2	2	6	3	1	0	5	0	0	3	0	0	2
Kagnobon	2	5	2	10	16	13	16	03	03	01	8		2	02	1
TOTAL	19	21	15	27	49	28	38	8	14	9	13		4	05	4

EC_ MATERNEL	Nombre de cours	Effectifs	Pers ensei	Salles de clas	dont Abris provisoire	Point d'eau	Eclairage	Blocs d'hygiéne	Clôture
Diégoune 1	3	73	2	-	local prêté par la commune	Sans	réseau	Sans	mur de clôture en état de délabrement très avancé
Diégoune 2	3	90	2	-	-	Sans	réseau	Sans	Sans
Djimande	3	62	2	2	logée dans l'école primaire	Sans	Sans	Sans	Sans
Kagnobon	3	43	2	1	local privé prêté pour école maternelle	Sans	Sans	Sans	Sans
Kadjiguène	3	57	2	-	local prêté par un privé	Sans	Sans	Sans	Sans
Case des Tous Petits de Kagnobon	3	88	2	2	2	Sans	Sans	Fonctionnel	Mur
COMMUNE	**18**	**413**	**12**	**5**	**2**				

ECOLE ÉLÉMNT	Nb de cours	Effectifs	Pers ensei	Salles de clas	Abris provi	Point d'eau	Eclairage	Blocs d'hygiéne	Clôture
BARAFAYE DIEGOUNE	4	61	3	3	3	Sans	Sans	Sans	Sans
DABLE KAGNOBON	6	163	6	6	0	Forage	Sans	Fonctionnel	Sans
DIEGOUNE 1	9	245	12	12	0	Forage	réseau	Fonctionnel	Mur
DIEGOUNE 2	10	331	10	10	3	Puits	réseau	Fonctionnel	Sans
Djibril Moro Goudiaby ex DJIMANDE	6	129	6	6	0	Puits	réseau	Fonctionnel	en cours de construction
EFA DIEGOUNE	6	131	8	6	6	Forage	Sans	Sans	Sans
KADJIGUENE	6	182	7	6	1	Forage	Sans	Fonctionnel	Sans
KAGNOBON 1	6	222	7	10	0	Forage (en panne)	réseau	Fonctionnel	délabrement avancé
KAGNOBON 2	6	132	7	6	0	eau courante	Sans	Fonctionnel	Sans
COMMUNE	**59**	**1596**	**66**	**65**	**13**				

Nbre d'écoles arabo-coraniques

	T	F	NF
Diégoune	~~3~~	03	0
Djimande	~~1~~	1	0
Kagnobon	4	4	0

	Nbre de classes d'alphab.			pers. alphab
	T	F	NF	T
Diégoune	01	01	0	01
Djimande	0	0	0	0
Kagnobon	1	1	0	XXXXX

	cases de santé			maternités rurales			postes de santé			Pharmacies / dépôts			Personnel de santé			
	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	ICP	Sage fe	ASC	MATR
Diégoune	1	1	0	3	3	0	2	2	0	3	3	0	2	2	4	3
Djimande	1	1	0	2	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	3	1
Kagnobon	1	1	0	2	2	0	1	1	0	1	1	0	1	1	4	6
	3	3	0	7	6	0	3	3	0	5	5	0	3	3	11	10

Volet / Villages	HYDRAULIQUE																																			
	Puits traditionnels			Puits équipés de pompe			Puits améliorés			Châteaux d'eau			Réseaux AEP			Forages non équipés			Forages équipés												Mares	Marigots ou bolongs	Bassins
																			Type motorisé			Type éolien			Type solaire			Type manuel							
	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	T	T
Diégoune	14	06	8	2	2	0	75	74	1	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	3	3	0	0	0	0	0	3	10
Djimande	20	20	0	0	0	0	2	2	0	1	0	1	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	2	0
Kagnobon	59	59	0	2	2	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	21	0
TOTAL	93	85	8	4	4	0	77	76	1	3	2	1	3	2	1	2	1	1	2	2	0	0	0	0	5	4	1	0	0	0	0	26	

	Routes goudronnées	Pistes latérite ou rurales	Pirogues de désenclavement	Bacs	Aéroports	Réseau téléphonie	Abonnés téléphone fixe	Télé centres
Diégoune	1	4	0	0	0	3	0	0
Djimande	0	1	0	0	0	3	0	0
Kagnobon	1	8	0	0	0	3	0	0
TOTAL	1	13	0	0	0	3	0	0

	Centrale électrique	Réseau électrique	Abonnés SENELEC
Diégoune	0	Oui	262
Djimande	0	oui	78
Kagnobon	0	Oui	147
TOTAL	0		1040
	Centrale électrique	Réseau électrique	Abonnés SENELEC
Diégoune	0	Oui	262
Djimande	0	oui	78
Kagnobon	0	Oui	147
TOTAL	0		1040

	Maison et autres annexes communautaires administratifs			Foyer des jeunes			Foyer des femmes			Centre socioculturel			Terrain de football			Maisons familiales rurales		
	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF
Diégoune	2	2	0	4	2	02	0	0	0	0	0	0	9	9	0	0	0	0
Djimande	0	0	0	3	2	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0
Kagnobon	1	1	0	4	4	0	0	0	0	0	0	0	9	9	0	0	0	0
TOTAL	3	3	0	11	8	3	0	0	0	0	0	0	19	18	1	0	0	0

	Nombre de mosquées			**Nombre de grandes mosquées**			**Nombre de chapelles**			**Nombre d'Eglises**		
	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF
Diégoune	10	10	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0
Djimande	4	4	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Kagnobon	11	11	0	4	4	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	25	25	0	8	8	0	0	0	0	0	0	0
	Nombre de mosquées			**Nombre de grandes mosquées**			**Nombre de chapelles**			**Nombre d'Eglises**		
	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF
Diégoune	10	10	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0
Djimande	4	4	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Kagnobon	11	11	0	4	4	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	25	25	0	8	8	0	0	0	0	0	0	0

Organisations communautaires de base

	OP	Gpt villag.	GIE	ONG / Projets	GPF	Org. Fémin.	Ass. de jeunes	Ass. émigrés	Org. religs	Coopérat.
Diégoune	.0	0	22		11		14	01	2	0
Djimande	0	00	7		4		5	0	0	.0
Kagnobon	3	14	17	1	13	0	8	0	4	5
TOTAL	3	14	46	1	28	0	27	1	6	5

Budget et plan quinquennal d'investissement

Le Budget 2018

	NOMENCLATURE	RECETTES VOTÉES PAR LE CM			DEPENSES VOTÉES PAR LE CM
	SECTION DE FONCTIONNEMENT				
121	**Résultat de fonctionnement reporté**	**5 851 635 F**			
70	Produit de l'exploitation	3 500 000 F	210	Contingents et participations	1 500 000 F
71	Produit domaniaux	1 300 000 F	313	Cabinet du Maire	12 200 000 F
72	Impôts locaux	7 000 000 F	321	Secrétariat et bureau	8 000 000 F
73	Taxes fiscales	2 000 000 F	331	Recette municipale	1 000 000 F
74	Produits divers	1 348 365 F	341	de Perception municipale	1 500 000 F
75	Dotation de fonctionnement	23 000 000 F	361	Propriétés municipale	- F
76	Rembours, Fonds de concours, participations		371	Protect. des pop. contre les accid., les fléaux et calamités	2 000 000 F
			421	éclairage public	2 300 000 F
			441	Éducation, jeunesse culture et sports	10 000 000 F
			451	Santé, hygiène et actions sociales	5 000 000 F
			508	Fêtes et cérémonies publiques	500 000 F
			509	Dépenses diverses	- F
	Total section de fonctionnement	**44 000 000 F**		**Total des dépenses de fonctionnement**	**44 000 000 F**
	SECTION D'INVESTISSEMENT				
123	**Résultat d'investissement reporté**	9 280 297 F	701	Équipements administratifs	- F
1050	Dotation de base	- F	702	Voirie	- F
1051	fonds de concours de l'Etat	18 000 000 F	704	Infrastruct. à caractère industr., Commerc. et Artisanal	18 000 000 F
1055	Participation d'associations sociales à l'effort de construction	5 000 000 F	705	Santé, hygiène et actions sociales	20 000 000 F
1059	Autre fonds de concours	13 719 703 F	706	Educat., jeunesse, cult. et sports	28 000 000 F
1052	Fonds de concours du FECL	20 000 000 F	707	Construction de centre de formation et d'information	- F
115	Excédents de fonctionnement capitalisés	- F	709	Action de développement	- F
160	Prêts de l'État	- F	711	Acquisition de gros matériel	- F
162	Prêts d'organismes étrangers ou internationaux	- F	721	Études générales	- F
			731	Opérations financières	- F
	Total section d'investissement	**66 000 000 F**		**Total des dépenses d'investissement**	**66 000 000 F**
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	**110 000 000 F**		**TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES**	**110 000 000 F**

RÉSULTATS DES ANNÉES FINANCIÈRES ANTÉRIEURES

Section de fonctionnement	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**
recettes	13 873 235	23 062 904	25 128 534	27 707 243
dépenses	12 561 757	20 895 552	23 120 300	21 855 608
Déficits				
ou excédents	1 311 478	**2 167 352**	**2 008 234**	**5 851 635**
Section d'investissement				
Recettes	8 219 151	53 686 196	65 669 071	71 738 703
Dépenses	4 999 955	12 995 125	21 620 300	62 458 406
Déficits				
ou Excédents	3 219 196	**40 691 071**	44 048 771	9 280 297
Résultat global	4 530 674	**42 858 423**	**46 057 005**	**15 131 932**

Récapitulation des recettes - Plan quinquennal ceci n'est pas un plan quinquennal mais une projection budgétaire à faire figurer dans les annexes.

	NOMENCLATURE	RECETTES VOTÉES PAR LE CM	RECETTES AJUSTEES				
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 018	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
121	**Résultat de fonctionnement reporté**	**5851635**	**5851635**				
70	Produit de l'exploitation	3500000	3500000	4200000	5040000	6048000	7257600
71	Produit domaniaux	1300000	1300000	2000000	2100000	2205000	2315250
72	Impôts locaux	7000000	7000000	8400000	8820000	9261000	9724050
73	Taxes fiscales	2000000	2000000	2400000	2520000	2646000	2778300
74	Produits divers	1348365	1348365	1550620	1628151	1709558	1795036
75	Dotation de fonctionnement	23000000	23000000	25150000	26407500	27727875	29114269
76	Rembours., Fonds de concours, Participations		**5000000**	7500000	7875000	9056250	9509063
	Total section de fonctionnement	**44 000 000 F**	**49 000 000 F**	**51 200 620 F**	**54 390 651 F**	**58 653 683 F**	**62 493 567 F**
	SECTION D'INVESTISSEMENT						
123	**Résultat d'investissement reporté**	9280297	9280297				
1050	Dotation de base	0	**0**	0	0	0	0
1051	fonds de concours de l'Etat	18000000	18000000	18900000	19845000	20837250	21879113
1055	Participation d'associations sociales à l'effort de construction	5000000	5000000	5500000	6600000	7920000	9504000
1059	Autre fonds de concours	13719703	13719703	15091673	15846257	16638570	17470498
1052	Fonds de concours du FECL	20000000	20000000	20000000	21000000	25000000	26250000
115	Excédent de fonctionnement capitalisé	0	0		0	0	0
160	Prêts de l'État	0	0				
162	Prêts d'organismes étrangers ou internationaux	0	0				
	Subvention EC PPDC		110000000				
	Autres subvention			136508327	145533743	150410430	150000000
	Total section d'investissement	**66000000**	**176000000**	**196000000**	**208825000**	**220806250**	**225103611**
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	**110000000**	**225000000**	**247200620**	**263215651**	**279459933**	**287597178**

Récapitulation des dépenses - Plan quinquennal idem

	NOMENCLATURE	CRÉDITS DE PAIEMENT VOTES PAR LE CM	CRÉDITS DE PAIEMENT AJUSTES				
	SECTION FONCTIONNEMENT	**2018**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
210	Contingents et participations	1500000	1500000	1575000	1653750	1736438	1823259
313	Cabinet du Maire	12200000	12200000	13420000	14762000	16238200	17862020
321	Secrétariat et bureau	8000000	8000000	8400000	8820000	9261000	9724050
331	Recette municipale	1000000	1000000	1200000	1440000	1728000	2073600
341	de Perception municipale	1500000	1500000	1800000	2160000	2592000	3110400
361	Propriétés municipale	0	0				
371	Protect.des pop.contre les accid., les fléaux et calamités	2000000	2000000				
421	éclairage public	2300000	2300000	2760000	2500000	3000000	3600000
441	Éducation, jeunesse culture et sports	10000000					
451	Santé, hygiène et actions sociales	5000000					
508	Fêtes et cérémonies publiques	500000					
509	Dépenses diverses	0					
600	Prélèvement pour dépenses d'investis.	0					
	Total des dépenses de fonctionnement	**44000000**	**28500000**	**29155000**	**31335750**	**34555638**	**38193329**
701	Équipements administratifs	0					
702	Voirie	0					
704	Infrastruct. à caractère industr., Commerc. et Artisanal	18000000					
705	Santé, hygiène et actions sociales	20000000					
706	Educat., jeunesse, cult. et sports	28000000					
707	Construction de centre de formation et d'information	0					
709	Action de développement	0					
711	Acquisition de gros matériel	0					
721	Études générales	0					
731	Opérations financières	0					
	Total des dépenses d'investissement	**66000000**	**183923619**	**248572238**	**245771547**	**264970166**	**255220856**
	TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	**110000000**	**212423619**	**277727238**	**277107297**	**299525803**	**293414186**
			12576381	**-30526618**	**-13891646**	**-20065870**	**-5817007**
			12576381	-17950237	-31841883	-51907752	-57724760

Ministére de la Gouvernance Territoriale du Développement et de l'Aménagement du Territoire	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE Secrétariat Général de la Présidence